

# VIGIE

BULLETIN  
D'ANALYSE  
STRATÉGIQUE  
ET PROSPECTIVE



E-mail: [baspvigie@gmail.com](mailto:baspvigie@gmail.com)

Hors Série



## Réfugiés et déplacés dans les systèmes de conflits du bassin du lac Tchad



**E-mail: [baspvigie@gmail.com](mailto:baspvigie@gmail.com)**  
**Une publication de l'Ecole Internationale  
 des Forces de Sécurité (EIFORCES)**

**Directeur de la Publication & Conseiller à la Rédaction:**  
**CD OYONO née THOM Cécile - DGA/EIFORCES**

**Coordonnateur Général:**  
**Pr Wullson Mvomo Ela, Chef du Centre de  
 Recherche et de Documentation, EIFORCES**

**Coordination technique et scientifique**  
**Dr Elie Passo Songbang, CL/CRD EIFORCES**  
**LCL Auguste Ongolo, CCD/CRD EIFORCES**  
**Jean Eudes Biem, PhD**

**Comité de rédaction et de traduction**  
**Annick Ngobo Atemengue**  
**Dr Melvis Ndiloseh**  
**Dr Albert Samah**  
**Elvire Ngnoulaye**  
**Julien Evina**  
**Marcel Abanda**

**Crédit photos:**  
**Centre de Recherche et de Documentation  
 EIFORCES**  
**Google Images - afrikmag.com - journalducamer.com**  
**aed-france.org - oyibosonline.com - oyibosonline.com**  
**msf.ch - tchadinfos.com - unicef.org - msf.ch**  
**lexpress.fr - africainfo.com - afrikmag.com - unhcr.org**  
**lci.radio-canada.ca - africanmagazine.com**  
**medium.com - webdoc.rfi.fr - irinnews.org - aed-**  
**france.org - acn-aed-ca.org - rfi.fr - afrizap.com**  
**leparisien.fr - rfi.fr - medium.com - afrizap.com**  
**investiraucameroun.com - msf.ch - News.vice.com**

**Design et impression:**  
**e2c Sarl: Tél: 699 824 210**  
**[e2csarl@yahoo.fr](mailto:e2csarl@yahoo.fr)**

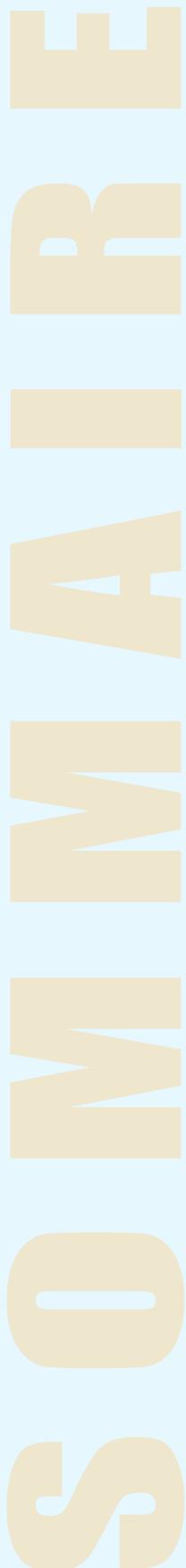
Sommaire .....	02
Editorial .....	06
EIFORCES en bref.....	08

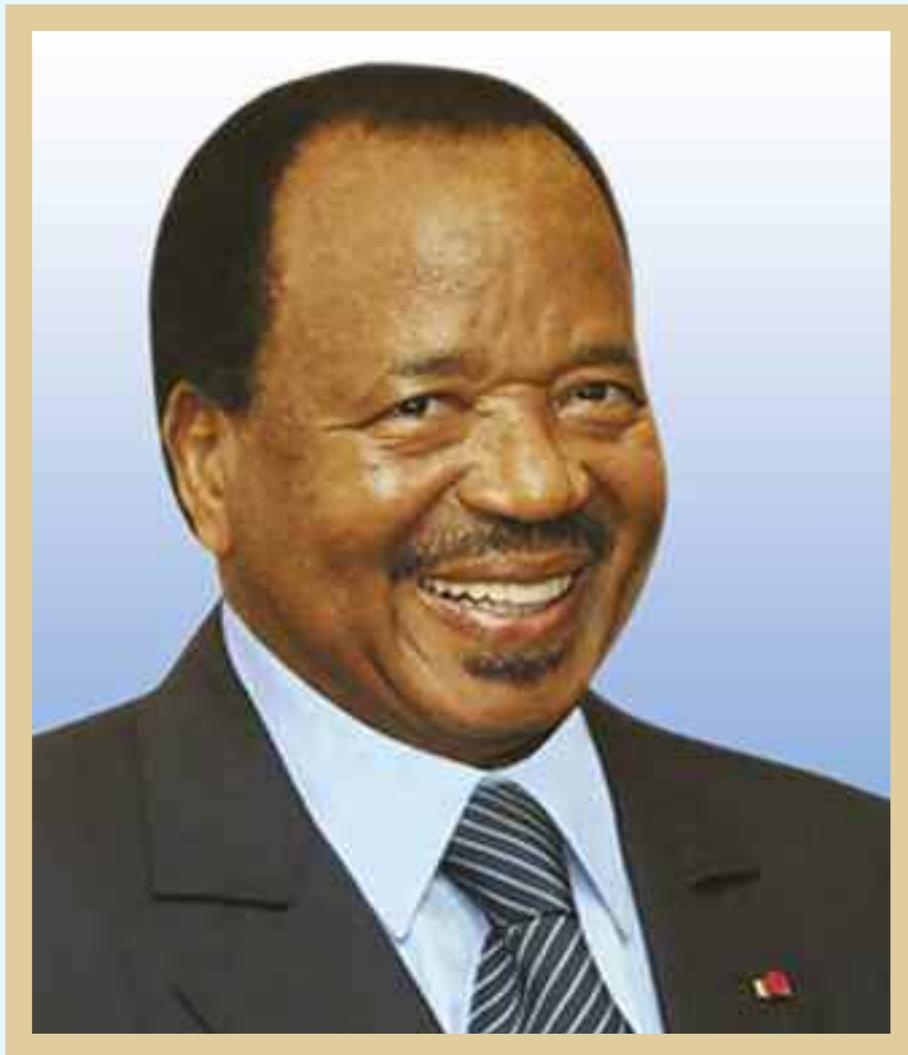
### Actualité de L'EIFORCES ..... 10

Evaluation des performances de L'EIFORCES.....	10
Colloque international sur la gouvernance globale face à l'extrémisme violent:.....	11
Cérémonie de fin de formation du 2eme brevet d'études supérieures de sécurité (BESS) et du 5eme diplôme d'état-major des forces de sécurité (DEMFS) à l'EIFORCES .....	12
Sensibilisation sur le développement des concepts et procédures de police de la FOMAC dans les opérations de soutien à la paix (OSP) .....	13
Clôture du stage en police technique et scientifique et du stage de formation des équipes projetables d'experts en investigation (EPEI) ...	14
Visite au Cameroun de M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur de la République Française. ....	15
Maintien de la paix en zone CEEAC: les cadres de police et des gendarmeries africaines se forment à la planification en temps de crise .....	16
Maintien de la paix en zone CEEAC: les cadres supérieurs de police et des gendarmeries africaines s'initient à la planification en temps de crise .....	16
Démarrage effectif de l'année académique 2016 à l'EIFORCES .....	17

### DOSSIER: RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES ..... 18

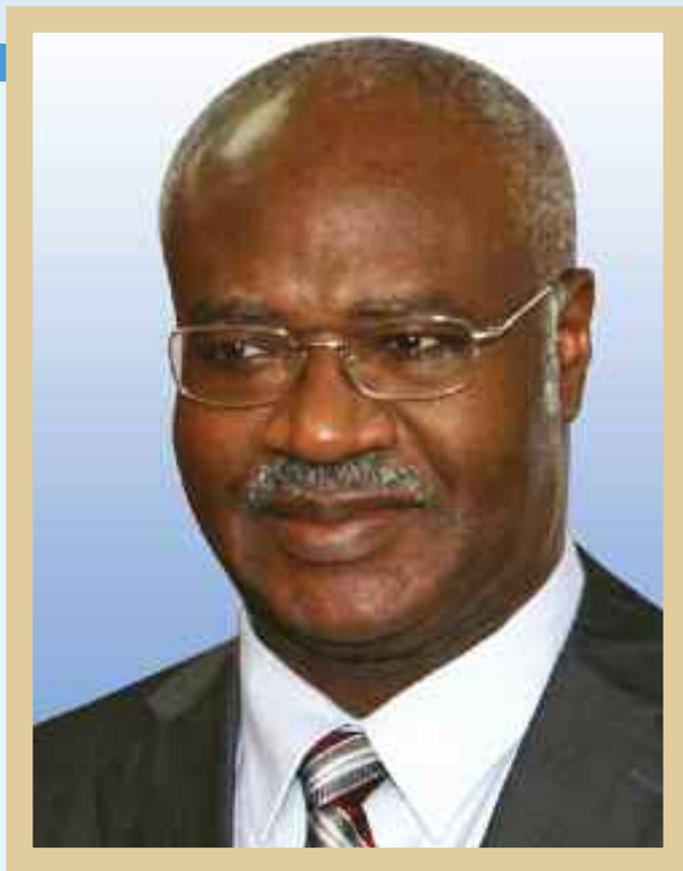
Gestion institutionnelle : l'épreuve du terrain avec le Gouverneur de la Région de l'Est .....	19
Les réfugiés, une catégorie entre l'hospitalité, l'éthique et l'enjeu sécuritaire .....	20
Dispositif institutionnel et réglementaire d'accueil des réfugiés au Cameroun .....	27
La production explosive des réfugiés en Afrique: de la protection précaire au cercle vicieux.....	35
Réfugiés, déplacés et retournés dans les systèmes de conflits aux frontières de l'est et de l'Extrême-nord du Cameroun .....	43
Réfugiés et déplacés internes au Cameroun: vers une reconfiguration du jeu et des enjeux de politique interne sur fond identitaire .....	51
Déplacés internes et question foncière dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun .....	61
Réfugiés, déplacés et retournés dans la région de l'Extrême-nord du Cameroun: Comment concilier mesures sécuritaires et impératifs humanitaires ? Cas du département du Mayo-Tsanaga ...	69
La protection sociale des femmes et des enfants réfugiés dans la région de l'est-Cameroun .....	79
La protection des femmes et des enfants déplacés internes en RCA: Défis & Perspectives .....	89





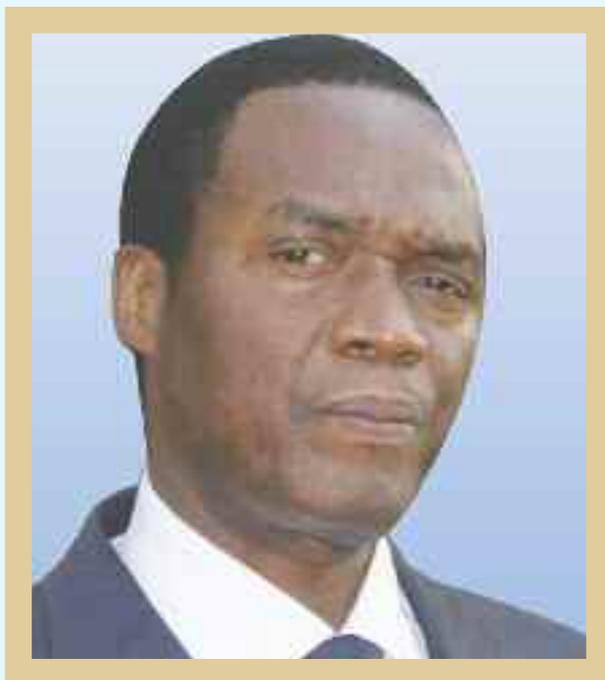
**S. E. Paul BIYA**

Président de la République du Cameroun  
Chef Suprême des Forces de Sécurité



**M. YANG Philémon**

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

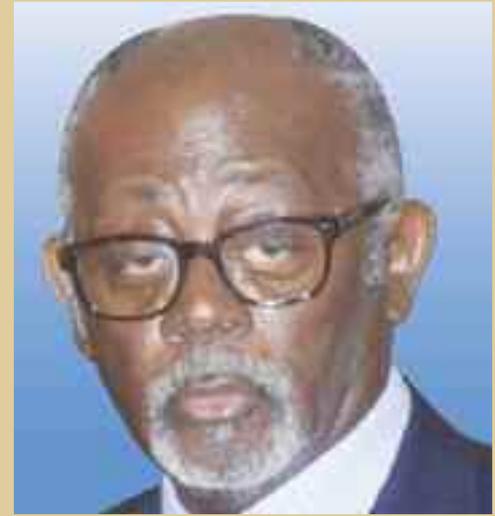


**M. BETI ASSOMO Joseph**

Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense  
Président du Conseil d'Administration  
EIFORCES



**M. ALAMINE Ousmane MEY**  
Ministre des Finances  
Tutelle Financière - EIFORCES



**M. MBELLA MBELLA Lejeune**  
Ministre des Relations Extérieures  
Membre du Conseil d'Administration - EIFORCES



**M. BOKAM Jean Baptiste**  
Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie  
Co-tutelle Technique - EIFORCES



**M. MBARGA NGUELE Martin**  
Délégué Général à la Sûreté Nationale  
Co-tutelle Technique - EIFORCES



**CD OYONO née THOM Cécile**  
Directeur Général Adjoint - EIFORCES

## EDITORIAL

# LE CAMEROUN A L'EPREUVE DES MIGRATIONS DE CRISE: REGARD SUR UN NOUVEAU DILEMME DE LA SECURITE

**D**epuis 1978, année au cours de laquelle les réfugiés équato-guinéens fuyant le régime de Macias Nguema ont commencé à affluer dans le pays, le Cameroun offre l'asile aux ressortissants de plusieurs pays en crise en provenance non seulement de son périmètre de solidarité prioritaire qu'est l'espace CEEAC, mais aussi d'ailleurs. Cette année charnière consacre d'ailleurs sa reconnaissance par les Nations Unies comme que terre d'accueil des réfugiés, comme en témoigne la signature d'un Accord de siège entre le Gouvernement du Cameroun et le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (UNHCR). Depuis lors, les réfugiés d'Afrique Centrale en particulier n'ont pas cessé de converger, de s'installer ou de transiter au Cameroun: Tchadiens, Centrafricains, Rwandais,



**Pr Wullson Mvomo Ela**  
Chef du Centre de Recherche et de Documentation  
EIFORCES

Burundais, Congolais, et plus récemment, Nigériens.

Avec la montée en puissance de l'extrémisme violent, les mouvements de populations à l'intérieur et à travers les frontières camerounaises connaissent une augmentation tendancielle. Sa célérité interpelle les autorités nationales et les partenaires internationaux sur la problématique de la gouvernance démographique à l'épreuve des migrations de crise et du spectre insécuritaire qui les accompagne.

A ce jour en effet, plus de 400 000 réfugiés sont répertoriés au Cameroun. Pour l'essentiel, ils résultent des crises qui secouent le Nigeria et la République centrafricaine. Les principaux sites d'accueil sont basés dans les régions de l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord et du Nord. Il s'agit, pour la

plupart, de populations musulmanes (mais pas uniquement) issues des communautés peules/mbororo, kanouri, arabes choa et kotoko, entre autres. Pour considérable que ce chiffre puisse paraître, il ne saurait refléter que partiellement la réalité sur le terrain, tant la persistance de zones grises frontalières tend à réduire le champ du contrôle des flux migratoires considérés.

Les circonstances d'exil de ces populations sont certes liées en partie à des considérations confessionnelles (violences ciblées perpétrées par Boko Haram dans une perspective panislamiste, affrontements interconfessionnels sur fond de dispute de pouvoir en RCA). Toutefois, elles le sont davantage à des enjeux politiques et stratégiques, le terrorisme et l'extrémisme violent étant avant tout des expressions de stratégies du faible au fort visant à atteindre des objectifs politiques.

Jusqu'ici, le Cameroun est resté fidèle à sa tradition d'hospitalité, respectueux qu'il s'est toujours montré de ses engagements conventionnels y relatifs. Cependant, la présence de plus en plus massive de ces personnes réfugiées et déplacées internes dans les camps et autres sites plus ou moins consacrés comporte de nouveaux enjeux, qui vont bien au-delà des considérations purement humanitaires et éthiques. Parmi ces enjeux, sont prioritaires la paix, la sécurité et la stabilité des zones frontalières où sont implantés les camps mis en place par le HCR ou en dehors.

La crise humanitaire causée par Boko Haram a dépeuplé les zones frontalières. Attaques répétitives, enlèvements, razzias de bétail, incendies de maisons, meurtres, psychose en continu ont provoqué dans les départements les plus affectés (Logone et Chari, Mayo Sava, Mayo Tsanaga) l'exode de près de 100 000 personnes désormais déplacées internes. Du

Nigeria et de la RCA, de nombreux Camerounais installés dans une perspective de longue durée pour des raisons économiques ou sociales ont été rapatriés ou se sont repliés d'eux-mêmes.

La plupart ont laissé derrière les acquis de nombreuses années de travail, en termes de modes de vie, d'insertion socioprofessionnelle, de repères culturels et communautaires, voire identitaires. A ce tableau s'ajoute la charge psychologique dérivant de traumatismes que ces réfugiés et déplacés sont susceptibles de disséminer dans l'Hinterland camerounais.

Dans la trajectoire de sa montée en puissance comme centre d'excellence en Afrique Centrale en matière de formation et de recherche fondamentale sur les problématiques liées de la sécurité et du maintien de la paix, l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) en général, et son Centre de Recherche et de Documentation (CRD) en particulier, se proposent de se saisir de ce qui pourrait apparaître comme «nouveau dilemme de la sécurité» dans le cadre de ce numéro double de son Bulletin d'Analyse Stratégique et Prospective.

L'objectif général de ce numéro spécial s'articule autour de l'objectivation rétrospective, critique et prospective de l'accueil au Cameroun des réfugiés et déplacés internes résultant des crises sécuritaires en Afrique Centrale et plus globalement dans le Bassin du lac Tchad. Il s'agira spécifiquement, en mettant en exergue les implications (humanitaires, éthiques, sociales, économiques, politiques, diplomatiques, sécuritaires et plus amplement stratégiques) que cet afflux induit, de dégager des pistes pour une gestion efficace qui, sans manquer de résoudre les urgences conjoncturelles, s'inscrive dans la durée.

# EIFORCES EN BREF

## EIFORCES

L'EIFORCES est un établissement public administratif de droit camerounais, doté d'une personnalité juridique et financière.

## Localisation

Siège social: Yaoundé/Ngoussou  
Téléphone : +237 222 218 002

## Textes organiques

Décret n°2008/179 du 22 mai 2008 portant création de l'EIFORCES;  
Décret n° 2012/307 du 25 juin 2012 sur les modalités d'organisation et de fonctionnement.



## Missions

**Formation et recherche** dans les domaines du Soutien à la Paix et de la Sécurité.

## Structure

**Un Conseil d'Administration présidé par le Ministre de la Défense.**

**Membres:** le Ministre des Relations Extérieures, le Secrétaire d'Etat en Charge de la Gendarmerie Nationale, le Délégué Général à la Sureté Nationale, les Représentants de la Présidence de la République, des pays partenaires et Organisations (ONU, Union Européenne, Union Africaine, CEEAC, UEMOA...).

**Une Direction Générale.** Elle a à sa tête un Directeur Général assisté d'un Adjoint, des Conseillers Techniques, des Directeurs, des Chefs de Divisions...

**Des organes consultatifs.**

## PARTENAIRES



Cameroun



Chine



Etats Unis



France



Japon



Union Africaine



Union Européenne



CEEAC



Nations Unies

**EIFORCES:** «Un outil au service de la Paix et la Sécurité du Continent Africain»

# EIFORCES EN BREF

## TYPES DE FORMATIONS

### Niveau Fondamental et Opératif

#### Pôle Ordre Public

Formation des Unités de Police Constituées  
Formation des Formateurs de Formateurs en  
Ordre Public  
Perfectionnement des Commandants  
Opérationnels  
Protection des Hautes personnalités  
Neutralisation/Destruction des Engins Explosifs

#### Pôle Police Judiciaire

Equipes projetables d'Experts en  
Investigation  
Commandement d'Unités Opérationnelles  
Police d'Accompagnement

### Niveau Intermédiaire

Formation des Policiers Individuels  
Séminaires Inter-niveaux de protection Civile et de Gouvernance

### Niveau Stratégique

Diplôme d'Etat-major des Forces de Sécurité (DEMFS)  
Brevet d'Etudes Supérieures de Sécurité (BESS)



## EVALUATION DES PERFORMANCES DE L'EIFORCES

*Les membres du Conseil d'Administration de l'Ecole Internationale des forces de sécurité se sont réunis à la fin du mois de décembre 2015 à Yaoundé, sous la présidence de Joseph BETI ASSOMO, président dudit conseil.*

Le 10 Décembre 2015, les membres du Conseil d'Administration de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité ont été en conclave, à l'Hôtel Hilton de Yaoundé II y a été question non seulement de faire le bilan des activités de l'institution, mais aussi d'en évaluer la performance pour l'exercice 2014 - 2015. Ledit Conseil, présidé par son président, Joseph BETI ASSOMO, par ailleurs Ministre Délégué à la Présidence de la République en charge de la Défense (MINDEF), était axé prioritairement sur l'examen et l'adoption des comptes de Décembre 2014 et notamment les délibérations de la session budgétaire ainsi que le bilan de l'exercice 2014. Ce conclave a également permis d'examiner et d'adopter le rapport de performance de l'Ecole de 2014 à fin Février 2015, ainsi qu'à valider les

comptes administratifs et de gestion de 2014.

Le Directeur Général Adjoint de l'EIFORCES, le Commissaire Divisionnaire OYONO née THOM Cécile de la Police Nationale camerounaise, a présenté le rapport du premier trimestre de l'exercice 2015 et tout aussi celui de l'exécution de la même période.

Le Conseil a également examiné et adopté la résolution pour l'augmentation du budget de l'EIFORCES. D'autres questions ont été traitées au cours dudit Conseil, notamment l'examen des dossiers pour le recrutement du personnel et la présentation aux membres du Conseil des insignes adoptées par l'EIFORCES, dans le cadre de ses actions de visibilité.



## COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA GOUVERNANCE GLOBALE FACE À LA MENACE TERRORISTE

*Mutualiser des réflexions tous azimuts pour mieux sécuriser l'espace sous-régional de l'Afrique médiane, face à la montée en puissance de nouvelles menaces.*

“**QUELLE GOUVERNANCE GLOBALE FACE A LA MONTEE DE L'EXTREMISME VIOLENT EN AFRIQUE MEDIANE ?**”, tel est le thème sur lequel se sont penchées d'éminents experts réunis au Palais des congrès de Yaoundé les 14 et 15 Janvier 2016.

Troisième exercice du genre organisé par l'EIFORCES, ce colloque intervient après la première édition qui s'était tenue en décembre 2013 sur le thème «**Rétrospective critique et perspective des opérations de maintien de la paix en Afrique Centrale**», et celle de novembre 2014 sur le thème «**quelle paix, quelle sécurité et quel développement durable pour la République Centrafricaine ?**».

Cette rencontre **à fort impact international, co-organisée par le Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD)** et l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), a reçu l'adhésion de plusieurs pays d'Europe et d'Afrique centrale, orientale et occidentale. Il avait pour objectif de renforcer les capacités des États africains en matière de prévention des actes terroristes.

La conduite et la coordination de ce projet ont été assurées par le Pr Wullson MVOMO ELA, Chef du Centre de Recherche et de Documentation de l'EIFORCES, sous la supervision du Commissaire Divisionnaire OYONO née THOM Cécile, Directeur Général Adjoint de cette auguste

institution au service de la paix et la sécurité du continent africain.

Présidée à l'ouverture par le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie Nationale M. Jean Baptiste BOKAM, qui représentait pour la circonstance le Président du Conseil d'Administration de l'EIFORCES, le Ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense, M. Joseph BETI ASSOMO, cette rencontre scientifique a réuni une centaine de hauts responsables de la Sûreté et de la Gendarmerie Nationales et plusieurs hauts fonctionnaires des autres administrations camerounaises, notamment du Ministère des relations Extérieures.

Les participants ont pu réfléchir sur la réalité de la menace pesant sur la nature complexe et multiforme de l'extrémisme violent en Afrique, qui loin de se limiter à la secte Boko Haram, recouvre une variété d'acteurs et «d'entrepreneurs de violence» dont les actions ont des conséquences profondes. Les experts ont également examiné les nombreux défis que pose cet extrémisme violent aux Etats de la sous-région et à leurs institutions tant sur le plan sécuritaire, politique, que socio-économique.

Tout en réitérant par la suite l'importance de la coopération internationale afin de surmonter ce défi global, les experts ont formulé un certain nombre de propositions pour y faire face.



## CÉRÉMONIE DE FIN DE FORMATION DU 2EME BREVET D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SÉCURITÉ (BESS) ET DU 5EME DIPLÔME D'ÉTAT-MAJOR DES FORCES DE SÉCURITÉ (DEMFS) À L'EIFORCES

*Un nouveau pas dans la montée en puissance de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES).*

La cérémonie de fin de formation du 2ème Brevet d'Études Supérieures de Sécurité (BESS) et du 5ème Diplôme d'État-major des Forces de Sécurité (DEMFS) de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), s'est tenue le 2 septembre 2015, au Palais des Congrès à Yaoundé, sous la présidence du Ministre des Relations Extérieures d'alors, M. Pierre MOUKOKO MBONJO.

Ils étaient en tout 36 officiers supérieurs de Gendarmerie et des hauts fonctionnaires de Police du grade de Commissaire de police principal, de onze pays d'Afrique centrale et de l'Ouest à se voir remettre leur diplôme de fin de scolarité à l'EIFORCES celui-ci marquait ainsi leur aptitude à occuper des fonctions de conception au sein de tout Etat-Major en

temps normal ou en période de crise, en particulier au sein des états-majors de la composante «police» dans le cadre des opérations de soutien à la paix.

En présidant cette cérémonie de remise des parchemins, au nom du président du Conseil d'Administration de l'EIFORCES, le Ministre des Relations extérieures d'alors, M. Pierre MOUKOKO MBONJO a rappelé le contexte dans lequel ces officiers ont terminé leur formation. Un contexte marqué par de nombreuses nouvelles menaces qui pèsent sur les Etats. Au rang de celles-ci, le terrorisme, la cybercriminalité, la criminalité transfrontalière... Autant de défis qui, selon lui, interpellent ces officiers plus que jamais aptes à y faire face.



# SENSIBILISATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CONCEPTS ET PROCÉDURES DE POLICE DE LA FOMAC DANS LES OPÉRATIONS DE SOUTIEN À LA PAIX (OSP)

**D**ans le cadre de la montée en puissance des composantes de la FOMAC, conformément aux recommandations de l'Union Africaine et du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale, il s'est tenu du 31 Mars au 02 Avril 2015, à Yaoundé, un séminaire atelier sur le thème «LA SENSIBILISATION SUR LE DEVELOPPEMENT DES CONCEPTS ET PROCEDURES DE POLICE DE LA FOMAC DANS LES OPERATIONS DE SOUTIEN A LA PAIX (OSP)».

Cet atelier séminaire co-organisé par l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) et la Composante Police/Gendarmerie de la CEEAC/EMR a connu la participation des experts de la CEEAC/EMR, les cadres de l'EIFORCES, ainsi que des experts des Etats membres en dehors de l'Angola et de la RDC empêchés.

Prenant la parole dans son discours d'ouverture, le Général Chef d'État-Major Régional de la FOMAC, a remercié son excellence Paul BIYA, président de la République, Chef de l'Etat, Chef des Armées et Chef suprême des Forces de Police du Cameroun, d'avoir accepté la tenue dudit séminaire-atelier à Yaoundé, capitale politique du Cameroun. Après avoir passé en revue le contexte géopolitique et sécuritaire de la sous-région, marqué par les nouvelles formes de menace, a souligné que l'objectif de ce séminaire-atelier était d'intégrer le processus d'opérationnalisation de l'architecture de paix et de sécurité de l'UA en général et de la CEEAC en particulier. L'objectif visé consistait à donner aux personnels de Police/Gendarmerie de la FOMAC, les outils nécessaires pour une participation effective et efficiente aux missions de paix multinationales et multidimensionnelles.

Pour atteindre cet objectif plusieurs conférences ont été organisées, dans l'optique de permettre à la composante police de la FOMAC de prendre toute sa place dans le dispositif de la FAA et de jouer pleinement son rôle au sein des différentes missions des OSP.

A la clôture des travaux, les participants ont dit leur gratitude à son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, et leur reconnaissance au Gouvernement et au peuple camerounais pour son hospitalité habituelle renouvelée. A l'issue du séminaire, diverses recommandations ont également été formulées à l'attention de l'Union Africaine, la CEEAC, et des Etats.

## A l'attention de l'Union Africaine:

- > Sensibiliser les Etats et rechercher des partenariats stratégiques pour trouver les financements pour le bon fonctionnement d'AFRIPOL.

## A l'attention de la CEEAC:

- > Accompagner l'EIFORCES dans le processus de certification de ses formations, conjointement par l'UA et l'ONU;
- > Traduire tous les documents de travail dans toutes les langues de la CEEAC (Français, Anglais, Espagnol et portugais)
- > Rationaliser les structures de coopération sécuritaire par une fédération des organisations/organes en charge des questions de sécurité au niveau continental et régional.
- > Mener un plaidoyer auprès des instances du COPAX pour la participation effective de tous les Chefs de police/gendarmerie des Etats membres aux réunions statutaires;
- > Sensibiliser les chefs de polices/gendarmerie sur la nécessité de prendre part aux réunions des instances du COPAX.
- > Constituer un vivier d'experts à mesure d'être déployés en fonction des postes à pourvoir à l'image de la composante civile;
- > Renforcer les effectifs du PLANELM continental et régional en personnel policiers et gendarmes;
- > Harmoniser le tableau des effectifs et des dotations en matériels de la FOMAC aux standards de l'UA et de l'ONU.

## A l'attention des Etats:

- > Harmoniser les grades police et gendarmerie en commençant par définir les critères basés sur le diplôme, l'expérience professionnelle et l'ancienneté;
- > S'impliquer davantage dans les OSP de l'ONU;
- > Se conformer aux normes des Nations Unies et de l'Union Africaine dans son offre de formation en vue de faciliter sa démarche de certification des formations;
- > Renforcer la collaboration entre EIFORCES et l'APSTA dans l'élaboration des curricula et des contenus de formation;
- > Constituer un dossier de demande de certification des formations auprès de l'UA et de l'ONU avec l'appui du SIF.

## CLÔTURE DU STAGE EN POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE ET DU STAGE DE FORMATION DES ÉQUIPES PROJETABLES D'EXPERTS EN INVESTIGATION (EPEI)

*La double cérémonie de clôture du stage en Police Technique et Scientifique (PTS) et du stage visant à former des Equipes Projetables d'experts en Investigation (EPEI) s'est déroulée le vendredi 20 novembre 2015 à l'EIFORCES dans son campus d'AWAE au Cameroun.*

**26** stagiaires dont 13 sous-officiers de Gendarmerie et 13 Fonctionnaires de Police, tous issus des unités d'active de police judiciaire, ont été formés en Police Technique et Scientifique dans le cadre du projet d'Appui à la formation des Forces de Sécurité mis en place par la France.

Supervisé par un expert judiciaire français, le stage de formation des Equipes Projetables d'experts en Investigation (EPEI) quant à lui, a duré 5 semaines et a permis de former 9 Directeurs d'enquêtes du niveau officiers de Gendarmerie et Officiers de Police, 10 Enquêteurs procéduriers et 10 Techniciens en identification judiciaire, tous sous-officiers de Gendarmerie et inspecteurs de Police.

Ces formations des formateurs ont été menées dans des conditions proches du réel avec des temps forts articulés autour des exercices de simulation grandeur



nature, à savoir, des opérations de découverte d'une cache d'arme, d'une intervention sur un charnier et plus encore d'une réaction face à un attentat à la bombe.



## VISITE AU CAMEROUN DE M. BERNARD CAZENEUVE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le Ministre de l'Intérieur français, M. Bernard CAZENEUVE, s'est rendu le vendredi 15 mai 2015 en visite au Cameroun. Il a visité en l'occasion le campus de l'EIFORCES à Awaè dans le département de la Mefou Afamba.*

Arrivé en mi-journée à l'Aéroport International de Nsimalen situé au Sud de Yaoundé, M. Bernard CAZENEUVE a été accueilli par M. René SADI, Ministre camerounais de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Le Ministre de l'Intérieur français, accompagné de l'Ambassadrice de France au Cameroun, Mme Christine ROBICHON, ainsi que de trois autres membres de la délégation française, s'est ensuite dirigé vers le palais présidentiel pour un entretien d'une heure avec le Président de la République du Cameroun, SE Paul BIYA.

Cette rencontre avec le Chef de l'État camerounais était aussi une occasion d'aborder une perspective de lutte conjointe contre les organisations internationales du crime. Dans la foulée de cette visite, l'occasion a été propice pour M. Bernard CAZENEUVE de se rendre au campus de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité d'Awaé, une banlieue située à cinq dizaines de kilomètre au Sud-est de Yaoundé.

Accueilli par le Ministre de la Défense d'alors M. Edgar Alain MEBE NGO'O, le Ministre français et sa suite ont touché du doigt la qualité des formations dispensées aux Forces de sécurité du Cameroun dans cette Institution, mais également

l'excellence de la coopération internationale et de la coopération franco-camerounaise en la matière sur un double plan: les financements octroyés par la France à cette Ecole et l'apport en experts techniques français qui y sont détachés pour l'encadrement dans le domaine de la police technique, scientifique et celui de l'ordre public.

A cette occasion, les stagiaires ont fait une démonstration dynamique axée sur un cas d'intervention en situation d'émeute suite à la découverte d'un charnier.

Indiquant à l'issue que le Cameroun, comme la France, est engagé dans la lutte contre le terrorisme, Bernard CAZENEUVE s'est dit satisfait de la qualité des enseignements dispensés à l'EIFORCES en ces termes: «Je tiens à profiter de ce moment pour dire combien j'ai été impressionné par la qualité des enseignements qui sont dispensés». Il a surtout dit sa satisfaction sur la mobilisation du gouvernement camerounais de faire de l'EIFORCES «une Ecole d'excellence pour le Cameroun et qui a aussi vocation à accueillir des stagiaires au plan régional. C'est une Ecole exemplaire en raison de la qualité des formateurs et des enseignements dispensés.»



## MAINTIEN DE LA PAIX EN ZONE CEEAC: LES CADRES DE POLICE ET DES GENDARMERIES AFRICAINES SE FORMENT À LA PLANIFICATION EN TEMPS DE CRISE

*Établir la vision et les orientations majeures pour la formation des personnels et l'entraînement des composantes répondant aux missions du COPAX, en vue de générer une capacité sous-régionale au service de la Paix, de la sécurité et de la stabilité.*

**E**n partenariat avec la CEEAC et avec l'appui financier de l'Union Européenne dans le cadre du Programme «PAPS II», un séminaire international de formation des planificateurs de niveau stratégique OSP/ Gouvernance a eu lieu du lundi 23 mars au vendredi 27 mars 2015 à Yaoundé, sous l'égide de

l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), en partenariat avec la CEEAC.

La coordination pédagogique dudit séminaire a été assurée par le Colonel ENGOLO ELLA Thomas, Directeur des études de l'EIFORCES, sous la supervision générale de la Direction Générale de l'EIFORCES.

## MAINTIEN DE LA PAIX EN ZONE CEEAC: LES CADRES SUPERIEURS DE POLICE ET DES GENDARMERIES AFRICAINES S'INITIENT A LA PLANIFICATION EN TEMPS DE CRISE

*Ce séminaire international est intervenu dans un contexte où l'Afrique fait face à une difficulté: celle de mobiliser dans les délais requis et en terre africaine une force d'intervention rapide pour prévenir ou juguler les crises.*

**V**enus de 8 pays d'Afrique Centrale dont le Cameroun, la RCA, le Tchad, la Guinée Equatoriale, Burundi, les séminaristes ont achevé le jeudi 14 mai 2015 à l'Hôtel des députés de Yaoundé, un séminaire international de formation des planificateurs de niveau opératif en opérations de soutien à la paix.

Pendant 10 jours, il a été question entre autres de former 30 cadres policiers, gendarmes et civils (personnel des organisations internationales, des organisations non-gouvernementales, diplomates) aptes à servir comme planificateur au sein d'une mission de paix intégrée du Conseil de Paix et Sécurité pour l'Afrique Centrale (COPAX).

4 modules ont été dispensés aux apprenants allant du cadre général du maintien de la paix, la stratégie et l'art

opératif en passant par la consolidation de la paix et reconstruction post-conflit. Ces enseignements ont été dispensés par des enseignants d'université et des officiers supérieurs des forces de défense camerounaises.

En rappel, il a été prévu en zone CEEAC au sein de la COPAX, des mécanismes d'alerte, de prévention et de gestion des conflits. Ce séminaire international a permis aux participants d'avoir des éléments essentiels pour servir comme cadres de conception, planificateurs ou experts au sein des structures de génération ou de gestion de mission. Les parchemins remis aux participants les habilitent désormais à revendiquer le statut d'experts capables de concevoir, planifier, et mettre en œuvre les politiques de promotion de la paix du COPAX.



# DÉMARRAGE EFFECTIF DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2016

**T**reize Officiers supérieurs de Gendarmerie et 05 hauts fonctionnaires de Police de 12 nationalités africaines sont arrivés, le lundi 15 janvier 2016 à l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES), pour y effectuer le stage du Brevet d'Etudes Supérieures de Sécurité. Un mois après et le 15 février 2016 à huit heures précises, les 18 stagiaires du Brevet d'Etudes Supérieures de Sécurité ont été rejoints par la 6ème promotion du Diplôme d'état-major constituée de 24 officiers issus de neuf nationalités africaines. L'ensemble des auditeurs du 3ème brevet originaires et les stagiaires du 6ème DEMFS sont tous ressortissants de 10 pays africains à savoir: BENIN, CAMEROUN, COTE D'IVOIRE, CONGO BRAZA, GABON, MALI, TCHAD, TOGO, RCA, RDC.

Ceux ressortissants des pays frères du Cameroun, dont la plupart foulaient le sol de Yaoundé pour la première fois, ont découvert cette Ecole mythique qu'est l'EIFORCES, qui, quelques années seulement après sa création, s'est imposée sur le plan international comme étant un Centre d'Excellence de la CEEAC, destinée au renforcement des capacités des forces de sécurité africaines en maintien de la paix.

Accueillis par un personnel d'encadrement engagé et motivé, les officiers stagiaires ont découvert avec plaisir leur salle de cours, lieu par excellence de partage de connaissance où officiers des Gendarmeries et commissaires de police principaux de divers pays africains, s'abreuvent des connaissances tant dans le domaine de la sécurité globale que des questions de stratégie et de géopolitique, permettant à chacun d'enrichir ses connaissances personnelles et de ses expériences professionnelles déjà engrangées.

Que le temps passe si vite! Et le compte à rebours se poursuit pour une belle aventure de 10 mois pour les futurs diplômés du 3ème Brevet Supérieur de Sécurité (BESS), et 5 mois pour les 24 stagiaires du 6ème diplôme d'Etat-major des Forces de Sécurité (DEMFS)

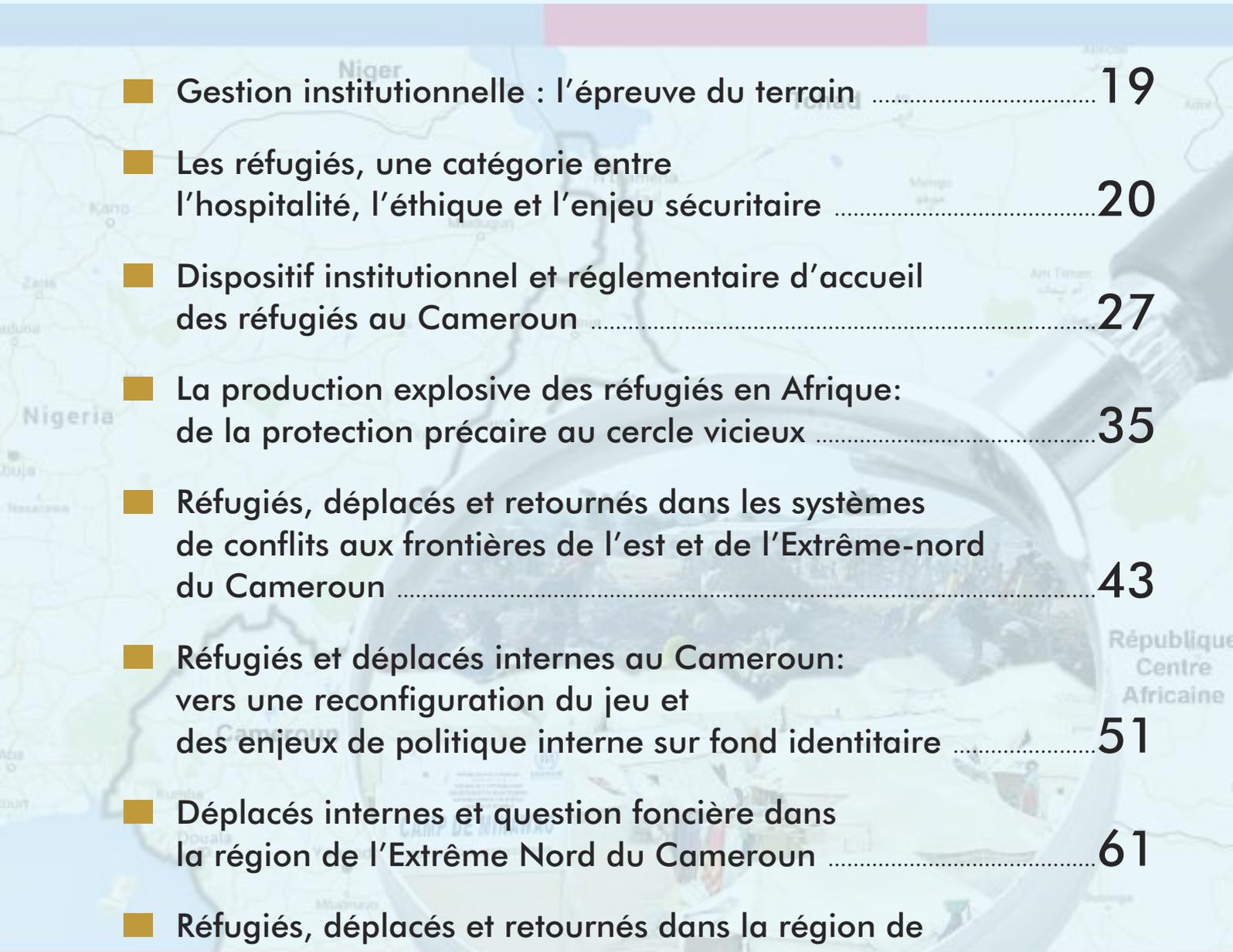
qui, de prime à bord, paraissent longs mais qui au fil du temps, s'avéreront courts, très courts.

Cette formation qui prendra fin au mois d'octobre 2016, pour le Brevet d'Etudes Supérieures des Forces de Sécurité, prépare en 10 mois, les auditeurs à occuper à un haut niveau, des fonctions de commandement au sein des groupes de forces de sécurité, d'opérations de soutien à la paix et d'Etat-majors. C'est un enseignement supérieur englobant 5 champs d'études, notamment la sécurité collective continentale des personnes et des biens, le commandement opérationnel d'un groupement de forces, la planification aux niveaux stratégique et opératif, les connaissances spécifiques des forces; le tout couronné par un Master 2 en sécurité internationale délivré en partenariat avec l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC).

Les stagiaires du Diplôme d'Etat-major des Forces de Sécurité, en ce qui les concerne, vont recevoir en 5 mois un enseignement articulé autour de 3 champs d'étude, à savoir: l'environnement de l'officier d'état-major, l'officier d'état-major adjoint opérationnel et les connaissances générales et interministérielles. Ce diplôme vise à préparer à occuper des fonctions d'officier au sein d'un état-major de forces de sécurité (gendarmerie ou police) unidimensionnel ou multidimensionnel (cadre national et international). Depuis 2013, trois stages, (dont un est en cours) du Diplôme d'état-major des forces de sécurité, ont été réalisés par l'EIFORCES au profit de 52 stagiaires provenant de 15 nationalités africaines.



# Dossier : Réfugiés et déplacés

- 
- Gestion institutionnelle : l'épreuve du terrain ..... 19
  - Les réfugiés, une catégorie entre l'hospitalité, l'éthique et l'enjeu sécuritaire ..... 20
  - Dispositif institutionnel et réglementaire d'accueil des réfugiés au Cameroun ..... 27
  - La production explosive des réfugiés en Afrique: de la protection précaire au cercle vicieux ..... 35
  - Réfugiés, déplacés et retournés dans les systèmes de conflits aux frontières de l'est et de l'Extrême-nord du Cameroun ..... 43
  - Réfugiés et déplacés internes au Cameroun: vers une reconfiguration du jeu et des enjeux de politique interne sur fond identitaire ..... 51
  - Déplacés internes et question foncière dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun ..... 61
  - Réfugiés, déplacés et retournés dans la région de l'Extrême-nord du Cameroun: Comment concilier mesures sécuritaires et impératifs humanitaires ?  
Cas du département du Mayo-Tsanaga ..... 69
  - La protection sociale des femmes et des enfants réfugiés dans la région de l'Est Cameroun ..... 79
  - La protection des femmes et des enfants déplacés internes en RCA : Défis & Perspectives ..... 89

Réfugiés et déplacés,  
dans les systèmes de conflits  
du Bassin du Sahel

## GESTION INSTITUTIONNELLE : L'ÉPREUVE DU TERRAIN AVEC LE GOUVERNEUR DE LA RÉGION DE L'EST

**C**omment se présente globalement le problème des réfugiés et des déplacés internes dans votre région de commandement en cette fin 2015, surtout en termes de statistiques et d'ampleur ?

Merci de l'opportunité que vous m'offrez de m'exprimer dans les colonnes du journal VIGIE. Pour revenir à votre question, je voudrais tout de suite préciser qu'il n'y a pas de déplacés internes dans la Région de l'Est. S'agissant des réfugiés, 177 000 avaient été recensés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) dans ma circonscription administrative de compétence à la fin de l'année dernière. A ce chiffre, on devrait ajouter les réfugiés qui ont refusé, pour des raisons diverses, l'assistance du HCR ; soit 10 000 environ. 62 000 réfugiés centrafricains vivent dans huit camps et les autres dans des communautés d'accueil.

La situation a sensiblement évolué depuis le début de cette année. En effet, suite aux changements politiques intervenus en Centrafrique et à l'amélioration de la situation sécuritaire dans les zones frontalières, l'on assiste au retour de certains centrafricains dans leur pays. Ces retours spontanés constituent une évolution nouvelle dont l'ampleur est pour le moment faible.

**Quels sont les enjeux politiques et sécuritaires de cette situation ?**

Pour des raisons que vous imaginez aisément, je ne vais pas m'aventurer sur le terrain politique. Au plan sécuritaire, l'arrivée subite de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés centrafricains dans la Région du soleil levant a eu de nombreuses conséquences. La question de la récupération des armes que certains avaient gardées par devers eux s'est posée. La compétition pour l'accès aux ressources de base (pâturages, terres agricoles, eau, etc.) s'est accentuée. Le banditisme et la criminalité se sont développés dans les villes et les campagnes. Ces défis ont, dans l'ensemble, été relevés par le Gouvernement qui a, pour ce faire, bénéficié de



Grégoire MVONGO

l'appui multiforme de nos compatriotes mais aussi de la Communauté Internationale.

**Les enjeux socioéconomiques ne sont évidemment pas négligeables. Quelles sont votre perception et votre expérience de ces défis ?**

Au plus fort de la crise, la population de la Région a augmenté de 20% environ. Il a fallu, dans l'urgence, installer, nourrir et soigner toutes ces personnes. Concomitamment, une solution devait être trouvée à l'épineux problème de l'éducation des enfants. Avec le concours de la Communauté Internationale et

l'expertise des institutions comme le HCR, des réponses ont été progressivement trouvées à ces problèmes

**Quelles sont les contraintes de la gouvernance de ces déplacements humains et les dispositions prises ?**

Les principales contraintes de la gouvernance de ces déplacements humains se situent actuellement à plusieurs niveaux :

- au plan sécuritaire, la circulation des armes légères et de petits calibres demeure une importante source de préoccupation ;
- le financement des opérations ci-dessus citées n'est pas suffisant ;
- la collaboration entre le HCR, ses partenaires et les Administrations camerounaises pourrait être améliorée en vue d'une plus grande efficacité ;
- la résilience des réfugiés et des populations hôtes n'est pas encore assez forte pour leur permettre de faire face à l'inéluctable diminution des concours des donateurs traditionnels ;
- le retour des centrafricains dans leur pays d'origine n'est pas encore organisé.

Pour relever ces défis, des concertations sont en cours au sein des Administrations camerounaises ; mais également entre notre Gouvernement, les représentants de l'Etat centrafricain et le HCR.

## LES RÉFUGIÉS, UNE CATÉGORIE ENTRE L'HOSPITALITÉ, L'ÉTHIQUE ET L'ENJEU SÉCURITAIRE

BASILE NGONO

*Les brouillages de frontières, la mondialisation et les crises géopolitiques ne cessent de lancer de nouveaux défis à nos traditions et à nos capacités d'accueil. Au point qu'à l'évidence, penser aujourd'hui la question de l'hospitalité est devenue d'autant plus difficile que nombre de gens, au premier rang desquels des politiques, auraient tendance à considérer l'hospitalité, au mieux comme une affaire purement privée, donc facultative et occasionnelle, au pire comme une survivance archaïque, le résidu d'un temps révolu. Or partout où ont lieu des problèmes de frontières, que ce soit à l'intérieur de l'Europe, en ex-Yougoslavie, ou encore en Russie et en ex-URSS, ou en Afrique, se manifeste une crise de l'hospitalité.*

*Le constat du philosophe René Schérer résume bien cette désorientation: «L'hospitalité, la chose la plus urgente et pourtant la plus méconnue, la plus bafouée aujourd'hui. Partout, ce n'est que refus d'hospitalité, qu'elle concerne les individus entre eux, les Etats relativement aux individus, ou à l'égard les uns des autres. La guerre n'est autre chose que l'expression exacerbée de ce refus<sup>1</sup>». Tout se passe en effet comme si la mondialisation plaçait les sociétés face à une alternative: l'hospitalité ou la guerre. Cependant au Cameroun, accueillir l'autre reste un devoir d'humanité ceci, malgré les impératifs sécuritaires qui s'imposent en ce moment où Boko Haram est une écharde dans l'esprit et le corps de chaque camerounais.*



La précarité au camp de Minawao

Les réfugiés constituent une catégorie qui ne peut laisser indifférent. L'on essaie ici de comprendre la problématique des réfugiés dans le contexte d'un Cameroun attaqué par une horde de barbares, et de trouver une conciliation entre le principe d'hospitalité et le principe sécuritaire dans une perspective philosophique. L'on s'appuiera sur les réflexions de quelques philosophes, en l'occurrence Kant, Derrida, Lévinas et Ricœur, pour montrer que l'hospitalité est une catégorie ontologique à notre humanité commune, tout en posant la question de la conciliation de l'impératif sécuritaire qui reste pendante dans le cas du Cameroun, réputé terre d'accueil dans une Afrique dans la tourmente.

L'exposé sera divisé en quatre parties: premièrement nous présenterons la figure du réfugié comme un avatar de la globalisation. Nous continuerons en exposant le concept d'hospitalité en nous appuyant sur quelques philosophes et enfin nous considérerons la situation camerounaise face à l'impératif d'une conciliation entre le devoir d'hospitalité et le principe irréductible de sécurité.

### Les réfugiés: un avatar de la globalisation.

Le concept de «réfugié» est consubstantiel à celui de «refuge», ainsi qu'au verbe «s'évader», «fuir» (du latin, *fugam*). Le réfugié est celui qui doit s'évader, fuir. Forcée, la fuite oblige l'individu à trouver refuge et le transforme donc ainsi en réfugié. Les motifs qui obligent le réfugié à prendre la fuite peuvent être variés: mais tous ces motifs sont empreints de violence structurelle, politique, économique ou culturelle. Le refuge se trouve toujours aux limites de l'Etat, au seuil des frontières du droit. Le réfugié se voit obligé de survivre dans ces limites, au seuil des contradictions paradoxales qui lient le droit et la vie humaine. Nouvel habitant des limites, le réfugié survit comme un reste: il représente ce qui reste de la condition humaine quand la personne se voit obligée de vivre dans les limites du droit, dans les espaces frontaliers où l'exception devient la norme et où la campagne opère comme un dispositif biopolitique de contrôle.

Les réfugiés et les exilés envahissent le monde. Leur présence se globalise sans que nos institutions puissent éviter cette condition humaine forcée d'exister. Le nombre de migrants et de réfugiés a explosé au XXIe siècle. En 2005, on comptait 19,4 millions de réfugiés dans le monde – sans compter les rapatriés, de retour chez eux après une période d'exil. Début 2015, ils étaient 52,9 millions<sup>2</sup>.

Le rapport publié par l'UNHCR expose un panorama terrifiant du XXIème siècle qui montre le côté obscur de la globalisation, du modèle économique et ses différents intérêts politiques. Si comme l'affirme Walter Benjamin, dans sa thèse VIII, sur le concept d'Histoire, «Il n'y a pas un monument de culture qui ne soit pas un monument de barbarie<sup>3</sup>», l'invisibilité des réfugiés et des exilés est une manière de cacher la barbarie des structures et les décisions économiques et politiques qui les produisent.

Cette brève et insuffisante fresque de la conjoncture actuelle montre bien que la condition des réfugiés et des exilés représente beaucoup plus que des petits «faux pas» du contexte mondial, ou des simples erreurs ponctuelles d'une globalisation bien planifiée. Leur présence massive, mais principalement leur condition humaine, interpelle le modèle économique qui les engendre, le capitalisme, les statuts juridiques et politiques actuels du droit international en vigueur, le type d'Etat dominant; ils mettent également en échec les organisations internationales existantes. Les réfugiés et les exilés apparaissent comme une interpellation de l'ordre mondial et international établi. Ces derniers, parias, vaincus, et victimes de notre histoire actuelle, sont une interpellation éthique et politique de notre monde.

La réalité des réfugiés et des exilés peut être analysée de différents points de vue: d'un point de vue sociologique, avec ses statistiques et son analyse empiriques; d'un point de vue juridique, en analysant la trame légale, ou encore d'un point de vue politique en s'intéressant aux décisions (im)pertinentes de chaque cas. Tous ces points de vue sont nécessaires et complémentaires, d'où la nécessité de contribuer à ce vaste débat encore inachevé, en établissant une réflexion d'un point de vue philosophique. Le réfugié ou l'exilé, loin d'être un simple fait marginal, une exception dans le système, devient, par sa condition d'exception, un point épistémologique et éthique qui réévalue la validité éthique et politique de l'ordre établi. Les réfugiés et les exilés, en tant que victimes des injustices innombrables, sont le critère d'une nouvelle perspective de la justice.

Les réfugiés, dans leurs différentes versions, sont des populations non désirées qui doivent être contrôlées, surveillées, expulsées. Dans certains cas, la perspective politique de l'extermination demeure présente. Les réfugiés vivent en camps et sont victimes de leur condition dans les camps. Le camp est l'espace où la citoyenneté n'est pas reconnue et où le droit existe comme un droit humanitaire et non comme un droit politique octroyé aux citoyens. Le vide de citoyenneté qui

1-Voir Zeus Hospitalier. Eloge à l'hospitalité, Paris, La Table Ronde, 2005, p. 137.

2-Le nombre de migrants et de réfugiés a explosé au XXIe siècle, Le Monde du 18 décembre 2015.

3-Thèses sur la philosophie de l'histoire de Walter Benjamin, Paris, Denoël, 1971, traduction Maurice de Gandillac, Paris, Denoël, 1971.

habite le camp traduit la vulnérabilité de ses habitants. Le vide des droits politiques inhérent au camp se compense par des décisions administratives qui gouvernent souverainement le camp, de la même façon qu'on administrerait une entreprise<sup>4</sup>.

Il faut ainsi convenir avec Hannah Arendt<sup>5</sup>, Giorgio Agamben<sup>6</sup> et bien d'autres que le réfugié est un humain qui vit aux limites des pays. Ce qui lui rend une part d'humanité mais aussi le place dans une catégorie éthique et politique à part. C'est vrai qu'en habitant les limites des pays, le réfugié montre le seuil d'une extériorité que les catégories de l'ordre établi ne perçoivent pas. Le réfugié, en tant qu'habitant externe d'un ordre qui ne le reconnaît pas comme un citoyen à part entière, a le pouvoir éthique et politique de remettre en question cet ordre. Ce dernier est une victime de la violence structurelle qui voit son altérité niée mais aussi exacerbée jusqu'au point de rupture de tout rapprochement avec l'ipsité qui justifierait l'hospitalité, cette étrangeté menaçante justifiant l'hostilité, y compris violente, dont le potentiel n'est jamais jugulé, même au cœur de la plus parfaite hospitalité et sa dignité blessée. Dans cette condition de victime de l'injustice, le réfugié perçoit, comme critère éthique, la possibilité de juger les dispositifs biopolitiques à l'origine d'une telle violence.

Cette réflexion est menée dans l'espace occidental depuis la fin de la seconde guerre mondiale et elle s'inscrit dans l'actualité récente avec l'afflux des réfugiés du Moyen et du Proche Orient qui essaient de planter leur tente dans une Europe du reste confuse dans les brouillards de la recherche de son identité propre.

### Comprendre l'hospitalité

Pour nombre de penseurs<sup>7</sup>, l'hospitalité ne s'exerce qu'à l'égard de l'étranger<sup>8</sup>. Godbout la définit même comme le «lieu où se vit l'épreuve de l'étranger». On ne parle d'hospitalité qu'à propos d'altérité. C'est le lieu du don vif, l'épreuve du social entre le nous communautaire et l'étranger inconnu. L'hospitalité, c'est aussi recevoir chez soi et être reçu par quelqu'un chez lui, dans son espace. Le «chez soi» peut être une ville ou sa région ou son pays. On parle alors d'hospitalité territoriale.

Les philosophes ont longtemps considéré l'hospitalité comme la vertu d'une grande âme, voire comme un devoir. Kant<sup>9</sup> propose une vision radicale de l'hospitalité qu'il considère comme un droit naturel. Son projet de paix perpétuelle envisage l'institution d'un droit des étrangers à entrer sur le sol des autres États sans y être traités en ennemis «en vertu du droit de commune



Les réfugiés centrafricains attendant d'être installés

4-Le mode arbitraire et chaque fois plus souvent l'usage de l'exception comme instrument du gouvernement, a conduit Giorgio Agamben à défendre la thèse suivante: «l'état d'exception tend chaque fois plus à se présenter comme un paradigme du gouvernement dominant de la politique moderne» (État d'exception, Homo sacer, Paris, Éditions du Cerf, 2003, p. 18).

5-Les Origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem, Paris, Gallimard,

«collection Quarto», 2002, 448 p.

6-Giorgio Agamben, op. cit..

8-Jacques Godbout, «Recevoir, c'est donner», Communications, L'hospitalité, N° 65, 1977, pp. 35-48.

9-Projet de paix perpétuelle. Esquisse philosophique [trad. J. Gibelin], Paris, J. Vrin, 2002.

possession de la surface de la terre. [...] Il faut donc que les hommes se supportent les uns à côté des autres, personne n'ayant originairement le droit de se trouver à un endroit de la terre plutôt qu'à un autre<sup>10</sup>». Michel Roy, pour sa part, voit l'hospitalité comme une valeur que nous retrouvons essentiellement dans la civilisation judéo-chrétienne et musulmane<sup>11</sup>. Pour Paul Ricoeur<sup>12</sup>, l'hospitalité est le partage de chez nous, la mise en commun de l'acte et de l'art d'habiter. L'hospitalité s'inscrit à la racine morale d'habiter ensemble.

Elle implique la générosité de la part de celui qui la pratique et de nombreux auteurs soutiennent que l'idée de l'hospitalité est nécessairement gratuite. Ils la considèrent comme fondamentale à la vie sociale. Pour les sociologues, l'hospitalité est considérée comme un fait social, produit sociétal à un moment donné, pour répondre à une situation précise, un rite de passage, un rituel de franchissement d'un espace géographique, psychique. C'est la façon d'occuper humainement la surface de la terre. C'est habiter ensemble.

Pour nous et à l'évidence, l'hospitalité est une réalité humaine – inter-humaine – complexe, traversée d'ambiguïtés, de risques pour l'accueillant et l'accueilli. Celui qui accueille peut imposer ses règles et sa façon de voir parce qu'au-delà des exigences humanitaires, il se doit de veiller sur sa sécurité et son intégrité. Celui qui est accueilli peut se révéler dévorant par ses exigences ou envahissant par ses manières de faire et d'agir<sup>13</sup>. L'hospitalité est aussi une réalité humaine fondatrice, signe de civilisation et d'humanité, et même, disent les historiens, à l'origine des cultures humaines et des formes les plus essentielles de la socialisation des individus et de la vie des sociétés. L'hospitalité atteste que le monde ne se limite pas à nos possessions qui nous servent trop souvent de protection en particulier contre l'inconnu et la peur de l'inconnu<sup>14</sup>.

Enfin dans un contexte de guerre comme c'est le cas au Cameroun et autour, l'hospitalité peut être aussi considérée comme un attribut de sécurité et dans ce sens elle constituerait une forme de catharsis<sup>15</sup>. Car réserver un bon accueil à un réfugié a un pouvoir curatif capable d'exorciser la violence. Par ailleurs, l'hospitalité est à la

fois un intrant mais aussi un output dans la dynamique de sécurisation, de préservation, de consolidation et de maintien de la paix, qui est, elle-même, une liberté fondamentale. Enfin l'hospitalité pourrait aussi être appréhendée comme un médium et comme un message porteur de paix. Dans ce cas, elle pourrait jouer un rôle important dans les dimensions géo/stratégique et sécuritaire.

### **Le droit/devoir d'hospitalité comme fondement du politique sur la terre d'accueil du Cameroun ?**

Nous touchons à la problématique centrale de notre réflexion: comment concilier l'hospitalité et les enjeux sécuritaires alors que le Cameroun est la cible des barbares de Boko Haram, sachant qu'entre l'homme et le citoyen, il y a l'étranger ? C'est une question qui ne doit pas être éludée: en temps de guerre l'on ne saurait faire abstraction des limites et apories de la pratique même de la citoyenneté et par ricochet de l'hospitalité dans le monde actuel. Si le devoir d'hospitalité a été, dès les origines, garant de la possibilité du vivre ensemble et avec l'autre, comment faire en sorte qu'il soit encore fondateur du politique et non la source de sa désintégration ? Faut-il réfléchir en termes de seuils (on ne peut pas accueillir tout le monde) au risque de faillir au principe ?

L'alternative ne se révèle-t-elle pas tout à fait désuète à l'heure de la mondialisation, qui implique en premier lieu la liberté de circulation ? Il s'agit d'exposer ce dilemme dans toute sa complexité. C'est cette question que J. Derrida met en scène sans la résoudre en réfléchissant sur l'hospitalité dans sa dimension à la fois impérative et pratique. Pour lui, l'hospitalité radicale a trois caractères: ouverture radicale à l'autre, ouverture absolue et indéterminée, volonté de relever le défi de l'impossible. Ainsi l'hospitalité<sup>16</sup> inconditionnelle est un don fait à l'autre<sup>17</sup>. Nous nous en inspirons pour insister sur deux points. D'abord, le devoir d'hospitalité comme impératif moral au Cameroun, pays historiquement reconnu pour son hospitalité envers les réfugiés<sup>18</sup>. Ensuite, l'enjeu sécuritaire comme impératif éthique en ce sens que protéger son peuple est un désormais un principe.

10-Idem.

11-Michel Roy, «Le faux semblant de l'hospitalité institutionnelle à vocation sociale» dans Alain Matandon (dir. ), Lieux-Hospices, Hôpital, Hostellerie, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2001, pp. 371-382.

12-«Etranger, moi-même» dans les Semaines Sociales de France, L'immigration, défis et richesses, Paris, Bayard Editions, 1998, pp. 93-106.

13-Basile Ngonu, «Hôpital et hospitalité. Aux fondements d'un lien indissoluble», dans Journal international de bioéthique et d'éthique des sciences, déc. 2014, vol. 25, № 2, p. 18.

14-Idem.

15-Jim Hepple, Michael Kipps et James Thomson, «The Concept of Hospitality and an Evaluation of its applicability to the Experience of Hospital patients», International Journal of Hospitality Management, Vol. 9, №4, pp. 305-318.

16-Jacques Derrida, De l'hospitalité, Paris, Calmann-Lévy, 1997, p. 29

17-Idem.

18-Care International, Mission d'évaluation en RCA et dans la Région de l'Est Cameroun, Mai 2014, p. 5.

Sur le premier point, le Président de la République a affirmé sans ambages que, pour le Cameroun, l'hospitalité est un devoir d'humanité<sup>19</sup>, donc un impératif catégorique. Le Cameroun accueille 251000 réfugiés centrafricains d'une grande diversité socioéconomique fonctionnaires, éleveurs, agriculteurs, commerçants, étudiants, diamantaires, etc. Ces afflux massifs des populations posent des problèmes sociaux, économiques et sécuritaires. Dans les camps, cela se traduit par des tensions communautaires et à l'extérieur, par des compétitions pour l'accaparement des ressources et des conflits agro-pastoraux, exacerbés par la circulation importante d'armes légères entre les frontières. Cela peut s'aggraver par la présence d'éleveurs Peulhs Bororos, dont le bétail dévaste les champs non récoltés des populations autochtones, générant des rivalités pour accéder aux ressources<sup>20</sup>.

D'autres défis découlent de ce que les réfugiés centrafricains sont dispersés non seulement dans sept camps dirigés par le HCR mais également dans de multiples communautés d'accueil. La majorité de réfugiés ne possède pas de papiers d'identité. Contrairement au Tchad, le Cameroun n'a pas signé un accord tripartite pour mettre en œuvre des mesures opérationnelles pour l'enregistrement des Centrafricains. Cela réduit notre efficacité dans la conjugaison de la gestion humanitaire et sécuritaire des réfugiés, sachant que depuis les années 1980, la République Centrafricaine est touchée par un fort mouvement de réveil islamique sous l'influence de nouveaux oulémas, formés au Soudan, en Égypte ou en Arabie saoudite.

Au niveau régional, les pays de l'Afrique sont affectés par une montée exponentielle de l'extrémisme islamiste violent. Les différentes crises qui ont touché le Darfour, le Soudan, le Mali, le Nigéria et le Cameroun ont permis à des groupes radicaux de s'implanter sur ces territoires, profitant de la porosité de la frontière et peut-être de l'hospitalité. Les groupes rebelles qui ont également pris part à ces conflits ont pu trouver refuge en République Centrafricaine. Ainsi de nombreux musulmans au sein des ex-Seleka étaient en fait des mercenaires de nationalité soudanaise et tchadienne, qui avaient participé aux conflits précédents.

Par ailleurs l'afflux exponentiel du nombre de réfugiés a drastiquement augmenté submergeant les capacités des autorités locales et surtout présentant pour le Cameroun des risques d'insécurité. Dans ce contexte,

l'humanitaire ne doit jamais perdre de vue qu'il pourrait exister des réfugiés susceptibles de devenir des bombes humaines<sup>21</sup> en terre camerounaise. D'où la question de la conciliation de l'hospitalité et du principe de sécurité. En accueillant les réfugiés, le Cameroun n'assume que son devoir d'humanité mais en temps de guerre comme c'est le cas actuellement, le principe de sécurité est un impératif tout aussi catégorique.

Parmi les flots de réfugiés qui déferlent au Cameroun, se cachent plusieurs types d'individus. Ceux qui arrivent avec femmes, enfants, bagages et fortunes quittent leur pays pour venir s'installer au Cameroun. Sont-ils toujours des réfugiés ? Ceux qui au péril de leur vie arrivent sans bagages, ni femmes et enfants et sans le sou, méritent notre compassion et notre accueil. Des criminels islamistes radicaux, des criminels de guerre et des criminels de droit commun s'y mêlent inévitablement. D'où l'importance du discernement pendant l'accueil des réfugiés. La récurrence des guerres et le caractère ambigu du statut de réfugié font que le Cameroun est entouré par des sociétés guerrières dans une configuration qui est pour lui conflictogène, même quand il n'était concerné que d'un point de vue humanitaire, désormais dépassé, probablement pour longtemps. C'est pour cette raison que je pense que le principe de sécurité devrait devenir un impératif catégorique au Cameroun. Car la sécurité est un bien fondamental. Elle fait partie de ce que les éthiciens et autres appellent les biens fondamentaux<sup>22</sup>.

### Le principe de sécurité dans un contexte conflictogène

**P**ourquoi parler de principe de sécurité dans un contexte conflictogène ? Tout en étant hospitalier, l'État du Cameroun doit faire de la sécurité un devoir d'humanité aussi.

«La sécurité humaine est une approche axée sur les individus et leur sécurité, qui reconnaît que la stabilité durable, non seulement des États, mais également des sociétés qu'ils représentent, est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie. La sécurité humaine fait référence à la fois aux droits des citoyens à vivre dans un environnement sécuritaire et à l'existence d'une activité politique, sociale, religieuse et économique au sein de chaque société à l'abri de violences organisées<sup>23</sup>».

19-Discours du chef de l'État en réponse aux vœux du corps diplomatique, Cameroon Tribune, 6 janvier 2016.

20-Care International, Op. Cit, p. 6.

21-André Glucksmann, Le Discours de la haine, Paris, Hachette Littératures, 2004.

22-Mark Timmons, Moral Theory: An Introduction, New York, Rowman & Littlefield, 2002, p. 70; Joseph Stiglitz, Un Autre monde, Paris, Fayard, 2006.

23-<http://www.operationspaix.net/105-resources/details-lexique/securite-humaine.html>. Consulté le 16 mars 2016.

Contrairement aux contextes où semblent se manifester les excès de l'obsession sécuritaire stigmatisée notamment par Agamben<sup>24</sup>, il est important que la politique camerounaise de la sécurité soit adossée sur des mesures de sûreté. Les mesures de sûreté ne sont pas relatives à une infraction commise, elles ne visent que les «états dangereux». Il n'existe donc pas de faute, le but de ces mesures étant seulement de protéger la société par des dispositions spécifiques, permettant ainsi d'éviter notamment la récidive. On ne parle donc pas dans ce cadre de punition, mais de prévention. Il s'agit notamment de réadaptation du délinquant à la société, par le biais de cure de désintoxication, ou d'internement. Dans le contexte où Boko Haram a opté pour la barbarie dans toute sa pétulance, un «Patriot Act à la camerounaise» peut être envisagé: *Salus publica suprema lex* («Le salut du peuple est la loi suprême»).

La condition limite dans laquelle habite le réfugié apparait comme un seuil depuis lequel il est nécessaire de penser un nouveau droit et une nouvelle politique dans lesquels l'instrumentalisation biopolitique de la vie humaine serait inversée. La vie humaine acquiert le pouvoir politique de remettre en question les structures qui l'ont condamné à se retrancher dans sa limite. Depuis cette limite, on avance la nécessité d'une nouvelle politique et d'un nouveau droit subsidiaire de la vie, de toutes les conditions humaines. Dans les limites concrètes du réfugié, la vie humaine et l'enjeu sécuritaire se révèlent comme le nouveau référent éthique de l'action politique.

Dans un contexte où les infiltrés pourraient profiter de l'hospitalité pour tenter de déstabiliser le pays d'accueil ou se transformer en bombes humaines, La

«conception traditionnelle de la sécurité doit évoluer aujourd'hui. Le concept de la sécurité humaine doit englober les droits de l'homme, la bonne gouvernance, l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Une stratégie nationale de sécurité doit être le fondement de la stratégie camerounaise. Celle-ci doit être holistique, c'est-à-dire globale, traitant des aspects transversaux tels que la prolifération des armes légères et de petit calibre, la problématique des réfugiés au niveau régional ainsi que celle du genre, du terrorisme, de la cybercriminalité, de la corruption, de la gestion des ressources humaines dans les institutions de sécurité. La sécurité et le renforcement de l'état de droit doivent être la finalité de cette stratégie.

Cette nouvelle approche implique la nécessité d'élargir la conception de la sécurité. Face à un ennemi qui peut même être un proche parce qu'accueilli, il nous faut investir au niveau politique avec la rédaction du livre blanc de défense et de sécurité nationale et la promulgation d'une loi de programmation militaire; et au niveau logistique avec l'investissement sur les instruments et structures comme le BIR; le renseignement, l'éducation citoyenne qui intégrera les concepts de guerre, de paix et d'hospitalité comme une valeur.

Enfin, pour gagner le défi que nous lance la barbarie dans un monde globalisé et interdépendant, le Cameroun devrait intégrer ces valeurs qui sont en accord avec la sécurité, l'hospitalité et le devoir d'humanité:

**Identité associée à diversité:** en combinant souveraineté et fierté nationales, indépendance et diversité de cultures et de contextes, de sorte à éviter les pièges de la pureté ethnique et du populisme.

24-«Comment l'obsession sécuritaire fait muter la démocratie», Le Monde diplomatique, janvier 2014, pp. 23-24.



Une vue du camp de Minawao

**Paix et sécurité:** en maintenant le monopole de la violence de l'Etat et gérant les conflits par l'usage régulé de la force, encourageant les autorégulations, appuyant une culture de paix, de respect, de dialogue, d'engagement réciproque et de réconciliation.

**Responsabilité et liberté:** en visant à ce que liberté et responsabilité interagissent, en promouvant initiative et prise de risque, en reconnaissant les droits humains et en s'engageant à rapporter ouvertement.

**Equité:** en se conformant à l'état de droit, promouvant un accès équitables aux ressources, à l'information et à l'influence, s'attaquant à toute tendance à conforter les privilèges ou discriminations.

**Solidarité:** en développant des mécanismes équitables de coopération avec des régions vulnérables et des minorités ou groupes sociaux sous-privilégiés, sans paternalisme et sans instaurer de dépendance durable.

**Durabilité:** en assumant un respect effectif envers la terre et l'avenir en s'abstenant de surexploiter les ressources naturelles, en limitant les dommages environnementaux et punissant les pollueurs, en gérant prudemment les biens publics et en cherchant des compromis raisonnables entre intérêts à court, moyen et long terme.

**Vision politique:** la gouvernance par les normes et les règles.

**Vision stratégique:** la vision prudentielle, celle qui est fondée dans la phronésis, la sagesse pratique.

## Conclusion

Se sentir exister, se savoir reconnu, persister dans une identité stable, pouvoir énoncer un état de vie, un lieu de référence, une appartenance qui ne soit pas occasionnelle, se tenir dans l'existence devant d'autres existants: voilà qui est devenu soit très difficile, soit sujet à caution. La solidarité qui se dérobe dans les sociétés de la mondialisation fait aussi défaut aux individus. Comme le dit Zygmunt Bauman, le temps de la société «solide» est passé, nous voici désormais dans celui de la modernité «liquide»: nouveaux rapports au temps et à l'espace, à la territorialité, bouleversement des relations entre les personnes, entre les états et leurs représentants, entre nations et ensembles régionaux, nouveaux rapports à l'international: la fluidité générale fait des existences autant de trajectoires aléatoires. C'est dans ce contexte global que le Cameroun s'inscrit dans la logique de l'hospitalité comme devoir d'humanité. Le principe de sécurité qui constitue aussi un devoir d'humanité n'est pas incompatible avec l'hospitalité. D'où la nécessité de concilier les deux principes face aux enjeux sécuritaires de l'heure. La posture hospitalière camerounaise, si elle est fondée sur une théorie prudentielle, est une critique des nationalismes ataviques ambiants dans le monde. Elle pose également, par-delà l'humanisme, les fondements d'une politique de l'humanité.



**BASILE NGONO**  
Chercheur Associé au Pôle d'éthique et  
environnement juridique  
CREC Ecole Saint Cyr de Coëtquidan

## DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS AU CAMEROUN

ALLAWADI BIAVO BIAVO

*Le principe général de droit selon lequel tous les êtres humains doivent, sans discrimination aucune, jouir des droits de l'Homme et libertés fondamentales, est consacré par la quasi-totalité d'instruments internationaux de protection des droits de l'Homme. En application de ce principe, tous les êtres humains doivent normalement être considérés comme des citoyens du monde jouissant des mêmes droits et prérogatives, peu importe leur lieu de naissance, leur domicile ou résidence habituelle ou encore sans distinction aucune fondée notamment sur leur nationalité.*

*Bien que considéré toujours comme la pierre angulaire du système international de protection des droits de l'homme, le principe que tous les humains naissent libres et égaux en dignité et en droit se bute cependant à des obstacles de plusieurs ordres. Ceux-ci peuvent être raisonnablement d'ordre juridique et/ou institutionnel, tant au plan international qu'au plan national. A titre d'illustration, alors que l'idéal universel aurait été d'amener les Etats à considérer les étrangers, et notamment la catégorie des «réfugiés», comme leurs propres ressortissants du point de vue des droits et libertés qui leur sont reconnus, chaque Etat dispose de la prérogative d'opérer une distinction entre ses ressortissants et les étrangers et d'édicter des lois et règlements concernant l'entrée de ces derniers ainsi que les termes et conditions de leur séjour sur son territoire<sup>1-2</sup>.*



Des réfugiés en rang pour le rapatriement

Face à ce constat imposé par la pratique des Etats à l'égard des étrangers en général et des réfugiés en particulier, et compte tenu du caractère, par définition, vulnérable de ces derniers, la communauté internationale s'est vue dans l'obligation d'encadrer leur statut par nombre d'instruments juridiques et d'organes institutionnels internationaux de leur protection spécifique.

Considéré, de par sa situation géographique et l'abondance de ses richesses naturelles, comme un havre de paix dans une Afrique Subsaharienne minée par des conflits de toutes sortes, le Cameroun compte aujourd'hui sur son territoire des centaines de milliers de réfugiés venant principalement de RCA et du Nigeria. Cette situation a appelé l'intervention humanitaire nationale et internationale et en l'occurrence l'aménagement d'outils juridiques de gestion<sup>3</sup>. La présente étude se donne précisément pour objectif d'examiner la pertinence d'un point de vue opérationnel: ce dispositif, mis à l'épreuve de son implémentation institutionnelle concrète sur le terrain, peut-il être jugé satisfaisant au regard du nouveau standard des normes internationales de protection du statut des réfugiés ?

L'examen du cadre juridique d'accueil des réfugiés au Cameroun et l'appréciation de la portée de leur prise en charge effective par des organes institutionnels permettront une meilleure visibilité sur cette double préoccupation.

## I. Le cadre juridique et réglementaire d'accueil des réfugiés

Il convient de passer successivement en revue les instruments internationaux de protection des réfugiés dument ratifiés par le Cameroun et considérés comme faisant partie de son arsenal juridique national, avant de procéder à l'analyse de sa législation nationale spécifique à l'encadrement des réfugiés (B).

### A. Les instruments internationaux de protection des réfugiés ayant effet direct au Cameroun

Rappelons d'entrée de jeu qu'en plus des instruments internationaux d'ordre général de protection des droits de l'Homme dans leur ensemble, l'arsenal juridique



La sécurité des réfugiés nigériens exilés au Cameroun bien assurée

1-cf. Déclaration Universelle des Droits de l'homme du 10 Décembre 1948, Pacte International des droits Civils et Politique du 16 décembre 1966, Pactes Internationaux des droits économiques sociaux culturels.

2-cf. article de la Déclaration sur les Droits de l'homme relatif aux personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent, adoptées par

l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa Résolution 471/44 du 13 Décembre 1985.

3-cf. Commission Européenne dans son Rapport de juin 2015 relatif à l'Aide Humanitaire et la Protection Civile.

international spécifiquement consacré à la cause des réfugiés est constitué de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 portant le statut des réfugiés et du Protocole de New-York du 31 janvier 1967 relatif au même objet. Selon les termes des dispositions combinées de l'article premier de la Convention modifiée par le protocole suscitée, «Le terme «réfugié» s'applique à toute personne qui [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du groupe dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne veut ou, en raison de ladite crainte, ne peut y retourner». Ainsi défini, le statut du réfugié se distingue de celui du migrant qui s'entend de toute personne qui quitte volontairement son pays en vue de s'installer dans un autre pays à la recherche pour des raisons professionnelles ou à la quête de meilleures conditions de vie.

Cela étant, la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New-York de 1967 constituent aujourd'hui la clé de voute du système international de protection des réfugiés, mettant à la charge des Etats parties des obligations positives et négatives à l'endroit de ces derniers. En exécution de ses obligations positives, tout Etat partie à ladite Convention et au Protocole de New-York se doit de reconnaître aux réfugiés les droits et libertés qui leur sont reconnus par la Convention et par le Protocole d'une part. D'autre part, il se doit d'assurer, par un mécanisme approprié, la jouissance effective desdits droits et libertés aux réfugiés.

En ce qui concerne les obligations négatives des Etats parties, il leur est interdit d'expulser ou de refouler, de quelque manière que ce soit un réfugié aux frontières de leur territoire<sup>4</sup>.

Conscient du caractère social et humanitaire de toute action en faveur des réfugiés, le Cameroun a fait siens la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New-York de 1967 en les intégrant dans son ordre juridique interne, respectivement par voie de succession en date du 23 octobre 1961 (pour ce qui est de la Convention) et par voie d'adhésion en date du 19 septembre 1967 (en ce qui concerne le protocole de New-York<sup>5</sup>. Ayant ainsi établi sur le plan international son consentement à être lié par ces deux traités

internationaux de protection des réfugiés, le Cameroun s'est par là même engagé, comme tous les autres Etats parties, à accueillir sur son territoire tous les réfugiés et demandeurs d'asile et à leur assurer le bénéfice des droits et libertés qui leur sont reconnus par ces deux instruments internationaux.

Ceux-ci, une fois acceptés par le Cameroun, sont devenus immédiatement applicables et ont effet direct au Cameroun. Cela signifie que les dispositions de ces deux instruments internationaux de protection des réfugiés sont susceptibles d'être invoqués, pour s'en prévaloir, par toute personne devant toute instance administrative et/ou juridictionnelle au Cameroun.

C'est dire qu'en application des dispositions de la convention et du protocole susvisés, le Cameroun se doit d'accorder aux réfugiés un traitement au moins aussi favorable que celui accordé aux nationaux quant à la reconnaissance à leur profit des droits de l'homme et des libertés fondamentales à eux consacrés par lesdits instruments.

De façon plus concrète, de par son statut d'Etat contractant à la Convention et au Protocole susvisés, le Cameroun s'est ainsi engagé à veiller au respect de la condition juridique des réfugiés en leur facilitant autant que faire se peut l'accès à la propriété mobilière, immobilière, intellectuelle et industrielle conformément à sa législation en vigueur. Il est également tenu, en application des dispositions de la Convention, d'assurer aux réfugiés leurs droits d'association dans les mêmes conditions que ce droit est reconnu aux étrangers au Cameroun. De même, aux termes de l'article 16 de la Convention, tout réfugié au Cameroun est en principe en droit de jouir du même traitement qu'un ressortissant camerounais en ce qui concerne l'accès aux tribunaux, y compris l'assistance judiciaire et l'exemption de la caution judicatum solvi.

Dans la même veine, les réfugiés au Cameroun sont en principe en droit d'exercer tout emploi lucratif de leur choix, que celui-ci soit une profession salariée, non salariée ou libérale<sup>6</sup>.

Quant à la question du bien-être des réfugiés, le Cameroun s'est engagé, de par les dispositions de la Convention, à pourvoir autant que faire se peut à leur rationnement, leur logement et à leur éducation. A ce titre, son article 22 (2) dispose que «Les Etats contractants accorderont aux réfugiés un traitement aussi favorable que possible, et en tout cas non moins favorable que celui accordé aux étrangers en général dans les circonstances quant aux catégories d'enseignement autres que

4-cf. Article 33 de la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés.

5-cf. Rapport général 2004 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

6-cf. article 17, 18 et 19 de la Convention de Genève de 1951 relatif au statut des réfugiés.

l'enseignement primaire et notamment en ce qui concerne l'accès aux études, la reconnaissance de certificats d'études, de diplômes et des titres universitaires délivrés à l'étranger, la remise des droits et taxes et l'attribution des bourses d'études».

En somme, l'on peut considérer que l'acceptation par le Cameroun aussi bien de la convention de Genève de 1951 et du protocole de New-York de 1967 relatifs au statut des réfugiés vaut, en général, son engagement à reconnaître et à assurer à ces derniers tous les droits et libertés fondamentales qui leur sont consacrés par ces deux instruments internationaux de protection de leur condition juridique, et ce, indépendamment du dispositif de son ordre juridique interne.

## **B. L'analyse du dispositif législatif et réglementaire national d'accueil des réfugiés**

Plus de 30 ans après son adhésion à la Convention de Genève de 1951 au Protocole de New-York de 1967, le Cameroun s'est doté d'une loi spécifique relative au statut des réfugiés. Il s'agit de la loi n°2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun. Le texte comporte quatre(4) chapitres et vingt (20) articles au total. Le chapitre 1 porte sur les dispositions générales de la loi. La définition du réfugié reprend celle des instruments internationaux ci-dessus rappelés.

Cependant, selon la législation camerounaise, le réfugié est aussi celui qui quitte son pays du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont il a la nationalité. Toutefois, le statut de réfugié ne peut être applicable, ainsi que le précise l'article 3, à toute personne qui a commis divers crimes tels les crimes de guerre, contre l'humanité ou contre la paix.

Le chapitre 3 de ladite loi traite des droits et obligations des réfugiés. Aux termes de l'article 9, ces droits sont: la non-discrimination, le droit de pratiquer sa religion librement, le droit à la propriété, d'ester en justice, au travail, à l'éducation, au logement, à l'assistance sociale et publique, la liberté d'association, de circulation, le droit d'obtenir des titres d'identité et des documents de voyage, au transfert des avoirs, à la naturalisation. Pour ce qui est de l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou non, de l'accès à l'éducation, des droits d'inscription scolaire et universitaire, les réfugiés bénéficient des mêmes traitements que les nationaux. Tout réfugié reconnu comme tel par l'Etat camerounais reçoit une carte de réfugié, dont la durée de validité et les

modalités de renouvellement sont fixées par décret. Les réfugiés sont cependant assujettis à certaines obligations. Tout réfugié est tenu de se conformer aux lois et règlements en vigueur au même titre que les nationaux, indique l'article 12 de la loi. Le réfugié ne doit pas, en outre, mener une activité déstabilisatrice contre l'Etat camerounais ou tout autre Etat.

Pour ce qui est de l'expulsion éventuelle d'un réfugié, elle ne peut se faire que pour des raisons de sécurité nationale. L'expulsion n'a lieu qu'en exécution d'une décision rendue conformément à la procédure prévue par la loi. Cette décision doit être signifiée à l'intéressé et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), qui se charge de lui trouver un pays d'asile dans un délai de 72 heures. L'expulsion entraîne de plein droit le retrait de la carte de réfugié (art. 14 al. 4). Aucun réfugié ne peut ainsi être extradé, de quelque manière que ce soit, sur les frontières d'un territoire d'un autre Etat.

En somme, le législateur camerounais a opté pour une définition qui combine l'approche de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés telle que amendée par le Protocole de New-York du 31 janvier 1967 et celle de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique signée à Addis-Abeba le 10 septembre 1969. Mais ce dispositif réglementaire est-il conforme à l'implémentation institutionnelle d'accueil au Cameroun ?

## **II. La portée de l'implémentation institutionnelle d'accueil des réfugiés**

Il s'agit ici d'analyser respectivement les institutions publiques (A) et privées (B) en charge de la gestion des réfugiés au Cameroun.

### **A. Le rôle des institutions et organes publics dans la prise en charge des réfugiés**

Il convient de souligner de prime abord que de façon générale, tous les départements ministériels travaillent en synergie et interviennent directement ou indirectement dans la gestion des réfugiés au Cameroun, chacun dans son champ de compétences d'attribution tel que prévu par les textes portant leur organisation respective. Il en est, à ce titre, du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation qui, en liaison avec le Ministère des Relations extérieures, déploie au quotidien ses services centraux et déconcentrés pour la détermination des différents sites d'accueil des réfugiés repartis sur l'ensemble du territoire national et pour l'installation effective de ces

derniers sur ces sites. C'est aussi par exemple le cas des Ministères de la Santé, de l'Éducation de Base, qui en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et les autres Organisations Non Gouvernementales et Associations de droit camerounais, sont également à pied d'œuvre pour la couverture des besoins des réfugiés dans les domaines de la santé et de l'éducation, le tout dans la limite des moyens humains, matériels et financiers mis à leur disposition par le gouvernement. En plus de ces institutions publiques intervenant de façon générale dans l'accueil des réfugiés, le Cameroun a institué des organes réglementairement et statutairement en charge de la gestion des réfugiés.

C'est ainsi qu'en application de la loi N°2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun, il a été institué par Décret N°2011/389 du 28 novembre 2011 auprès du Ministère en charge des Relations Extérieures une Commission d'éligibilité au statut de réfugié et une Commission des recours des réfugiés.

Composée de huit (08) membres relevant des Administrations publiques et privées, la Commission d'éligibilité est saisie de toute demande en éligibilité et décide en premier ressort de l'octroi ou du refus du statut de réfugié au demandeur d'asile. Toute demande d'asile est adressée au président de cette commission et elle est reçue par son secrétariat technique. Les demandes déposées auprès des bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés sont transmises au secrétariat technique. Lorsque le HCR est saisi d'une demande d'asile, il peut assister le demandeur dans l'accomplissement des formalités y relatives. Dès l'enregistrement de la demande au secrétariat technique, le dossier est instruit et transmis au président de la Commission d'éligibilité. En vue de l'instruction du dossier, le demandeur d'asile est convoqué au secrétariat technique pour entretien avec un agent dûment habilité. Ce dernier est chargé de procéder à toutes les investigations nécessaires et de recueillir toutes informations complémentaires utiles sur sa situation. La convocation est adressée au moins deux semaines avant la date de l'entretien.



Médecin Sans Frontières au chevet des réfugiés centrafricains

A l'issue des investigations subséquentes, un rapport sur la demande d'asile est confectionné. Il contient l'exposé des faits, une analyse juridique fondée sur les instruments relatifs au statut du réfugié et un état de la situation sociale du demandeur d'asile. Jusqu'à la transmission du dossier au président de la Commission d'éligibilité, le secrétariat technique dispose pour l'instruction d'un délai de deux (02) mois renouvelable trois (03) fois. Lorsqu'elle reçoit le dossier instruit, assorti du rapport du secrétariat technique sur la demande d'asile, la Commission d'éligibilité dispose d'un délai maximum de deux (02) mois pour statuer. Ce délai est renouvelable une fois. Aux termes de l'article 12 du décret susvisé, en cas d'arrivée massive de personnes en quête d'asile, et notamment devant l'impossibilité matérielle de déterminer leur statut sur la base individuelle, la commission d'éligibilité peut décider de leur reconnaître le statut de réfugié *prima facie* sous réserve de vérifications ultérieures, au cas par cas.

En ce qui concerne la compétence de la Commission des recours, l'article 13 du décret susvisé dispose que toute contestation de la décision de la Commission d'éligibilité est portée devant la Commission des recours qui statue en dernier ressort. Le recours est introduit auprès du secrétariat technique, directement ou par le canal des bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. La Commission des recours se prononce dans un délai maximum de deux (02) mois après sa saisine. Le recours doit comporter l'exposé des moyens nouveaux invoqués et une copie de la décision de la Commission d'éligibilité en cause. L'introduction d'un recours suspend toute mesure d'expulsion nationale. Il a par ailleurs été précisé que les procédures devant les deux commissions sus indiquées sont gratuites, et que les délais de recours sont de trente (30) jours à compter de la notification.

Au terme de la procédure, et dès la reconnaissance du statut de réfugié, le secrétariat technique délivre au bénéficiaire, ainsi qu'à tous les membres mineurs et majeurs de sa famille en application de l'article 5 de la loi du 27 juillet 2005, des attestations de réfugié qui leur permettront d'obtenir auprès des Autorités compétentes des cartes de réfugiés visées par l'article 13al. 1 de ladite loi. La durée de validité de la carte de réfugié est de deux (02) ans renouvelable de plein droit à son expiration suivant la réglementation en vigueur. En cas de perte ou refus de statut de réfugiés, sauf raison impérieuse de sécurité nationale, un délai de (06) mois est accordé à l'intéressé pour trouver un pays d'accueil. Toute personne ayant perdu la qualité de réfugié ou ne

l'ayant pas obtenue et n'ayant pas quitté le territoire au terme du délai de six (06) mois, est, sauf cas de force majeure, considérée comme un étranger en situation irrégulière conformément aux dispositions de la loi n°97/012 du 10 janvier 1997 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun.

Par ailleurs, et en marge des attributions de la Commission d'éligibilité et de la Commission des recours susvisées, il a été créé, par arrêté du Président de la République N° 269 du 13 mars 2014, un Comité interministériel *ad hoc*<sup>7</sup> chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun. Placé sous l'autorité du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, ce Comité est chargé d'examiner les défis humanitaires, socio-économiques, sanitaires et sécuritaires découlant de la présence massive des réfugiés au Cameroun, à l'effet de proposer au Gouvernement les mesures appropriées pour y faire face. Il sert aussi de cadre de concertation entre le Gouvernement et les Institutions internationales pour une gestion harmonieuse de la situation des réfugiés, tenant dument compte des préoccupations légitimes des communautés locales d'accueil et de proposer toutes autres mesures utiles dans le cadre de la gestion d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun.

En dépit de la bonne volonté politique du Gouvernement camerounais, l'on peut constater cependant que la prise en charge de l'ensemble des réfugiés, dont le nombre ne cesse de croître, est loin d'être optimale. D'où, l'action supplémentaire conjuguée du HCR et des Organisations Non Gouvernementales.

## **B. L'action du HCR Cameroun et des Organisations Non Gouvernementales dans la gestion des réfugiés**

Depuis sa création par Résolution n° 428 (V) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 décembre 1950, le HCR a été investi par la communauté internationale d'un mandat d'assumer les fonctions de protection des réfugiés et, en collaboration avec les Etats, de rechercher des solutions permanentes aux difficultés auxquelles les réfugiés font face. C'est ainsi qu'aux termes du paragraphe 8 du statut du HCR et de l'article 35 de la Convention de 1951, cette institution internationale de protection des réfugiés s'est

7-cf. article 2 de l'arrêté No 269 du 13 mars 2014 portant création d'un Comité interministériel chargé de la gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun.

vue investir la mission de surveillance de l'application par les Etats contractants des dispositions de la Convention de 1951<sup>8</sup>. C'est dire que le modèle de l'action internationale en faveur des réfugiés a été établi par les Nations Unies et a été consacré par l'adoption d'un certain nombre d'instruments et d'Institutions internationaux au nombre desquels le HCR<sup>9</sup>

C'est fort de son rôle inhérent à son statut, qu'il a été souligné à juste titre que «pour les 50 millions de personnes contraintes à l'exil dans le monde et pour les centaines d'organisations non gouvernementales agissant en direction de ces personnes, mais aussi pour la presse spécialisée ou généraliste, ainsi que pour les Etats, le HCR constitue aujourd'hui l'autorité publique de référence». Agence intergouvernementale, elle est au cœur des dispositifs complexes du gouvernement humanitaire et dans bien des situations les plus dramatiques de la planète, elle constitue le principal gouvernement des exilés et de leur destin.

S'agissant de son action concrète au Cameroun, le HCR s'emploie depuis plusieurs années à offrir protection et assistance aux réfugiés centrafricains et nigériens qui vivent dans plus de 300 sites dispersés dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord. Il s'attache en priorité à améliorer l'état de santé de la population, à assurer l'accès à l'éducation et à accroître ou à maintenir l'approvisionnement en eau aux réfugiés. Quant aux réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain, les principaux objectifs de cette agence onusienne consistent à améliorer l'accès aux structures de santé et à l'enseignement, et à appuyer les rapatriements librement consentis dans la sécurité et la dignité. En ce qui concerne les solutions durables, l'Organisation déploie des efforts particuliers, de concert avec ses partenaires, pour développer les activités génératrices de revenus et le renforcement des moyens de subsistance, de manière à permettre aux réfugiés d'accroître leurs possibilités d'intégration sur place. Par



Des représentants du HCR en concertation avec des leaders d'un camp de réfugiés

8-cf. observation écrites du HCR devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire IMC/ France, requête n° 9152/09.

9-cf. Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut des réfugiés au regard de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés; HR C1P/4/FRE/REV/1 UNHCR 1979, réédité, Genève, janvier 1992.

ailleurs, aux fins de la réduction des cas d'apatridie, le HCR a entrepris une vaste campagne de sensibilisation pour la délivrance d'actes de naissance, appuyé les bureaux de l'état civil et sensibilisé les parents à la nécessité de déclarer les naissances.

D'un autre point de vue, et en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics, le HCR et les partenaires, font face à certains facteurs onéreux, mettant à mal le processus d'intégration des réfugiés dans le système éducatif en milieu urbain. La participation aux frais pour les examens, les évaluations, les transports, l'achat d'uniformes et de livres. Pour pallier à ces manquements, le HCR s'emploie à optimiser l'accès à une éducation de qualité pour les enfants réfugiés, en particulier les filles et les enfants handicapés, ainsi que l'accès d'au moins 50 pour cent des enfants âgés de 3 à 5 ans à l'éducation préscolaire.

Par ailleurs, le HCR s'est engagé à réduire le nombre des personnes risquant de devenir apatrides. Pour se faire, il a mis en place une stratégie de solutions durables avec le Gouvernement camerounais, en renforçant les capacités des Institutions locales concernées, en organisant des campagnes d'information et de sensibilisation, en aidant 3000 individus vulnérables à confirmer leur nationalité. Le Haut Commissariat des réfugiés a également prêté son concours aux Autorités pour organiser des campagnes itinérantes d'enregistrement des naissances<sup>10</sup>.

En somme, le HCR collabore avec des Ministères, des institutions onusiennes, d'autres organisations internationales et des ONG. A ce titre, le Haut-Commissariat travaille en étroite coopération avec le Ministère des Relations Extérieures, aidant les Commissions nationales d'éligibilité et des recours à assumer la pleine responsabilité des procédures de détermination du statut et d'enregistrement, ainsi que de la délivrance de documents aux réfugiés. Il poursuit par ailleurs sa collaboration avec les départements en charge respectivement de la promotion de la femme et de la famille, et des affaires sociales.

Aux côtés du HCR, d'autres acteurs se mobilisent en synergie pour la protection des réfugiés au Cameroun. C'est le cas par exemple de la coopération nouée en 2014 par le HCR avec le FNUAP, ONU-Femmes, le PAM

et l'UNICEF dans les domaines de la nutrition, de l'éducation, de l'enregistrement des faits d'état civil, de la protection de l'enfance, de la santé, de la procréation et de la lutte contre la violence sexuelle. Celle-ci a aujourd'hui vocation à se poursuivre et à s'inscrire comme une solution durable aux problèmes des réfugiés au Cameroun.

## Conclusion

Au terme de l'analyse du dispositif réglementaire et institutionnel d'accueil des réfugiés au Cameroun, l'on peut constater que bien que n'ayant pas participé à l'élaboration des principaux instruments internationaux de protection des réfugiés que sont la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New-York de 1967, l'adhésion de ce pays à ces deux traités et sa volonté politique d'assurer une protection optimale aux réfugiés restent fort perceptibles. En effet, après avoir accepté de s'approprier la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, le Cameroun s'est doté d'une législation nationale consacrée à la cause des réfugiés et dont l'objectif est de leur assurer la protection la plus conforme aux standards internationaux, tout en préservant les préoccupations légitimes des communautés locales d'accueil.

Par ailleurs, bien qu'il existe au Cameroun une volonté politique réelle d'accueil des réfugiés, il faut cependant reconnaître l'écart profond qu'il y a entre la pratique et les normes juridiques internes et internationales. Cet écart réside en ce que les moyens et actions déployés sur le terrain tant par les Institutions et organes publics que par les Organisations de la société civile dont le HCR, sont, à la vérité, loin de couvrir tous les besoins des réfugiés, de plus en plus nombreux et répartis dans les différents sites d'accueil.

**ALLAWADI BIAVO BIAVO**  
Faculté des Sciences Juridiques et  
Politiques  
Université de Maroua



10-VALLUY, 2007, cité par Agathe Etienne, in «le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés dans les dispositifs et réseaux d'accueil des réfugiés d'Afrique Subsaharienne: Enjeu de l'assistance au Caire», p. 30

# LA PRODUCTION EXPLOSIVE DES RÉFUGIÉS EN AFRIQUE: DE LA PROTECTION PRÉCAIRE AU CERCLE VICIEUX

SAMUEL NGUEMBOCK

*Cet article envisage la notion de protection précaire dans un contexte de production explosive des réfugiés en Afrique. La notion de protection précaire semble pertinente pour bien comprendre et rendre compte du développement inquiétant du nombre de réfugiés sur le continent. Elle permet notamment d'en ressortir les facteurs structurants et explicatifs les plus pertinents allant des processus internes aux Etats à la gestion internationale des réfugiés. Après avoir présenté l'évolution inquiétante du nombre de réfugiés au cours des dernières années, la présente étude met la production explosive des réfugiés en relation avec d'une part la faiblesse des politiques de prévention et de gestion des conflits et, d'autre part, les lacunes observées au niveau de la coordination internationale. L'ensemble de ces écueils et dysfonctionnements, ainsi que le traitement précaire voire l'hostilité dans les pays d'accueil plongent la gestion et la protection des réfugiés dans un cercle vicieux. Celui-ci nécessite, pour être détruit, de briser les codes du souverainisme des Etats et l'autisme politique suicidaire des autorités politiques nationales et internationales.*



Campement de réfugiés d'Assaga, l'éducation des enfants, une préoccupation pour l'UNICEF

Si le nombre de réfugiés a sensiblement diminué depuis 2005 par rapport aux crises observées entre le début des années 1990 et le début de la décennie 2000, il faut relever que ce nombre a explosé au cours des trois dernières années. En 2014, ce sont environ 17 millions d'Africains qui ont été contraints de quitter leurs lieux de résidence habituelle. Jusqu'en 2013 et pour la quatrième année consécutive, le nombre de réfugiés n'a cessé d'augmenter sur le continent. L'Afrique comptait près de trois millions de réfugiés en 2013 et parmi ces derniers, seulement 170 000 d'entre eux ont pu regagner leur foyer au cours de la même année<sup>1</sup>. Les instabilités politiques et sécuritaires au Mali, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Darfour ont accru les déplacements forcés des populations. Dans un contexte de contraintes environnementales et de menace terroriste en Afrique du Nord, de l'Ouest, en Afrique centrale et dans la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est, la production des réfugiés devient de plus en plus forte. En quelques années, l'Afrique est passée d'une production des réfugiés causée par les guerres civiles et les crises internes à une production des réfugiés aux causes multiples.

Si en droit international, la protection internationale renvoie à la protection de l'individu en tant qu'entité agissant sous le gouvernement d'un Etat, on peut donc admettre que la production explosive des réfugiés en Afrique est liée à la fois à la défaillance des Etats et aux faiblesses des mesures de protection internationales.

Il est clair que le droit international s'adresse aux Etats en tant qu'organisations représentatives des communautés humaines<sup>2</sup> et que les gouvernements sont amenés à protéger leur souveraineté contre toute ingérence étrangère. A ce titre, la détérioration des conditions humaines de vie qui préside au déplacement forcé des populations relève d'abord de la responsabilité des Etats et ensuite de l'inefficacité de l'application des dispositions internationales en matière de protection de la personne humaine.

Au-delà des querelles doctrinales autour de l'attitude du droit international vis-à-vis des hommes, cet article vise à montrer que l'évolution inquiétante du nombre des réfugiés en Afrique avec ses conséquences dramatiques sur les migrations internationales s'explique à la fois par des processus internes aux Etats et par l'impact limité des dispositions et mécanismes

internationaux destinés à la protection de la personne humaine. Au niveau des Etats, ces processus s'observent à travers la faiblesse des politiques de prévention et de gestion des crises, des conflits et des catastrophes. La faiblesse des politiques de prévention est elle-même liée au mode d'accession au pouvoir dans certains Etats et au régime d'exercice de ce pouvoir sous le prisme de la protection de la personne humaine. Au niveau international, il est intéressant de questionner la volonté des Etats à appliquer les directives internationales en matière de protection de l'individu, et les mesures prises à l'échelle globale pour veiller au respect de ces directives.

Par ailleurs, il est envisagé dans le cadre de cette réflexion de ne pas se limiter aux conséquences des crises, au sens strictement sécuritaire du terme, mais de présenter globalement la production explosive des réfugiés en Afrique comme corollaire de la pauvreté, du sous-développement et de l'échec des politiques de «co-développement» Lequelles sont censées permettre de limiter, voire de stopper les migrations Sud-Nord<sup>3</sup>. Un des facteurs non négligeable est aussi à chercher dans la diplomatie des puissances internationales qu'elles soient occidentales ou asiatiques: l'impertinence de la conséquence de l'inconséquence de la diplomatie et de l'intervention de ces pays. Car, à cause de la pauvreté des outils mobilisés en matière de politique étrangère, soutiennent des régimes autoritaires en Afrique pour la protection de leurs intérêts, au détriment de la protection sociale des populations. Le rôle joué par les Américains et les Chinois dans le conflit au Soudan du Sud en est un des exemples les plus parlants.

### **L'explosion des réfugiés en Afrique: une évolution inquiétante aux sources de production mal maîtrisées.**

Si les causes de l'explosion des réfugiés en Afrique sont relativement connues, la maîtrise de l'évolution et de la multiplication de ce phénomène migratoire échappe remarquablement au contrôle de certains Etats qui, par ailleurs, entretiennent paradoxalement ce fléau. En 2005, le nombre de réfugiés dans le monde était estimé à 8,4 millions, soit l'effectif le plus bas depuis 1980. En Afrique, les 2,6 millions de réfugiés enregistrés en 2005 sont à comparer aux 6,7 millions de 1994<sup>4</sup>. Il est clair que l'évolution de la situation au cours des années qui ont suivi 2005 était plutôt encourageante;

1-<http://www.rfi.fr/afrique/20140619-journee-mondiale-refugies-ils-sont-pres-3-millions-afrique>

2-Sperduti Giuseppe, La personne humaine et le droit international. In: Annuaire français de droit international, volume 7, 1961. pp. 141-162.

3-Luc Cambrézy, «Réfugiés et migrants en Afrique: quel statut pour quelle vulnérabilité ?» Revue européenne des migrations internationales, Vol 23 – n°3, 2007.

4-Luc Cambrézy, *ibid*.

pouvait conduire à plus d'optimisme comme le relevaient de nombreux observateurs. Mais cette vision, non seulement n'a pas résisté à l'analyse, elle n'a non plus résisté à l'épreuve des faits.

La gestion de certains conflits qui constituaient le foyer de production des réfugiés, bien qu'appartenant au passé, n'a pas définitivement réglé la question du retour des réfugiés et leur installation durable dans leur pays de départ. Le Rwanda, le Tchad, l'Angola, la Sierra Leone, le Libéria, la République démocratique du Congo notamment, comptent encore des réfugiés à l'extérieur. Il faut ajouter à cette catégorie des réfugiés partant des pays aux régimes politiques autoritaires. Au-delà de cet héritage légué par les guerres civiles dans certains pays, l'explosion des réfugiés s'est vue accélérer par de nouveaux foyers de tension au cours des dernières années: République centrafricaine, Kenya, Côte d'Ivoire, Mali, Burundi, Burkina Faso, Somalie, Erythrée.

Par ailleurs, comme le souligne Luc Cambrézy, *s'en tenir à la stricte définition du réfugié telle qu'elle est inscrite dans le droit international ne peut faire oublier les millions de déplacés qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu ou voulu quitter leur pays d'origine. Ils vivent souvent des situations largement aussi précaires que les réfugiés ayant franchi une frontière. Or nombre de guerres civiles «produisent» autant — sinon plus — de déplacés sans statuts que de réfugiés «statutaires». A ce titre, pour mieux prendre en compte toutes ces catégories et avoir une analyse globale de l'ampleur du phénomène, il est intéressant d'associer à la définition du droit international la conception de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), en la matière.*

Dans cette perspective, la Convention de l'O. U. A. régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, signée le 10 septembre 1969 et entrée en vigueur le 23 juillet 1975 ne s'est pas bornée à reproduire un texte existant<sup>5</sup>. Cette Convention dispose que le terme réfugié s'applique également à «*toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité*». Si cette approche se justifiait par le contexte politique et économique de l'époque, force est de reconnaître que plus de quarante ans plus tard, ce

contexte résiste encore à l'analyse et aux faits actuels.

Au niveau mondial, ce sont 60 millions de réfugiés et déplacés que compte le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) dans son rapport publié en juin 2015. Selon ce rapport, 42 500 personnes sont poussées chaque jour à fuir à cause des conflits. En Afrique, depuis 2012, de plus en plus d'Africains sont contraints de fuir, principalement à cause des conflits. «*Ces chiffres augmentent grandement et nous attendons une nouvelle hausse pour 2015*», expliquait Simplicie Kpandji, chargé de «reporting» pour l'Afrique de l'Ouest au HCR. «*Le rapport évoque une augmentation de 17% pour l'Afrique subsaharienne, mais ces chiffres sont sous-estimés car ils ne tiennent pas compte du Nigeria, faute de données fiables*<sup>6</sup>». Avec 17 millions de personnes contraintes au déplacement forcé à la fin de l'année 2014, sans compter les centaines de milliers de personnes qui ont connu le même sort en 2015, voir début 2016, l'Afrique se range parmi les aires géographiques les plus densément peuplées de réfugiés et de déplacés, sans réelle perspective sur leur retour définitif.

### Une production de réfugiés aggravée par des retours précaires et incertains.

Le retour des réfugiés est un indicateur déterminant pour comprendre et évaluer la situation politique et sécuritaire du pays de départ d'une part, mais aussi les mesures d'accompagnement en vue de la réinstallation des réfugiés dans leur pays d'origine ou de nationalité, d'autre part. Au regard des faits sur le terrain, l'Afrique et précisément les pays en situation post-conflit ont besoin d'augmenter le taux de retour des personnes qui ne possèdent ni les moyens, ni le droit de rester dans les pays d'accueil. Les dispositifs d'action mis en place pour la réinstallation des réfugiés ne semblent ni efficaces, ni incitatifs au retour. Le constat général semble confirmer que de moins en moins de réfugiés et de déplacés trouvent des mesures incitatives pour prendre le chemin de retour.

Au Mali par exemple, seuls 21 000 réfugiés environ sur 140 000 ont pu retourner chez eux en 2014. En l'absence de mesures d'accompagnement structurées et des garanties de sécurité, les retours se font soit à cause des conditions inhumaines d'installation dans les pays d'accueil, soit spontanément parce que l'attachement au sol est pressant. Simplicie Kpandji, un responsable du

5-Henri Joël TAGUM FOMBENO, «Réflexions sur la question des réfugiés en Afrique», Revue trimestrielle des droits de l'Homme, n° 57, 2004: <http://www.rtdh.eu/pdf/2004245.pdf>

6- Simplicie Kpandji, cité par Jeune Afrique du 25 juin 2015.

HCR en Afrique de l'Ouest, affirmait en 2015 que le HCR avait «constaté à un moment donné un retour spontané des Maliens, mais il y a eu un net coup d'arrêt avec la résurgence du conflit dans le nord du pays». Il espérait ainsi que l'accord de paix signé à Bamako pour permettre le retour des réfugiés pourrait relancer ce processus.

Par ailleurs, il faut prendre en compte les conditions de vie des réfugiés et l'environnement social d'accueil dans lequel ils vivent. Au regard de la situation observée dans plusieurs pays d'accueil, il ressort que non seulement les réfugiés se trouvent dans la précarité mais ils sont parfois au même moment confrontés à l'intolérance grandissante des populations des pays d'accueil. Bien évidemment, la situation de ces réfugiés varie d'un pays à l'autre. Mais en tout état de cause, il s'agit d'un cercle vicieux quand les conditions de retour ne sont pas réunies à court ou à moyen terme.

Les pays d'accueil ou offrant l'asile aux populations voisines en Afrique sont quasiment tous pauvres avec des niveaux de stabilité politique et sécuritaire souvent très relatifs et fragile. Il est presque évident que plus la situation d'instabilité ou de guerre dans les pays de

départ dure, plus les conditions de vie des réfugiés dans les pays d'accueil se dégradent en l'absence d'une aide humanitaire soutenue et des possibilités d'insertion socio-économique fiables. Face à cette situation, la méfiance, l'intolérance et le rejet s'installent progressivement chez les populations des pays d'accueil. Le cas des réfugiés nigériens, pour la plupart installés au Cameroun, au Tchad, ou encore au Niger est particulièrement illustratif.

En avril 2015, les agences humanitaires, les organisations non gouvernementales (ONG) et les Nations unies avaient lancé un appel au don face à la dégradation de la situation humanitaire des réfugiés et victimes de Boko Haram. Au total, ce sont 174 millions de dollars qui avaient été évalués nécessaires pour venir en aide aux réfugiés nigériens victimes de Boko Haram. Jusqu'à cette date, ces réfugiés étaient estimés au nombre de 192 000 installés dans les pays voisins du Nigeria, au Cameroun, au Niger et au Tchad. Au-delà des cas recensés dans le Bassin du Lac du Tchad, d'autres pays sur le continent ont connu ou connaissent des situations de précarité similaires. On peut citer à ce propos l'augmentation du nombre de réfugiés ces cinq dernières années: en Côte d'Ivoire (de 2000 à 2011),



Prise en charge des déplacés de Boko haram

en Centrafrique (depuis 2013), en Libye (depuis 2011), au Mali (depuis 2012), dans le nord du Nigeria (depuis 2011), en RDC (depuis 2005), au Soudan du sud et tout récemment au Burundi. Il faut reconnaître que, si la production des réfugiés a explosé au cours des dernières années, c'est à cause de la situation d'instabilité dans ces pays. En effet, ces pays étaient jusque début 2015 les plus grands pourvoyeurs de réfugiés et de déplacés.

Pour revenir au cas du Niger, à Bosso par exemple, la dégradation des conditions de vie des déplacés est criante. A cause de l'insécurité dans la région, seules deux ONG apportent de l'aide humanitaire aux victimes. À Diffa, le PAM prévoit de nourrir 140 000 réfugiés, en plus de 80 000 habitants de la province, soit plus d'un quart de la population, ce qui n'est pas chose aisée quand on sait que la mobilisation financière de la communauté internationale ne suit pas ce rythme de dégradation<sup>7</sup>.

### **Des sources de production des réfugiés liées aux processus politiques internes.**

Si l'on arrive à connaître des situations de production explosive de réfugiés, c'est souvent parce que les signes avant-coureurs au niveau politique, économique, social et culturel ne sont pas rigoureusement pris en compte. En d'autres termes, les politiques de prévention des conflits et les dispositifs d'alerte précoce sont souvent défaillants. En 2008, s'appuyant sur des revendications sociales et des mouvements de contestations politiques, des «émeutes de la faim» en milieu urbain avaient eu lieu notamment au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Ethiopie et à Madagascar à cause de la hausse des prix alimentaires<sup>8</sup>. Des situations qui ne sont pas restées sans provoquer dans certains pays des répressions violentes.

Ainsi, au Burkina Faso toujours, les partis politiques de l'opposition et la société civile, bénéficiant progressivement de l'adhésion des populations, tentent en outre de se mobiliser pour sonner le glas des traditionnelles révisions constitutionnelles. Celles-là qui permettent aux chefs d'Etat en exercice de se maintenir au pouvoir. On peut citer à ce propos: le Gabon, le Bénin, le Congo, la République démocratique du Congo, le Tchad, l'Ouganda. Ces pays vont prochainement connaître des élections présidentielles, traversent déjà des situations politiques nationales tendues qui pourraient les faire basculer dans la crise

ou le chaos. Entre les réformes gouvernementales, les mesures sécuritaires impopulaires dans la classe politique et l'adoption des instruments législatifs liberticides dans un contexte politique et social incertain, ces pays et d'autres sur le continent semblent se trouver au bord d'une fracture nationale qui pourrait générer de nouveaux flux de migrants et de réfugiés.

La gestion des processus électoraux demeure une préoccupation majeure pour la consolidation des régimes démocratiques et la stabilité post-électorale. Depuis plus de deux décennies, ces processus ont débouché sur des élections disputées, mais souvent manipulées avec des conséquences qui se traduisent souvent en crises pré ou post-électorales. Par ailleurs, les pratiques constitutionnelles, le plus souvent, s'éloignent des règles garanties par les Cours ou Conseils constitutionnels. Il y a un lien entre la durée des mandats, la personnalisation du pouvoir et le risque de dérives autoritaires qui aboutit quelques fois à l'escalade de la violence. Les élections au caractère conflictuel ont, ainsi, conduit à des crises en Côte d'Ivoire (2000, 2010), au Kenya (2007, 2008), au Zimbabwe (2007), en RDC (2011) ou plus récemment au Burundi (2015).

S'il n'y a plus dans la plupart des pays le monopole du parti unique mais plutôt une tendance généralisée vers le multipartisme, on observe cependant à la fois les mouvements des rues et une montée de la contestation et des mouvements de protestation civique, politique et syndicale souvent relayés par les églises. Ces résistances aux pouvoirs, à défaut de processus électoraux viables et transparents, passent par diverses techniques de subversion qui oscillent entre la mobilisation contestataire et la violence. La persistance des comportements anti-démocratiques et l'absence d'alternance politique pourraient ruiner tout espoir d'émancipation des populations africaines. Elles pourraient, par ailleurs, confirmer la reproduction de la formation de la classe dominante actuelle et renforcer ainsi les inerties politiques porteuses de clivages et de divisions<sup>9</sup>.

### **Vers plus de réfugiés victimes de la montée du chômage, de la désillusion du politique et des intégrismes.**

La production des réfugiés en Afrique semble bien loin d'être contenue par les mesures et dispositions prises sur le continent. Un des indicateurs pour confirmer cette

d'Orsay, février 2015.

9-Samuel Nguembock, «Un lent processus de démocratisation en Afrique subsaharienne», in Rapport Vigie 2016: Futurs possibles à l'horizon 2030-2050, Futuribles International, janvier 2016.

7-Benoît Moreno, porte-parole du Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), cité par Jeune Afrique du 1er juin 2015

8-Philippe Hugon et Samuel Nguembock, Les mouvements de contestations liés aux problématiques de transition en Afrique, Note de consultance de l'IRIS pour le Quai

tendance réside dans la démographie. La jeunesse africaine veut avoir sa place dans les champs politique, social et économique. Elle pèse par son nombre croissant et est devenue en Afrique une catégorie déterminante du fait de l'urbanisation, des processus d'individuation et des réseaux sociaux. Le défi démographique demeure gigantesque pour ce continent de plus d'un milliard d'habitants. En un siècle (1950-2050), le nombre de jeunes de 15 à 30 ans aura plus que décuplé en Afrique et le nombre de jeunes urbains aura été multiplié par plus de vingt. Un défi historique qu'aucune société n'a jamais eu à relever. Vingt millions de jeunes arrivent annuellement sur le marché du travail dont plus de 75% sont sans emplois durables ou décents.

De nombreuses études estiment que la population rurale croît de 10 millions par an en Afrique et que la population urbaine qui croît de dix millions par an en 2015 croîtra de quinze millions par an en 2030. La croissance économique se traduit par de grandes inégalités et contribue ainsi peu à la redistribution interne qui permet d'élargir les marchés. Elle se caractérise par des processus utilisant surtout du capital aux dépens du travail. La principale difficulté à laquelle les pays sont confrontés pour insérer les jeunes actifs, provient de la faible capacité du marché à les intégrer et d'un niveau de préparation insuffisant des jeunes.

Si la jeunesse est maintenue à l'écart des circuits économiques et si son intégration dans les champs politique et de la fonction publique n'est pas effective, l'Afrique subsaharienne connaîtra incontestablement des instabilités et des catastrophes humanitaires sans précédent<sup>11</sup>.

L'arène politique et religieuse est de plus en plus favorable aux versions fondamentalistes de l'islam. Les partisans des tendances modérées de l'islam ont peur, se taisent et ne mènent guère la bataille idéologique. Des positions favorables au djihadisme armé apparaissent auprès de certains jeunes issus des milieux populaires. Bien que la réduction de crises et des conflits soit observée sur le continent, les perspectives de paix s'articulent autour de deux hypothèses principalement. Soit, les Etats seront résolument amenés à tirer les leçons des échecs observés ces dernières années dans la gestion des conflits, des situations de transition et de reconstruction post-conflit, et renforceront en conséquence leur coopération régionale en matière de

sécurité et de défense. Soit les égoïsmes nationaux prendront le pas sur les coopérations régionales et les échecs de ces dernières donneraient la possibilité aux groupes armés d'accroître leurs capacités de nuisance. Ceci renforcerait la prolifération de redoutables menaces asymétriques qui plongeront les Etats dans une insécurité structurellement chronique. Une situation qui pourrait avoir des effets catastrophiques, non seulement, sur les économies nationales mais aussi, et surtout, sur leur capacité à rattraper les retards de développement accumulés au cours des quarante dernières années. Ces pays risquent ainsi de légitimer la pratique de l'intégrisme comme instrument de reconnaissance sociale et de lutte idéologique pour des populations majoritairement jeunes et sans perspective de carrière (parfois diplômée sans emploi, parfois mal formée et sous scolarisée). La croissance démographique, qui alimente dans une certaine mesure ces intégrismes, ne constituera pas seulement un réservoir de consommateurs, elle menacera structurellement les acquis de la croissance et la stabilité politique de plusieurs pays africains<sup>12</sup>. Si la montée des intégrismes et des groupes djihadistes se confirme, l'on pourrait assister à l'effondrement des Etats africains et à la paralysie économique de ces derniers (le cas de la Libye ou de la Somalie).

### **La gestion internationale des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique: un cercle vicieux pour les victimes.**

Si sur le plan juridique, les instruments sont mobilisés pour encadrer et protéger les réfugiés et les personnes déplacées, il faut relever que la prise en charge et la protection sociale de ces derniers dans la perspective d'une réinstallation définitive dans leur pays demeurent une équation à plusieurs inconnus. Les réfugiés sont spécifiquement considérés dans le cadre du Droit des réfugiés à travers la Convention (1951) et le Protocole (1967) des Nations unies. Le régime appliqué aux personnes déplacées est, quant à lui, constitué par un ensemble d'instruments relevant du Droit international humanitaire (DIH), du Droit international des Droits de l'Homme (DIDH), du Droit interne et des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays formulés par le Haut Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (1998)<sup>13</sup>. Sur le terrain, la gouvernance humanitaire, qui autorise le recours au

10-Philippe Hugon et Samuel Nguembock, op. cit.

11-Samuel Nguembock, «Une croissance démographique porteuse d'opportunités économiques et de risques d'instabilité politique», in Rapport Vigie 2016: Futurs possibles à l'horizon 2030-2050, ibid.

12-Samuel Nguembock, «L'Afrique: entre la fin des guerres civiles, la montée des intégrismes et la réaffirmation de l'insécurité», in Rapport Vigie 2016: Futurs possibles à l'horizon 2030-2050, Futuribles International, janvier 2016.

13-Daniel Laliberté, «Crises humanitaires, santé des réfugiés et des déplacés: un cadre analytique», Revue européenne des migrations internationales, Vol 23, n°3, 2007.

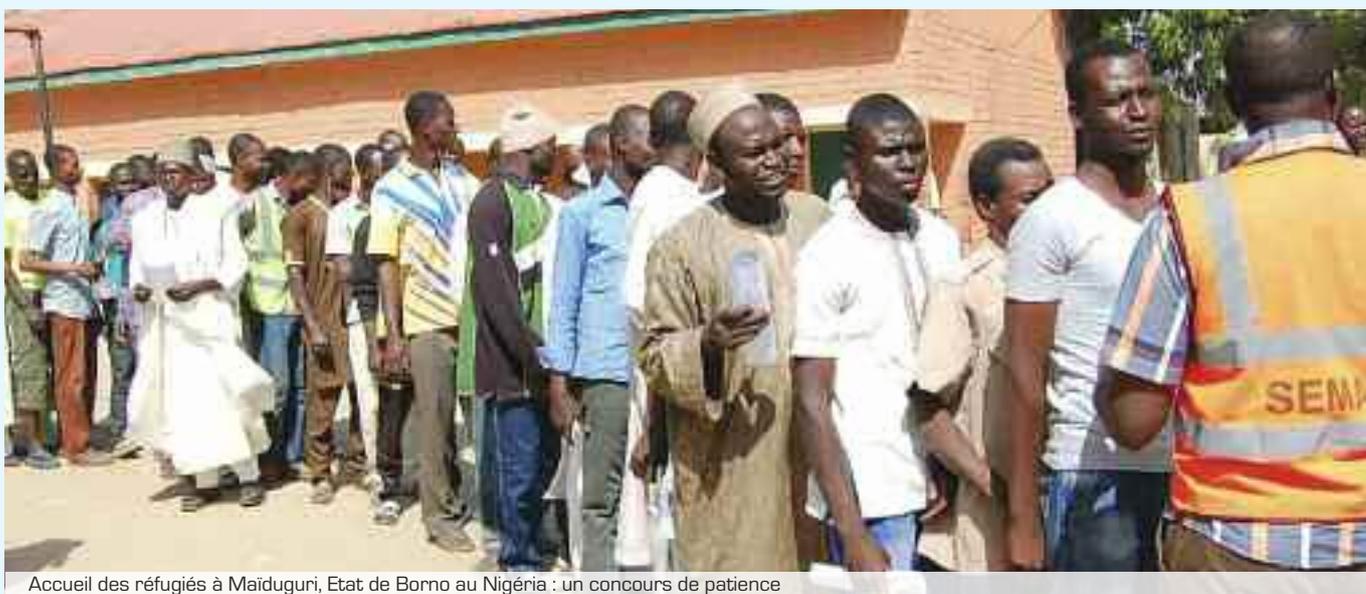
Droit international humanitaire et à divers instruments juridiques pour mettre en œuvre le principe de solidarité internationale, fait face à de nombreux défis. Lesquels qui laissent le réfugié ou le déplacé dans une infernale spirale de souffrance.

Sur le continent, la situation de la protection internationale des réfugiés et des personnes déplacées n'est guère reluisante. On observe avec grand étonnement un silence politique et institutionnel des appareils étatiques nationaux et régionaux. Au niveau exclusivement africain, le principe de solidarité africaine peine à s'observer dans les faits. Moucharaf Justin Paraiso et Alain Pierre Mouchiroud<sup>14</sup>, se demandent à ce propos si la fameuse solidarité africaine n'est qu'une légende dorée: «*Pourquoi les gouvernements africains, les organisations sous-régionales et l'Union africaine ne s'impliquent-ils jamais dans l'action humanitaire et dans l'aide d'urgence ? Comment expliquer qu'ils renoncent systématiquement à leur devoir d'assistance et abandonnent aux organisations internationales, aux ONG et aux pays occidentaux l'aide d'urgence ?*».

On peut parfois se contenter de voir l'hospitalité de certains pays, comme l'Éthiopie, le Kenya ou le Cameroun mais cette hospitalité se confond assez souvent soit au laisser-aller dans certaines localités sans intérêt pour le pouvoir central, soit à une stratégie de captation de l'aide internationale. Comme ailleurs, l'hospitalité a ses limites. Du point de vue des pays d'accueil, l'afflux des réfugiés fait plus souvent craindre le pire en termes d'insécurité, d'exportation du conflit

au-delà des frontières, et de dégradation de l'environnement (accès au bois de feu, à l'eau, etc.). En tout état de cause, ce questionnement orienté laisse observer les contradictions africaines notamment entre l'élan traditionnel de fraternité qui pousse spontanément les hommes et les femmes du continent à porter secours aux personnes en détresse, et l'inertie des États en matière de secours.

La République centrafricaine, par exemple, a été pendant quelques années déchirée par des coups d'État et des affrontements identitaires. Ces conflits ont fait plus de 900 000 déplacés dispersés dans des camps de fortune aux conditions de vie inacceptables. Sur le terrain, comme le relèvent de nombreux observateurs, les besoins prioritaires en nourriture, en eau, en soins de santé et autres commodités pour atténuer les souffrances de ceux qui ont été contraints au déplacement, ont été et sont toujours en deçà du minimum décent. L'Union africaine, qui n'offre que ce que les États membres lui donnent, a confié la gouvernance internationale de l'aide humanitaire à la communauté internationale. Bien qu'insuffisante, l'aide internationale a été portée par le HCR, l'Unicef, le PAM, l'Union européenne et les ONG internationales qui ont envoyé des vivres, des tentes, des médicaments et divers articles de secours<sup>15</sup>. Certains observateurs notent que l'aide internationale humanitaire et l'aide d'urgence sont, devenues institutionnelles dans plusieurs États africains. Pis, celles-ci arrivent à créer in fine une logique de dépendance dont la plupart des dirigeants et des hauts fonctionnaires ne mesurent pas tous les effets pervers.



Accueil des réfugiés à Maiduguri, Etat de Borno au Nigéria : un concours de patience

14-Moucharaf Justin Paraiso et Alain Pierre Mouchiroud, «Centrafrique: crise humanitaire, la solidarité africaine mise à l'épreuve», Jeune Afrique, 20 janvier 2014.

15-Jeune Afrique, 20 janvier 2014.

Au-delà du continent, les principes retenus par les Nations unies pour la validation du statut de réfugié et les grands principes de gestion des réfugiés connus au niveau international semblent ne pas prendre suffisamment en compte ni l'ampleur des migrations forcées sur le continent, ni les conséquences de ces dernières en l'absence de mesures plus robustes. Si les populations obtiennent le statut de réfugié sur une base collective comme le remarque à juste titre Luc Cambrézy<sup>16</sup> «cela ne va pas nécessairement dans le sens d'une meilleure protection». C'est dans cette perspective que ce spécialiste montre avec les arguments de Claire Rodier<sup>17</sup> que l'élargissement de la notion de réfugié par l'OUA participe du phénomène de déresponsabilisation des États occidentaux face aux crises qui ne les touchent pas directement. Cette observation est d'autant plus pertinente qu'elle révèle que si 80 % des réfugiés en Afrique ont obtenu le statut de réfugié sur la base collective ou *prima facie*, en Europe la majorité (voire la totalité) des demandeurs a obtenu le statut de réfugié sur une base individuelle. Le HCR semble confirmer cette réflexion en affirmant que: «Les différences régionales en matière de reconnaissance s'expliquent en partie par la nature du cadre juridique existant ainsi que par le niveau de développement économique (la détermination individuelle du statut de réfugié est exigeante en termes de ressources)<sup>18</sup>»

## Conclusion

Au terme de cette analyse, on constate que la production explosive des réfugiés en Afrique est devenue un phénomène inquiétant sur le continent et les perspectives ne sont guère reluisantes. Les sources et les facteurs de ces flux de réfugiés et de déplacements forcés sont nombreux et s'observent tant au niveau des processus internes aux États qu'au niveau des grands principes internationaux qui encadrent la gestion des réfugiés. Entre la réticence de certains acteurs, les faiblesses capacitaires des autres tant sur le plan matériel que sur le plan financier, les mesures prises en situation de stabilité relative comme en situation de conflit semblent ne pas être à la hauteur de l'accueil et la protection des populations. Les modalités d'intervention des organisations humanitaires, bien que considérables, se heurtent à la persistante problématique de la coordination et de l'harmonisation des politiques d'intervention humanitaires. Dans ce contexte de précarité, la protection des réfugiés se trouve

placée sous une sorte de double tutelle: celle, très largement subordonnée à l'aide délivrée par la communauté internationale par le biais du HCR, mais aussi celle du bon vouloir et des capacités de l'État d'accueil<sup>19</sup>.

Face à cette situation dramatique et inquiétante pour les années à venir, l'Union africaine à travers le Sous-comité du COREP sur les Réfugiés, les Rapatriés et les Personnes déplacées, en collaboration avec le Département des Affaires politiques, a initié des activités en vue d'accroître la sensibilisation à la situation des réfugiés. Elle a adressé des lettres ouvertes pour lancer un appel à tous les États membres et à la communauté internationale. Le but étant qu'ils redoublent d'efforts pour résoudre les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées notamment du peuple sahraouis de Tindouf. Par ailleurs, des consultations régionales ont été ouvertes pour les régions de l'Afrique australe, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et du Nord sur l'évolution de la Position africaine commune sur l'efficacité de l'action humanitaire dans le cadre du Sommet humanitaire mondial prévu en mai 2016. Ce projet qui, reconnaît les lacunes existantes du système humanitaire mondial, a été examiné et approuvé par les représentants des États membres en novembre 2015. Il mérite une appropriation aux niveaux national, régional et international afin de mettre en place une architecture de gouvernance réceptive et responsable aux niveaux local, national, régional et mondial, y compris par le biais d'une représentation pleine et équitable des pays africains, sur la scène internationale.

Avant de mettre en place des politiques publiques nationales et régionales spécifiques, les États devront faire le bon diagnostic. La mise en place d'un Centre de contrôle commun entre les États pourrait renforcer les dispositifs actuels. La solidarité des pays voisins avec le concours de l'expertise et des moyens logistiques et financiers des partenaires devrait s'accroître pour accélérer la relocalisation des réfugiés et des personnes déplacées.

**SAMUEL NGUEMBOCK**  
Enseignant-Chercheur à l'IRIS  
Responsable des programmes de  
recherche et de formation à ThinkingAfrica



16- Luc Cambrézy, op. cit.

17-Claire Rodier, La construction d'une politique européenne de l'asile entre discours et pratiques, Hommes et Migrations, n° 1240, 2002

18-HCR, Réfugiés: tendances mondiales en 2005. UNHCR, Genève, 115 p.

19-Luc Cambrézy, op. cit.

# RÉFUGIÉS, DÉPLACÉS ET RETOURNÉS DANS LES SYSTÈMES DE CONFLITS AUX FRONTIÈRES DE L'EST ET DE L'EXTRÊME-NORD DU CAMEROUN

HENRI MBARKOUTOU MAHAMAT

*Depuis 2010, le Cameroun fait face à une insécurité récurrente à ses frontières avec la RCA dans la Région de l'Est et avec le Nigéria dans la Région de l'Extrême-Nord. Les crises politico-militaires en RCA et l'insurrection islamiste au Nord-Est du Nigeria se sont inscrites dans un cycle de violence animée par des factions armées et des cohortes d'assaillants déchainés. La littérature à ce sujet au Cameroun s'en est fait un écho axé principalement sur les chroniques de guerre, les faits de violence sur les civils et les dispositifs militaires, sécuritaires et populaires de riposte. Pourtant, fuyant la barbarie des bandes armées à l'Est et des terroristes de Boko Haram à l'Extrême-Nord, les populations civiles ont trouvé refuge vers l'intérieur, dans des zones plus sûres, suivant des itinéraires différents. Au contact des populations d'accueil, les réfugiés, déplacés et retournés initient des stratégies d'adaptation qui rencontrent l'hostilité des populations hôtes, d'où, l'apparition de nouveaux conflits.*



Afflux des réfugiés nigériens au camp de Minawao

L'objectif de cette contribution est de questionner les trajectoires itinérantes des réfugiés, déplacés et retournés de manière à montrer que les mécanismes de résilience, à la fois des communautés d'accueil et ces populations déjà vulnérables, génèrent un nouveau cycle de crises qu'on peut observer sur le triple plan socioreligieux, économique et politique. Sur la base des données de terrain et de la documentation disponible, l'étude se focalise sur les régions de l'Extrême-Nord et de l'Est. Elle a démontré que les processus d'exode massif des populations en quête de sécurité s'accompagnent d'un renouvellement de la conflictualité locale, exacerbée par des pesanteurs historiques et les intérêts politiques et économiques.

### I- Installations précaires, accès aux ressources et conflits à l'Extrême-Nord du Cameroun

Les mouvements des populations sous crise ont connu une trajectoire dominante: celle des réfugiés et déplacés qui tentent de trouver refuge dans des zones de fortune. Depuis juin 2013, en vagues successives, de milliers de réfugiés se sont précipités en direction des frontières du Cameroun. Malgré la pluralité des itinéraires de fuite, plusieurs voies d'entrée sont

empruntées par les réfugiés. Le premier est l'axe Madagali (Nigeria)-Tourou-Mogodé(Cameroun) à la frontière de l'Etat de l'Adamawa et la Région de l'Extrême-Nord. Dès leur arrivée sur le territoire camerounais, les réfugiés s'installent à titre provisoire dans les villages de Zhelevet dans l'arrondissement de Mayo-Moskota, Gawar et Minawaou dans l'arrondissement de Mokolo. Le second axe d'entrée est la localité de Kerawa à partir de laquelle les réfugiés s'établissent à Assighassia, Kolofata et Mora dans le département du Mayo-Sava<sup>1</sup>. La première vague massive estimée à 20 000 personnes arrive de Bama au Nigeria en août 2013 et se réfugie à Amchidé, Kolofata et Mora<sup>2</sup>. Selon le HCR, les arrivées successives avaient provoqué le dépassement de la capacité d'accueil de Minawaou qui était estimée à 39 000 places. L'organe des Nations Unies rappelle, par exemple, en septembre 2014 que «les nouveaux arrivants ont fui des attaques récurrentes ces trois dernières semaines dans la région de Gwoza dans l'Etat de Borno au Nigeria, avant leur quête de sécurité au Cameroun. Selon les autorités, quelques 5 500 réfugiés sont arrivés à Kolofata, 3000 à Kerawa et 370 à Mora, dans les districts de Mayo-Sava et de Logone-et-Chari<sup>3</sup>» Dans les mêmes



Influx of Nigerian refugees at the Minawaou camp

1-M. Meyeme, «Prise en charge des réfugiés au Cameroun: moyens insuffisants malgré la bonne volonté», Association des Travailleurs Sociaux du Cameroun, 5 octobre 2013

2-L'œil du Sahel, N°539 du 2 août 2013

conditions d'exode et de subsistance, les populations locales des zones frontalières ont également fui l'escalade de la violence pour s'établir vers l'intérieur.

Les stratégies de résilience varient selon les groupes et les espaces d'établissement. Elles dépendent aussi des relations avec les populations d'accueil. Qu'elles soient réfugiées ou déplacées, les victimes de l'insécurité de Boko Haram tirent leurs ressources de subsistance sur les territoires où elles sont installées. Constitués de quelques familles rapprochées par les liens de clan, de village ou d'intérêts, plusieurs déplacés et réfugiés préfèrent s'établir le long des routes principales.

Sur l'axe Maroua-Kousseri, des dizaines de hameaux sont construits, en particulier autour des localités de Waza, Doublé, Tildé, Dabanga. Des cases précaires faites de paille et de matériaux provisoires servent aussi d'abri à des centaines de familles sur la route de Kolofata-Mora<sup>4</sup>. La situation est identique dans le département du Mayo-Tsanaga où des camps provisoires sont érigés autour des villages de Tourou, Mogodé, Moskota, Achigashia, Mozogo et Zelevet<sup>5</sup>. Dans la localité de Mokolo, les villages Mofou, Gawar Hosséré, Mofou Djeling, Mavoumaï, Mandaka, Kossehona, Ldamtsai Goda, Mayo Legga, Mayo Saganaré, Gorai, Djimeta, connaissent une vague de conflits liés à la difficile cohabitation. Il n'a pas toujours été constaté une hostilité vis-à-vis des réfugiés et déplacés. On se souvient qu'au début de la crise en 2013, les premiers mouvements d'exode des populations ont permis d'observer un élan sympathique d'accueil des déplacés dans les villages du Mayo-Sava et du Mayo-Tsanaga.

Cependant, les effectifs grandissants de réfugiés et déplacés ont donné lieu à une implantation anarchique des camps précaires et aux stratégies de survie. L'accès à ces ressources donne lieu à d'âpres compétitions qui reproduisent la crise déjà subie par les déplacés et réfugiés. Dans même temps, qu'elles entérinent la division des deux communautés par les conflits d'accès aux ressources insuffisamment disponibles. Dans certains villages du département du Mayo-Tsanaga, les communautés anciennement établies à l'instar des Mafa, Hidé, Mabass, Peul et Kapsiki se trouvent en conflit avec les communautés déplacées à cause de l'augmentation des vols de bétail, la divagation des bêtes, des tensions religieuses, des disputes récurrentes autour des points d'eau et des terres cultivables. On enregistre aussi plusieurs conflits d'occupation des espaces marchands.

Certains déplacés s'insèrent dans l'économie locale par la revente des produits agricoles sur les marchés périodiques des villages. Ici aussi, des conflits sont constatés entre les commerçants locaux et les nouveaux entrepreneurs issus des communautés des déplacés. A propos de la terre, il est nécessaire de rappeler qu'elle reste la principale pomme de discorde entre les communautés d'accueil et celles hôtes. Dans le département du Logone et Chari, le même type de conflits est enregistré. L'envahissement des espaces agricoles, l'occupation des pâturages privés par les réfugiés et déplacés attestent d'une persistance de conflits agropastoraux. Plusieurs villages autour de la ville de Kousseri sont concernés par ce type de conflit, même si, pour des raisons d'itinéraire, la localité de Kousseri a été épargnée par l'importante vague des transhumants qui ont préféré les couloirs allant de la région du Serbewel vers la plaine inondée du Logone. Quelques éleveurs déplacés arabes et peuls sont cependant établis dans les villages situés autour de la ville et vivent en harmonie avec les agriculteurs Kotoko, Arabes, Mousgoum, Massa et Sara. Certains conflits qui sont antérieurs à l'arrivée des déplacés ont toutefois été exacerbés par leur présence.

Dans le département du Mayo-Sava, les communautés des déplacés sont massivement installées dans plus d'une vingtaine de villages et dans tous les quartiers de Mora. Les communautés d'accueil étant aussi pauvres que les déplacés, la pression sur les ressources encore disponibles génère des tensions. On y constate aussi un accroissement des conflits conjugaux et surtout une forte appréhension des postures religieuses entre les communautés hôtes et d'accueil.

## II- Intégration conflictogène des déplacés et retournés

La violence des assauts de Boko Haram a également provoqué le retour des populations vers leurs localités d'origine. L'itinéraire de survie des réfugiés et des déplacés n'aboutit toujours pas dans un camp de réfugiés. Il se termine le plus souvent dans les familles d'origine ou d'accueil. Si des dizaines de milliers de réfugiés ont accepté de rejoindre le camp de Minawaou, il convient de préciser que plusieurs autres milliers refusent, préférant retourner dans leur famille ou accepter l'accueil d'une famille proche ou amie. Ce choix procède d'une appréhension de leur statut de réfugié afin d'échapper aux «diverses péripéties de l'enfermement dans des camps<sup>6</sup>». En décembre 2013,

3-Cameroon Tribune, N°10669/6868 du 9 septembre 2014

4-Mbarkoutou Mahamat Henri, «Réfugiés et personnes déplacées au Cameroun» in Saïbou Issa (sous la direction de), Effets économiques et sociaux des attaques de

Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun, Revue Kaliao, volume spécial, novembre 2014, pp. 13-33

5-LeJour, N°1719 du 8 juillet 2014

sur les 8 200 réfugiés nigériens enregistrés par les autorités camerounaises, seuls 1 852 ont accepté d'être transférés au camp de Minawaou; les autres ayant choisi de rester chez des proches installés dans les villages frontaliers. En juillet 2015, les réfugiés nigériens sont évalués à 74. 000. A l'Est, on dénombrait pendant la même période, 159. 905 réfugiés centrafricains<sup>7</sup>.

Appartenant pour la plupart aux mêmes groupes ethniques, plusieurs réfugiés qui traversent la frontière connaissent a priori leur point de chute. Ils partagent pour la plupart la même aire socio-culturelle et parlent la même langue, en l'occurrence le Kanuri, le Mafa, l'Arabe-Choa, le Mandara, le Foulfouldé. L'identité religieuse constitue dans cette circonstance un facteur de rapprochement. En considérant cet élément, on constate aussi que plusieurs familles s'intègrent par les liens de l'amitié. A mesure qu'on s'éloigne des zones frontalières, les familles ayant accepté d'accueillir les réfugiés sont difficilement identifiables. Les localités de Mogodé, Moskota, Mokolo et Maroua se positionnent comme les principaux points de chute des familles en détresse. Un peu plus au Nord, les localités de Kolofata, Kerawa, Goulfey, Makari, Waza et Kousseri connaissent également le même afflux des familles. Plus ou moins intégrées, ces familles connaissent des fortunes diverses, entre petits métiers de survie et oisiveté.

Dans les quartiers des villes d'accueil, l'intégration des réfugiés et surtout des déplacés cause une nouvelle génération de conflits. Ils sont liés au difficile accès des déplacés aux services de base (éducation, santé, eau), à une distribution irrégulière et parfois inéquitable des denrées alimentaires, à l'isolement familial dû à une faible prise en charge psychosociale. L'impossible autonomisation ou la difficile intégration des déplacés, en particulier les jeunes et les femmes, principalement due à l'absence de soutien aux activités génératrices de revenus, aux difficultés de regroupement familial, a placé les déplacés dans un état de vulnérabilité croissante. Cette situation de déficit de prise en charge des déplacés engendre des conflits avec des bailleurs, une recrudescence des vols, une augmentation de la prostitution. A Maroua, Mokolo, Mora et Kousseri, les tensions communautaires sont constatées. Les ménages des déplacés et retournés enregistrés dans certains villages partagent avec les populations d'accueil l'eau, les terres agricoles, les espaces marchands. Cette situation a généré un climat de rejet vis-à-vis des déplacés de la part des populations d'accueil parce qu'elles se sentent exclues de la distribution des vivres.

6-A-M. De Perouse, «Réfugiés: des stratégies de fuite dans la longue durée», in Réfugiés, exodes et politique, Politique africaine, N°85, mars 2002, p. 11

7-BUCREP, «Regard sur les Régions affectées par les situations d'urgence au

La vie des retournés en provenance du Nigeria est tout aussi crisogène dans les communautés de retour. Les localités de Tourou dans le Mayo-Tsanaga, Maroua dans le Diamaré, Kousseri dans le Logone et Chari ou Mémé dans le Mayo-Sava ont enregistré le retour de leurs ressortissants venus du Nigeria. Contrairement aux réfugiés et déplacés dont la nature des conflits qui les opposent aux populations d'accueil est externe, les retournés sont en proie à une conflictualité interne, avec pour principaux protagonistes les parents et les membres d'une même famille. La discorde qui se termine le plus souvent par des querelles, des rixes ou l'implosion de la famille, est liée au partage de l'héritage familial ou à une parcelle de terre disputée.

Dans la région de l'Est, la situation est presque similaire. Comme à l'Extrême-Nord, la plupart des communautés cherchant refuge au Cameroun appartiennent aux mêmes groupes ethniques que celles d'accueil. Les Gbaya et Mbororos du Cameroun accueillent leurs congénaires ainsi que d'autres groupes centrafricains. Les premiers signes de la difficile cohabitation entre déplacés, réfugiés et les populations locales remontent aux crises centrafricaines de 2005, 2007 et à partir de 2013. Plusieurs milliers de réfugiés centrafricains des vagues antérieures, notamment les Mbororo, se sont définitivement installés dans les villages des arrondissements de Bétaré Oya, Garoua Boulay, Batouri, autour de la ville de Bertoua (arrondissement de Mandjou), bien qu'ayant perdu leur statut de réfugié. Beaucoup ont acquis la nationalité camerounaise, créant ainsi des relations suspicieuses avec les populations autochtones. Les nouveaux réfugiés de la crise de 2013 sont accueillis dans les camps: Mbilé, Lolo et Timongolo dans la Kadey; Ndokayo, Gado-Badzéré, Lawane dans le Lom et Djerem<sup>8</sup>.

A l'instar du camp de Minawaou, les réfugiés de l'Est connaissent une mobilité autour des camps, rentrant en contact avec les populations d'accueil. Cependant, à la différence de l'Extrême-Nord, plusieurs milliers de réfugiés centrafricains résident dans les grandes agglomérations de Bertoua, Batouri et surtout Garoua-Boulay. A l'échelle d'une localité comme cette dernière on constate une division des activités économiques entre les commerçants musulmans (peuls, Haoussa et autres originaires de l'Extrême-Nord) et les agriculteurs Gbaya et Kako. La configuration spatiale de la ville répartie entre des quartiers musulmans plus confortables et les quartiers Gbaya chrétiens plus bigarrés et surpeuplés, dénote d'une conflictualité latente renforcée par un

Cameroun», juillet 2015

8-Entretien avec le Sous-préfet de Garoua-Boulay, le 03 octobre 2015

communautarisme ethno-confessionnel. Sur le plan de la prospective sociopolitique, la reconfiguration sociodémographique d'une localité comme Garoua Boulaye manifeste par une explosion démographique, passant d'environ 22. 500 habitants en 2010<sup>9</sup> à une population estimée à plus de 60 000 selon les estimations de la commune locale. Cette évolution est de nature à modifier les équilibres politiques entre les Gbaya autochtones, traditionnellement partisans du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais et les Peuls dits «allogènes» généralement proches de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès. Cette tendance est d'autant plus inquiétante que la solidarité ethno-confessionnelle transfrontalière qui semble se manifester chez les Peuls-Mbororos et les Gbaya recèle un potentiel de risque qui pourrait fragiliser durablement la cohésion sociale, et la coexistence pacifique dans la commune de Garoua-Boulaye.

Au sein des communautés, les nouveaux conflits sont agro-pastoraux. Ils opposent les éleveurs Mbororo et les agriculteurs Gbaya et Kako. Ils sont liés à la transhumance de contrainte, c'est-à-dire que les éleveurs fuyant la violence des groupes armés n'ont pas emprunté les couloirs conventionnels de transhumance. Ce qui a conduit à la destruction des champs agricoles

lors de leur passage. Certains conflits agropastoraux sont provoqués par les faits des chefs traditionnels Gbaya ou Kako, qui cèdent des espaces agricoles aux éleveurs Mbororo. Ce qui conduit souvent à la révolte des populations locales qui s'opposent à la présence des bêtes et des bergers. La cohabitation entre populations d'accueil et déplacés-refugiés est mise à mal par le phénomène de vol de bétail ou de troupeaux de bœufs, voire des sévices contre les animaux par les populations locales mécontentes. Ces nouveaux conflits opposent aussi les éleveurs Mbororo entre eux par les faits de sous-traitance des espaces de pâturage, d'installation illégale des bergers étrangers sur d'autres zones de pâturage, à la contamination des bêtes locales par celles en migration.

### III- Les camps de réfugiés et la conflictualité environnante

Ouvert le 2 juillet 2013 et distant de 120 kilomètres de la frontière nigériane, le camp de Minawaou est établi par les autorités camerounaises comme l'unique site d'hébergement et de prise en charge des réfugiés à l'Extrême-Nord. De nombreux autres sites temporaires existent sur l'itinéraire de fuite des réfugiés. Ils constituent des refuges de relais, des points de convergence des



Des abris de fortune pour accueillir les réfugiés

réfugiés en quête de sécurité en attendant qu'ils soient évacués au camp de Minawaou. L'encadrement des réfugiés au camp de Minawaou, vaste de 139 hectares, est assuré et coordonné par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (HCR). D'autres organisations du système des Nations Unies ou non gouvernementales et associations, à l'exemple de l'UNICEF, l'OMS, la Croix Rouge et Public Concern assurent la prise en charge des réfugiés sur des questions spécifiques. Les domaines d'activités de ces organisations couvrent la santé, l'éducation, l'administration du camp, le renforcement de la solidarité et les activités génératrices de revenus. Quant aux effectifs, il est difficile d'en faire une analyse statistique, tant les chiffres connaissent une évolution au gré des sources et des contextes de violence. On peut cependant saisir une évolution périodique. En janvier 2014, on dénombrait déjà 2 183 réfugiés nigériens<sup>10</sup>. En mai, on en comptait 2 572<sup>11</sup>. En octobre 2014, ils sont estimés à 15 281 réfugiés au camp de Minawaou. En mai 2015, le camp comptait 37. 171 réfugiés<sup>12</sup>. Pareillement dans les camps de Mbilé, Lolo, Timongolo, Ndokayo, Gado-Badzéré et Lawane à l'Est, les organisations telles International Emergency and Development Aid (IEDA), Afrique Solidarité Suisse (ASOL), Organisations Non Gouvernementales arabes et islamiques, Croix rouge) assurent l'encadrement socioéconomiques des déplacés et réfugiés. Au total, ce sont 224. 958 personnes qui ont trouvé refuge dans les régions de l'Est, l'Adamaoua et le Nord.

Suivant ces logiques des conflits générés par les réfugiés des camps, deux types de conflits sont observables: les conflits internes liés à une reproduction des causalités antérieures enfouies et les conflits externes, opposant les réfugiés du camp aux populations environnantes. En fait, le déplacement des populations vers le Cameroun a aussi déplacé les replis ethno-confessionnels dont les représentations restent à tout le moins vivaces. La condition des réfugiés en Afrique n'est pas la même selon les contextes et les régions. Si dans la Région des grands lacs, la mobilité forcée est devenue depuis quatre décennies un élément constitutif de l'identité et des modes de vie d'importants effectifs de populations qui ont assimilé les règles de jeu d'un avenir durablement indéterminé<sup>13</sup>, il reste qu'au niveau des frontières entre le Cameroun et ses voisins nigérien et centrafricain, le potentiel belligère des représentations confessionnelles remet en cause le modèle de vie pacifique et coexistant des camps des réfugiés. Plusieurs conflits sont enregistrés à l'intérieur des camps,

prolongeant les tensions antérieures entre les communautés de départ. Le camp de Gado Badzéré a enregistré de nombreux cas d'affrontements armés reproduisant les oppositions ethno-confessionnelles entre Séléka et Anti-Balaka. Qu'ils soient aux camps de Minawaou à l'Extrême-Nord ou à Gado Badzéré dans l'arrondissement de Garoua-Boulay à l'Est, les réfugiés véhiculent une double perception, de communautés vulnérables nécessitant de l'aide, mais aussi celle d'assaillants criminels cachant leurs véritables identité et objectifs. Dans ce registre, le jeu des perceptions, se traduit par des actes d'inimitié, de marginalisation, de stigmatisation, d'invective et des faits de violence à l'encontre des réfugiés.

Les conflits externes quant à eux sont liés aux contacts entre réfugiés et populations d'accueil hors des camps. En ce qui concerne les réfugiés de Minawaou, ils semblent ne pas résister à la tentation de sortir du camp pour vaguer à d'autres occupations. La qualité de la prise en charge sur les plans sanitaire, nutritionnel et de l'habitat étant relative, plusieurs réfugiés se livrent aux petites d'ordre économique de revenus. D'autres, plus ambitieux, s'activent à obtenir un lopin de terre pour pratiquer l'agriculture ou l'élevage. D'autres enfin, sont employés dans les plantations agricoles, échappant ainsi aux contraintes réglementaires du camp. Ces tentatives d'intégration et d'adaptation à l'environnement du camp aboutissent à des situations de crise. Les villages situés non loin des camps des réfugiés de Minawaou et de GadoBadzéré ont développé une antipathie visible à l'égard des réfugiés et déplacés à la recherche de ressources vitales (espaces agricoles, d'habitation). Au-delà des faits probants de cohabitation conflictuelle autour des camps entre réfugiés et populations environnantes, il reste que la présence des réfugiés et déplacés pose aussi la question de la cohésion sociale.

#### IV- Déplacés et problématique de la cohésion sociale

La vie des communautés de réfugiés et de déplacés est surtout empreinte de suspicion. A cause de la nature islamiste de la menace que représente Boko Haram, il semble s'être répandu dans l'imaginaire collectif une perception des réfugiés associée à la violence. Les populations vivant avec ou au contact des communautés accueillies développent un sentiment de crainte et de rejet parce qu'elles les assimilent, soit à la cause de leurs malheurs, soit les adjuvants des BokoHaram du Nigeria,

10-Septentrion Infos, N°153 du 24 janvier 2014

11-Cameroon Tribune, N°10582 du 5 mai 2014

12-IEDA Relief, Briefing du 31 mai 2015

13-A. Guichaoua (dir. ), 2004, Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale, Paris, Karthala, p. 29

des Séléka ou Anti-Balaka de la RCA. Cette suspicion, entretenue par les échos de la violence perpétrée par les groupes et assaillants armés, s'amplifie au fur et à mesure que sont rapportées par les médias et les tiers, les scènes macabres de guerre, des populations désemparées en fuite ou d'individus interpellés dans le voisinage. Le jeu des perceptions consécutif au déplacement forcé des populations vers le Cameroun n'est pourtant pas nouveau. Au plus fort de la guerre civile du Tchad entre 1979 et 1982, les réfugiés accueillis à Kousséri ont produit auprès des populations d'accueil, d'abord de la suspicion et ensuite de l'aversion. A long terme, cette perception fondée sur la stigmatisation et la répulsion des uns et des autres, que ni les autorités administratives, ni les professionnels de l'encadrement des réfugiés ne semblent capables de détecter, est préjudiciable à la cohésion sociale et à la coexistence pacifique<sup>14</sup>. La vulnérabilité sociale s'est accrue avec la présence massive des réfugiés et déplacés dans les villes comme Mokolo et Mora, en l'occurrence les femmes, désormais mères de familles et endeuillées par la perte de leurs époux et enfants, qui se trouvent dans leurs propres familles et qui connaissent pourtant un état de précarité similaire aux déplacés regroupés. Des indices de rejet liés à l'exaspération sont perceptibles parmi les populations d'accueil qui, après avoir épuisé leurs

réserves partagées avec les victimes des crises sécuritaires, n'apprécient pas d'être exclues de la distribution des vivres et dons divers. La situation particulière des filles et des femmes, qui sont les principales victimes des scènes de violence sexuelles, souligne l'aggravation des vulnérabilités porteuses de tensions sociales et intercommunautaires.

La difficile cohabitation entre communautés de déplacés et d'accueil se cristallise sur les tensions religieuses dans le Mayo-Sava à cause d'un vieux contentieux opposant les Mandara de Mora à ceux de Kerawa. Historiquement, la position dominante de Kerawa dans le dispositif administratif du royaume Wandala par rapport à Mora donna lieu à une lutte de leadership. Héritant chacune de cette trajectoire de domination, les deux communautés revendiquent l'ascendance historique qui, au fil des siècles, a installé un rejet jusqu'à présent pacifique. Cette affirmation identitaire influence également la pratique de l'islam. Suivant la même logique de la pureté ethnique, les Mandara de Kerawa considèrent leur pratique de l'islam pure, au contraire de celui pratiqué par les Mandara de Mora. Ces positions opposées déteignent sur les relations entre déplacés et populations d'accueil. La tension, perceptible à Mora, se mesure à la division des scènes de prière, des activités économiques, (abattoirs et boucheries pour chaque communauté) initiées par les



Le football, Sport Roi jusque dans le camp de Minawao

14-Mbarkoutou Mahamat Henri, «Expansion de Boko Haram, dépeuplement des zones frontalières et afflux des réfugiés du terrorisme au Nord-Cameroun», in VIGIE,

Bulletin d'Analyse Stratégique et Prospective, EIFORCES, n°2, 2015.

déplacés, en signe d'impureté de l'islam local. Enfin, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, il s'est installé entre les deux communautés, un climat de suspicion. Les nombreuses arrestations des membres des déplacés, soupçonnés de connivence avec les terroristes de Boko Haram, ont installé chez les populations locales un sentiment de crainte et de rejet.

## Conclusion

L'apparition de nouvelles menaces aux frontières du Cameroun à l'Est avec la RCA et à l'Extrême-Nord avec le Nigeria a donné lieu à une focalisation sur les aspects militaires. Elle néglige de ce fait les conditions itinérantes essentiellement précaires des réfugiés, déplacés et retournés. Le parcours des victimes internes et étrangères de l'insécurité transfrontalière au Cameroun procède d'un passage de l'insécurité à une nouvelle crise. La cohabitation entre communautés d'accueil et hôtes se définit dans un contexte d'hostilité dont les disputes, désormais récurrentes d'accès aux ressources vitales, génèrent des conflits. Dans les camps de réfugiés, en particulier ceux de l'Est, les tensions et conflits violents régulièrement enregistrés apparaissent comme les prolongations des crises ayant provoqué leur départ. Autour des camps, en dehors de la sympathie observée à l'accueil des déplacés et réfugiés au début des crises, l'hostilité des populations d'accueil se manifeste avec

véhémence lorsque la présence de ceux-ci se prolonge. Dans les villages qui accueillent les communautés de réfugiés et de déplacés, on observe une augmentation des conflits agropastoraux, des litiges fonciers, des tensions communautaires, religieuses et sociales. Au-delà de la course aux ressources, les pesanteurs historiques et les enjeux politiques sur fond de quête tous azimuts de la clientèle électorale, ont aussi dressé les communautés d'accueil contre celles des réfugiés et des déplacés. De la fuite des zones d'insécurité à la quête de la sécurité, l'itinéraire des réfugiés, déplacés et retournés dévoile un parcours complexe qui se singularise par l'émergence de nouveaux conflits. Il urge dès lors de préparer les conditions matérielles et psychologiques d'un meilleur accueil des populations affectées par les situations d'urgence, en même temps qu'il est nécessaire de renforcer le niveau de connaissances des vulnérabilités inhérentes à la survie des victimes de l'insécurité aux frontières du Cameroun.

HENRI MBARKOUTOU MAHAMAT  
Ecole Normale Supérieure  
Université de Maroua



## Bibliographie

BUCREP, 2010

BUCREP, «Regard sur les Régions affectées par les situations d'urgence au Cameroun», juillet 2015

Cameroon Tribune, N°10582 du 5 mai 2014

Cameroon Tribune, N°10669/6868 du 9 septembre 2014

De Perouse, A.-M., «Réfugiés: des stratégies de fuite dans la longue durée», in *Réfugiés, exodes et politique, Politique africaine*, N°85, mars 2002

Entretien avec le premier adjoint au Maire de Garoua-Boulay, le 02 octobre 2015

Entretien avec le Sous-Préfet de Garoua-Boulay, le 03 octobre 2015

Entretien avec le Sous-Préfet de Mandjou, le 30 septembre 2015

Entretien avec Raymond Roksobo, Préfet du département du Mayo-Tsanaga, Mokolo le 6 octobre 2014

Guichaoua A., (dir. ), 2004, *Exilés, réfugiés, déplacés en*

*Afrique centrale et orientale, Paris, Karthala*

IEDA Relief, *Briefing du 31 mai 2015*

L'œil du Sahel, N°539 du 2 août 2013

LeJour, N°1719 du 8 juillet 2014

MbarkoutouMahamat Henri, «Expansion de BokoHaram, dépeuplement des zones frontalières et afflux des réfugiés du terrorisme au Nord-Cameroun», in *VIGIE, Bulletin d'Analyse Stratégique et Prospective, EIFORCES*, n°2, 2015.

MbarkoutouMahamat Henri, «Réfugiés et personnes déplacées au Cameroun» in *Effets économiques et sociaux des attaques de BokoHaram dans l'Extrême-Nord du Cameroun, Revue Kaliao, volume spécial, novembre 2014*

Meyeme, M., «Prise en charge des réfugiés au Cameroun: moyens insuffisants malgré la bonne volonté», *Association des Travailleurs Sociaux du Cameroun*, 5 octobre 2013

Septentrion Infos, N°153 du 24 janvier 2014

## RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES AU CAMEROUN: VERS UNE RECONFIGURATION DU JEU ET DES ENJEUX DE POLITIQUE INTERNE SUR FOND IDENTITAIRE

GUSTAVE GAYE

*La configuration actuelle du jeu politique au Cameroun est un héritage de la transition démocratique amorcée depuis les années 90. Cette transition démocratique a coïncidé avec la récession politique suite aux réformes exigées par les institutions financières internationales, en vue de redresser la santé de l'économie camerounaise. L'acceptation de ces réformes avait plongé le pays dans une période sombre et difficile. Suite à la crise économique et aux revendications de l'ouverture démocratique, la situation a induit une nouvelle forme de gouvernance et de l'action publique basée sur le clientélisme et l'ethnicité dans le jeu politique (Lendja Ngnemzue, 2009) caractérisé par les replis identitaires autour des associations culturelles, désignant les aires géographiques et linguistiques, réels espaces de démonstration de l'influence dans le jeu politique de par l'élitisme et le poids géographique.*



A Mokolo, les élèves sont complètement intégrés

Cet ancrage du référent socio-anthropologique et culturel va inéluctablement s'enraciner et édicter au fil du temps le jeu et les enjeux de politique interne. Depuis lors, il apparaît donc clairement, qu'il est difficile de dissocier les conflits politico-ethniques des questions des réfugiés et des déplacés internes. Car les populations installées dans les zones frontalières "refusent" d'intégrer la notion de frontière du point de vue du droit international, mais beaucoup plus parce que le politique au niveau local se nourrit des questions identitaires et des représentations structurées servant ainsi la cause de l'élite politique.

De ce qui précède, il y'a lieu de se poser des questions sur la gestion des réfugiés qui affluent sans cesse au Cameroun depuis 1980. Ils sont motivés pour la plupart, non seulement par le fait de la proximité du Cameroun, mais aussi parce que ces réfugiés ou personnes déplacées internes s'activent autour du fait qu'ils y ont une «communauté sœur» avec qui ils partagent des référents socio-anthropologiques sur le territoire. Par ailleurs, de nombreux conflits dans les zones frontalières tant à l'Est qu'à l'Extrême-Nord du Cameroun génèrent de nombreuses personnes déplacées internes dont leur réintégration dans les localités d'accueil pose de nombreux problèmes. Ce travail veut analyser l'impact sociopolitique des flux vers et à l'intérieur du Cameroun et se propose également d'élaborer des scénarii possibles du point de vue de la sécurité des personnes dans un environnement d'incertitude et en proie aux antagonismes intercommunautaires.

A la lumière des réalités dans les zones d'urgence humanitaire au Cameroun, le présent article veut analyser sous une approche qualitative des effets actuellement visibles, mais plus encore, nous nous intéressons à l'impact du contexte conflictogène dans les pays voisins du Cameroun. Lequel draine de nombreuses personnes à l'intérieur du pays au nom de la protection internationale, sans que des mesures soient véritablement prises pour prévenir des désagréments connus sous d'autres cieux dans les mêmes circonstances.

Ce travail s'appuie tant sur des expériences empiriques sur le terrain que sur la recherche documentaire. Le but visé est de contribuer par une méthode interdisciplinaire à la réflexion sur les transformations sociopolitiques que pourraient induire l'afflux des réfugiés et le phénomène des déplacements internes et corolaires. Ainsi, nous allons dans un premier temps revisiter le cadre politico-légal de l'ouverture des frontières camerounaises aux personnes demandant une protection internationale ainsi que son poids sur l'environnement économique. Ensuite, il sera question

de faire une sociohistoire des vagues des réfugiés que le Cameroun a accueillis et des tendances qui peuvent se dégager pour les années en perspective. Enfin, nous aborderons les risques possibles dont l'afflux des réfugiés pourrait éventuellement faire peser sur l'équilibre du jeu de politique interne à la lumière des expériences vécues par le passé dans d'autres pays.

### **A. Le cadre politico-légal de protection et de gestion des réfugiés et déplacés internes au Cameroun**

Le Cameroun est l'un des pays africains dont la fidélité aux institutions internationales est acclamée en matière de ratification des instruments juridiques internationaux ainsi que sur les questions de protection des droits de l'Homme dans sa globalité. Ainsi, le Cameroun a respectivement adhéré le 23 octobre 1961 et ratifié le 04 septembre 1969 et le 04 juillet 1985, à la Convention de Genève du 28 juillet 1951, de même qu'à son Protocole de New York du 31 janvier 1967, et à la Convention de l'OUA du 10 septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Sur le plan interne, après avoir accordé un Siège national au HCR en 1980, le Cameroun a développé plusieurs mécanismes de gestion des réfugiés, entre autres le décret No 91 / 262 du 30 mai 1991, créant un Service des Affaires Spéciales et des Réfugiés (SASR) au sein du Ministère des Relations Extérieures. Ce service est chargé d'assurer le suivi des problèmes des réfugiés en liaison avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. A cela, s'ajoute la loi de 2005 définissant le cadre juridique dont le décret d'application de novembre 2011 est venu à la concrétiser. Qu'est-ce qui expliquerait cette tradition politique d'accueil des réfugiés au Cameroun?

#### **a. Une très longue tradition politique d'ouverture des frontières au Cameroun et le poids croissant de la prise en charge des victimes de violence sur le contexte local**

En plus de l'observation des termes des instruments juridiques internationaux par les Etats parties aux conventions de Genève qui obligent le Cameroun à ouvrir ses frontières, trois facteurs fondamentaux peuvent expliquer et justifier la longue tradition politique d'ouverture des frontières aux victimes des crises sociales à trouver refuge au Cameroun. Sous Ahmadou Ahidjo comme sous Paul Biya, le Cameroun s'est inscrit dans la logique de la diplomatie humanitaire non seulement pour passer une image d'un pays qui respecte le droit international humanitaire mais aussi parce que le Cameroun n'avait aucun souci économique et

démographique, jusqu'à la seconde moitié des années 80. En dépit de la récession connue au début des années 90 et des autres formes de crises sociales et économiques, le Cameroun a continué à garder ses frontières ouvertes pour être en accord avec ses engagements internationaux.

En effet, après avoir enregistré de très bonnes performances économiques entre 1961 et 1985, s'appuyant dans un premier temps sur l'agriculture ensuite sur l'exportation des matières premières, le Cameroun était désigné à l'époque comme l'un des pays africains où les indicateurs socio-économiques étaient les meilleurs. Entre 1980 et 1986, le Cameroun a enregistré un taux de croissance de 8% par an en termes réel du fait des revenus pétroliers. Ce qui entraîna un investissement annuel de 7% et les exportations à 16%; cette année-là, la consommation n'était que de l'ordre de 3,3% et explique donc cette performance économique (Aerts et al, 2000). Dans les années 70, l'agriculture dominait l'économie camerounaise. Elle contribuait à 34% du produit intérieur brut et employait plus de 85% de la population active. Cependant, cette prouesse n'a pu mettre long parce que dès 1987, l'économie du Cameroun enclenche une forte contraction avec des taux de croissance négatifs. Cette chute drastique s'explique par la baisse des prix des matières premières (pétrole, cacao et café) sur le marché mondial pendant les trois années budgétaires qui ont suivi l'année 1986. A cette cause s'ajoute la dépréciation du dollar par rapport au FCFA.

Ainsi, la longue tradition politique d'ouverture des frontières aux réfugiés et même aux migrants économiques, tire sa motivation dans un premier temps de

la prospérité relative qu'a connue l'économie camerounaise dans les décennies 70 et 80. Ensuite, elle résulte de la volonté du régime de Yaoundé de continuer à maintenir le rayonnement extérieur du Cameroun et de renforcer ainsi son rôle de leader en Afrique centrale (CEMAC).

Il faut tout de même souligner que sur le plan démographique, le Cameroun n'avait aucun souci à installer les réfugiés et tout autre demandeur d'asile même sur le long terme. Plus encore, sur le plan de politique intérieure, le gouvernement camerounais avait lancé une réforme démographique dans les années 70, consistant à stimuler les naissances et en même temps à rééquilibrer l'occupation du territoire dans certaines parties du pays à l'instar de la région actuelle du Nord qui connaissait un très grand déséquilibre avec la région actuelle de l'Extrême-Nord (Bella, 1998). C'est ce qui explique l'occupation et la mise en valeur du bassin de la Bénoué par des migrants originaires de l'Extrême-Nord du pays. C'est alors dans un tel contexte favorable que le Cameroun a accueilli les vagues successives des réfugiés.

### **b. Le poids de la prise en charge des réfugiés et personnes déplacées internes**

La permanence des réfugiés au Cameroun n'est pas un fait du hasard. Elle est intimement liée à sa position géopolitique en Afrique Centrale. En plus de sa prospérité économique relative mentionnée ci-dessus, la stabilité politique des institutions et le multiculturalisme du pays attirent de nombreux réfugiés et font du



L'éducation des enfants de réfugiés survit au manque de moyens

Cameroun une terre permanente d'asile. Cependant, le nombre croissant des réfugiés et des déplacés internes sur le sol camerounais devient de plus en plus difficile à gérer en dépit de l'aide humanitaire internationale véhiculée par les organisations intergouvernementales et les ONG internationales, qui viennent au secours de l'Etat du Cameroun.

Si par le passé, le contexte démographique et la croissance économique du Cameroun étaient favorables pour accueillir les réfugiés sur le sol camerounais, il faut dire que depuis la récession des années 90, le Cameroun n'a plus les moyens de soutenir une politique d'ouverture tous azimuts de ses frontières. D'où la présence de nombreuses OI et ONG qui viennent soulager les efforts du gouvernement et des partenaires de l'Etat du Cameroun. Sur le plan économique, le Cameroun se classe parmi les pays les moins compétitifs du monde à l'heure actuelle. Il occupe le 111<sup>er</sup> rang sur 133 selon le Global competitiveness index. Quant à l'Indice Mo Ibrahim de 2011 sur la bonne gouvernance, le Cameroun est classé 38<sup>e</sup> sur 53 pays en Afrique. Présentement, la croissance économique est en dessous de la moyenne africaine, soit environ 3% contre 4%, selon les chiffres de l'Institut national de la statistique. La pauvreté est davantage grandissante et devient endémique, de surcroît dans les régions qui accueillent le plus des réfugiés. En plus du fait que les infrastructures routières, marchandes et de communications sont défailtantes, un tiers de la population n'a pas accès à l'eau potable ni à l'électricité.

Malgré ces difficultés internes et les indicateurs socio-économiques qui affichent des résultats inquiétants, le Cameroun est tenu de respecter les principes de la non-expulsion et du non refoulement qui apparaissent comme la clé de la protection du réfugié. En vertu de ces deux principes, le gouvernement camerounais s'abstient et s'est toujours abstenu de toutes mesures qui auraient pour conséquence d'obliger un réfugié à retourner ou à rester dans un pays où il a des raisons sérieuses de craindre d'être persécuté. Ainsi, quels réfugiés ont jusque-là bénéficié de la générosité de l'Etat du Cameroun et dans quelles circonstances ?

### **B. Une sociohistoire des réfugiés et déplacés internes dans les zones frontalières du Cameroun**

De 1970 à nos jours, le Cameroun a connu plusieurs vagues d'entrées des réfugiés et des déplacements internes qui sont dus à des catastrophes naturelles (Nyos) ou à des violences directes interethniques entraînant de nombreuses familles vers d'autres localités (crise de Boko Haram, violences des bandes armées, enlèvements et prises d'otages). Il n'est nullement question de faire une recension des différentes vagues – qu'analyse le texte de Fadimatou Moussa Iya dans ce volume – mais de les présenter brièvement pour besoin de cohérence analytique et d'en faire une lecture sociopolitique de l'intégration des réfugiés et PDI dans leurs communautés d'accueil. Il est aussi question



Distribution de repas aux réfugiés par le HCR

d'aborder les modes d'installation des réfugiés et personnes déplacées internes.

### **a. Les grandes vagues successives des réfugiés au Cameroun**

L'histoire relève que le Cameroun est resté depuis longtemps un pays d'accueil de réfugiés venus des pays de l'Afrique Centrale et de l'Ouest (Rwanda, Tchad, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Sierra Léone, Libéria et le Nigéria). Les premiers réfugiés que le Cameroun a enregistrés sont des Nigériens entre 1966 et 1970. Ceux-ci fuyaient les atrocités de la «guerre du Biafra». A la même période, le Nord-Cameroun accueille aussi des milliers de réfugiés nigériens, qui étaient essentiellement des populations nomades et les Haoussa musulmans.

En 1978, le Cameroun accueille à nouveau un afflux de ressortissants équato-guinéens fuyant la dictature de Macias Nguema, situation qui coïncide d'ailleurs avec une déclaration de coopération entre le HCR et le gouvernement camerounais. Les crises politiques au Tchad en fin des années 70 drainent de nombreux réfugiés tchadiens au Cameroun. Cette vague sera renforcée par les réfugiés de la fin du règne d'Hissem Habré en décembre 1990. A cette période, le Nord-Cameroun est à nouveau sous le choc avec l'arrivée de plus de 100000 réfugiés tchadiens fuyant la guerre civile. Entre 1980 et 2000, le Cameroun accueillait des milliers de Congolais fuyant le régime de Mobutu. Une fois de plus à la suite des conflits ethniques survenus en janvier 2002 au Nigeria, le Nord-ouest du Cameroun accueille près de 20000 ressortissants nigériens.

En 2003, plus de 3000 éleveurs Mbororo venus de la Centrafrique se sont réfugiés au Cameroun suite aux attaques perpétrées par des milices centrafricaines régnant sur un vaste territoire échappant au contrôle du gouvernement. Quelques mois plus tard en janvier 2004, le pays Mambila, frontalier à la province de l'Adamawa accueille près de 23000 éleveurs mbororo venus du Nigeria, à la suite d'un conflit qui les avait opposés à des communautés agricoles de l'Etat de Taraba. En 2002, les services impliqués dans la prise en charge des réfugiés avaient enregistré environ 41288 personnes venues principalement du Tchad, de la RDC, du Congo, de la Centrafrique et du Rwanda. Un an après, 5308 nouveaux demandeurs d'asile avaient été enregistrés par le HCR au Cameroun. Suite aux crises politiques de 2005 à 2006 en RCA, une nouvelle vague successive des réfugiés centrafricains trouve refuge dans les actuelles Régions de l'Adamoua et de l'Est au Cameroun. Depuis lors, les arrivées sont croissantes et en août 2014, le HCR comptait 240000 réfugiés centrafricains, répartis dans quelques 314 sites et

villages situés principalement dans les Régions de l'Est et de l'Adamoua.

Entre temps, le Tchad va connaître un nouveau désordre politique fomenté par la rébellion de 2008, et qui entraîna de nouveau des milliers de réfugiés tchadiens au Cameroun. Ceux-ci ont été rapatriés de manière volontaire en 2012 après un accord trouvé entre le HCR, l'Etat du Cameroun, l'Etat tchadien et les réfugiés eux-mêmes. Depuis juillet 2013, les exactions du groupe islamiste Boko-Haram ont pris de l'ampleur dans les grandes agglomérations du Nord-est du Nigeria. Vers plus de 60,000 réfugiés nigériens au le Cameroun et ont fait des milliers de populations déplacées internes dans les villages camerounais frontaliers. En dépit du fait que de nombreux pays soient en train de fermer les frontières aux réfugiés, le Cameroun continue à pratiquer sa politique d'hospitalité et reçoit un afflux continu de demandeurs d'asile qui arrivent des pays voisins. A ces chiffres, il faut ajouter une minorité de réfugiés urbains concentrés dans les villes de Yaoundé et Douala.

### **b. Un nombre croissant des PDI suite aux exactions du groupe islamiste Boko Haram**

Au Nord-Cameroun, la guerre enclenchée entre l'Etat du Cameroun et le groupe terroriste Boko-Haram a induit de nombreuses modifications dans la stabilité géographique des populations des villages frontaliers au Nord-est du Nigéria, région où les forces de défense et de sécurité des pays riverains du Lac Tchad peinent à endiguer les attaques du groupe terroriste. Lequel s'en prend aux populations civiles et crée de nombreux traumatismes aux populations locales. Elles sont obligées de fuir leurs milieux naturels vers des zones relativement sûres.

Ainsi, au 30 mai 2015, l'OIM dénombrait environ 81000 personnes déplacés internes et plus de 12000 demandeurs d'asile non-enregistrés et vivant hors camp au Nord Cameroun. A date, en prenant en compte les derniers événements dans les zones à haute intensité d'hostilité dans le cadre de la guerre qui oppose Boko-Haram aux forces camerounaises, on peut extrapoler les estimations à plus de 100000 PDI et 20000 réfugiés vivant hors camps.

Il faut dire que les exactions ne sont pas les seules causes des déplacements internes. Pour certaines populations que nous avons retrouvées à Mokolo, Oulad et Zelevhed, elles ont résumé leur désespoir en ces termes: «Il y'a plus de vie dans nos villages et nous devrions nous refaire ailleurs». En effet, les départs des familles sont organisés presque tous les jours dans les

communautés frontalières aux villages nigériens avec qui, la période d'avant conflit avait permis de tisser les liens sociaux et les échanges économiques qui leur permettaient de vivre et d'entretenir une économie locale bien que très peu importante. Cependant, leurs vies se trouvent dans leurs villages avec lesquels les populations ont développé des liens anthropologiques très forts.

La culture de la solidarité et les liens sociaux entretenus entre les populations de part et d'autre de la frontière entre le Nigéria et le Cameroun et même entre les communautés camerounaises elles-mêmes en ce qui concerne les PDI, est d'un apport capital dans le processus d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile, qu'ils soient Camerounais ou Nigériens. Cet élan de solidarité permet aux réfugiés qui sont en dehors des camps et aux populations déplacées internes de s'installer sur un premier site, puis de continuer plus loin vers l'intérieur du pays. Mais aussi, d'être la trajectoire vers les lieux d'installation plus ou moins définitifs. Pour ce qui est des réfugiés, ceux qui n'ont pas de point de chute communautaire se font enregistrer par les acteurs humanitaires pour enfin rejoindre le camp de Minawao dans l'arrondissement de Mokolo. Partant du fait que la situation qui prévaut au départ des réfugiés et des déplacés internes est loin de s'améliorer, on est en droite ligne de dire que le rythme des départs va s'accroître.

### **C. Vers un afflux massif des réfugiés et des déplacés internes dans les années en perspective**

Partant des expériences d'ailleurs et d'une analyse profonde de la crise de Boko-Haram dans le bassin du Lac-Tchad, on peut craindre que la crise perdure si la réponse à la situation conflictuelle reste essentiellement militaire. De ce fait, l'analyse de quelques indicateurs laisse croire que les Etats impliqués dans le conflit devraient pouvoir réfléchir non seulement sur l'extinction de la crise qui est souhaitée mais aussi, il se pose un grand besoin de prise en charge des victimes dont le nombre va croissant tant chez les réfugiés que chez les

personnes déplacées internes. Ce second aspect est une anticipation de la crise que va sans doute induire l'impact à long terme des réfugiés et des personnes déplacées internes sur la configuration des aires culturelles et par conséquent du jeu politique interne. Quel est l'état de la prise en charge des réfugiés et personnes déplacées internes ? Quels types de relations entretiennent-ils avec les communautés hôtes?

#### **a. Une gestion compliquée des réfugiés et PDI dans un contexte de pauvreté endémique**

Selon l'UNHCR, le Cameroun accueille présentement 350000 réfugiés et plus de 100000 personnes déplacées internes. Ce qui est un poids énorme sur les ressources nationales en dépit de l'aide humanitaire internationale<sup>1</sup> qui est apportée aux réfugiés, aux déplacés internes et aux populations hôtes. Plusieurs pays contribuent à la prise en charge des réfugiés au Cameroun. Cependant, l'aide apportée de l'extérieur et les efforts consentis à la prise en charge des réfugiés et déplacés internes par le gouvernement du Cameroun sont insuffisants. Les besoins s'étendent sur plusieurs domaines à savoir l'alimentation, l'accès à l'eau, la santé, les abris, l'hygiène et salubrité, l'éducation. Tous ces services de base sont loin d'être satisfaits à en croire certains réfugiés qui ont accepté de donner leurs avis sous anonymat. Plus encore, les réfugiés installés dans le camp pensent que leur vie n'a plus de sens parce qu'ils sont confinés dans un espace où leurs libertés fondamentales sont profondément réduites. Le fait de se voir assister leur donne l'impression de ne plus vivre et de ne plus avoir de dignité humaine et d'avenir. Pourtant, ils ont des enfants et ils aimeraient surtout avoir des facilités de s'intégrer dans leurs communautés d'accueil afin de se refaire une vie «normale». Il faut aussi noter qu'en plus des arrivées continues, la population qualifiée en situation de vulnérabilité à l'heure actuelle suscite déjà les inquiétudes comme le présente le tableau ci-dessous.

Le Cameroun a bénéficié d'un don de 4 milliards de Fcfa de l'Allemagne, pour permettre d'assurer une meilleure prise en charge des réfugiés centrafricains et nigériens. Cet appui du gouvernement allemand, a souligné le ministre délégué de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, d'après les autorités camerounaises.

1-Le Cameroun a bénéficié d'un don de 4 milliards de Fcfa de l'Allemagne, pour permettre d'assurer une meilleure prise en charge des réfugiés centrafricains et nigériens. Cet appui du gouvernement allemand, a souligné le ministre délégué de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, d'après les autorités camerounaises.

**Tableau 1: Populations estimées en situation de vulnérabilité sur le territoire camerounais en fin 2014.**

Catégorie	Effectif	Extrapolation annuelle	Estimation actuelle de la population totale
PDIs	60	1,68	61,68
Réfugiés	312	8,736	320,736
Populations hôtes	783	21,924	804,924
Personnes en insécurité alimentaire	920	25,76	945,76
<b>Total</b>	<b>207,5</b>	<b>58,1</b>	<b>2, 133,100</b>

L'équipe de la coordination des urgences et des affaires humanitaires au Cameroun estime à 2,07 Million en début 2015, la population nécessitant une aide humanitaire du fait de l'afflux des réfugiés et des personnes déplacées internes au Cameroun. Ce nombre fait 9% de la population du Cameroun, une population essentiellement située dans les trois régions qui sont les plus affectées par la situation d'urgence humanitaire. Le tableau ci-dessus donne les extrapolations que nous avons faites sur la base des données initiales obtenues dans le Plan de Réponse Stratégique élaboré par OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) pour le Cameroun. Il ressort qu'en une année, on peut évaluer à environ 58100 le nombre de personnes qui s'ajoutent au tableau de la vulnérabilité sur la base de 2,8, taux de croissance de la population sur le plan national. Ce nombre n'est pas négligeable en termes de croissance de la population totale mais aussi en termes de charges qu'il induit au budget national et sur les ressources du pays. Sur le plan sécuritaire, il va de soi que lorsque la population augmente, le risque de maintien de la cohésion diminue. Surtout dans le contexte du Cameroun, où très peu d'actions internes sont faites pour réduire les risques de crises sociales liées à l'autochtonie et à l'intégration sociale.

Le constat est encore plus amer sur le plan économique<sup>2</sup>. Si les réfugiés de l'Est et de l'Adamoua ont la possibilité de s'intégrer totalement dans les communautés d'accueil et que plusieurs d'entre eux continuent à mener des activités économiques qu'ils exerçaient dans leur pays d'origine, la situation dans l'Extrême-Nord est plutôt désastreuse pour les réfugiés nigériens du camp. En dehors du Camp de Minawao dont le seul rayon d'action économique se confine au camp, où ils exercent de petites activités génératrices de revenus. Il est vrai que des initiatives sont entreprises timidement par le PNUD qui renforce les infrastructures marchandes (Zamay, Mora, Mokolo) en vue d'accroître la capacité des marchés en accord avec la présence des réfugiés dont la demande sociale en termes de capacité et infrastructures marchandes sont perceptibles.

Toutefois, il faut dire que très peu de réfugiés et de personnes déplacées internes ont les moyens de s'engager dans une activité économique à un niveau satisfaisant. Plus de 80% des réfugiés et des PDIs qui mènent des AGR sont essentiellement dans le petit commerce (vente de beignets, couture, vente des légumes...). Ces activités réalisent des marges bénéficiaires insignifiantes. Par contre, il existe une minorité de réfugiés et de PDIs qui sont dans l'importation illégale des motos et d'autres produits manufacturiers dans le circuit de la contrebande. Ces réfugiés traversent illégalement les frontières camerounaises pour faire entrer des marchandises au Cameroun et les revendre dans les grandes agglomérations à l'instar de Mokolo, Mora et Maroua.

Eu égard de ce qui est précédemment décrit et expliqué, on peut déjà lire combien de fois le besoin de vivre normalement, de s'intégrer socialement et économiquement et enfin de projeter un avenir radieux pour les réfugiés et les personnes déplacées internes se pose. Cependant, comment résoudre cette équation entre une complète intégration des réfugiés et PDIs et le respect de la légalité? Notre observation participante nous amène à postuler qu'il se profile à l'horizon des sérieux problèmes d'intégration des réfugiés et PDIs dans un contexte où il existe très peu d'observation des règles et des obligations qui s'imposent à chaque partie.

D'une part, les réfugiés et les PDIs connaissent très peu les règles et la législation qui s'appliquent à eux dans un contexte de crise. D'autre part, les forces de sécurité et les autorités administratives présentent des insuffisances en matière d'observation et d'application des termes des instruments juridiques dont le Cameroun

<sup>2</sup>-Malgré son ouverture au principe d'accueil des réfugiés, les conditions de vie des réfugiés restent sujettes à de grosses difficultés économiques et sécuritaires. A l'Est

par exemple, les réfugiés sont accueillis dans plus de 70 sites de recasement.

est signataire induisant ainsi des droits mais aussi des obligations, en matière d'encadrement des catégories de personnes à qui ces instruments juridiques s'appliquent. Dans ce contexte, il se peut que les conséquences ne soient pas directes. Mais dans l'avenir, nous présumons encore qu'il pourrait se poser un sérieux problème de sécurité<sup>3</sup> et de stabilité politique à la lumière de ce qui est connu dans d'autres régions d'Afrique, dont les circonstances de départ sont quasiment les mêmes.

### **b. D'éventuelles compétitions entre les réfugiés et les communautés hôtes sur les ressources limitées**

Nous avons souligné plus haut que les trois régions qui accueillent principalement les réfugiés sont les plus pauvres du Cameroun. Selon le PNUD, malgré son potentiel économique et naturel indéniable, le Cameroun affiche seulement un PIB par tête de 1143 dollars et un taux de croissance moyenne de 3% pour ces trois dernières années, insuffisant pour enclencher un cercle vertueux durable. L'indice de développement humain est de 0,495 en 2013, ce qui classe le pays dans le groupe des pays à indice de développement humain faible. Le taux de pauvreté a stagné entre 2001 (40,2%) et 2007 (39,9%). Il convient d'ajouter que 55% des pauvres vivent en milieu rural. Sur le plan régional, les taux de pauvreté les plus élevés se trouvent dans le Nord, l'Extrême Nord et dans une moindre mesure à l'Est. Pourtant, c'est dans ces régions que sont concentrés près de 80% de la population des réfugiés et des personnes déplacées internes.

Cette situation de pauvreté endémique se double du fait que les réfugiés et les PDI de plus en plus nombreux dans ces régions impactent la qualité des relations sociales qu'entretiennent les populations hôtes, les réfugiés et les PDI. Ainsi, si dans la Région de l'Extrême-Nord les dérives recensées concernent essentiellement la compétition sur les ressources alimentaires et l'occupation des terres, à l'Est, les tensions entre les différentes communautés sont récurrentes et plus violentes. Ces violences se présentent comme un problème de sécurité majeure pour l'Etat du Cameroun. Cette préoccupation nouvelle tire ses origines de la situation de pauvreté extrême dans les localités hôtes où les autochtones voient les allogènes comme des personnes menaçant les maigres ressources qu'ils disposent. Les infrastructures sociales sont extrêmement

insuffisantes pour les populations locales et de surcroît, elles sont obligées de les partager avec les réfugiés centrafricains, à qui les organisations internationales offrent un bon nombre de services de base.

Par ailleurs, une forte pression est exercée sur l'environnement et les ressources disponibles au sein des communautés locales. La situation est identique dans plusieurs domaines. Par exemple, les réfugiés centrafricains en majorité Mbororo et Peuls entrant au Cameroun avec leurs bétails doivent assurer la survie de ces bétails en trouvant des pâturages. Or, il se trouve que les populations hôtes sont essentiellement des agriculteurs et occupent toutes les terres disponibles avec leurs activités principales qui emploient plus de 80% de la population rurale à l'Est du Cameroun. Du coup, il y'a des tensions qui naissent entraînant des positions au sein des communautés en conflit sur leurs besoins et leurs intérêts stratégiques (la terre ou les pâturages).

Par ailleurs, les populations autochtones voient mal que les réfugiés bénéficient d'une aide alimentaire et d'autres types d'assistance comme l'accès aux soins de santé, quand elles peinent à pourvoir à l'essentiel de leurs besoins premiers. Sur le plan culturel, les communautés en conflit s'affrontent sur les procédés d'inhumation qui diffèrent d'une communauté à l'autre. Pour les populations hôtes, les réfugiés ne font pas des efforts pour creuser profondément leurs tombes, ce qui peut entraîner des maladies hautement contagieuses. En fin de compte, si tous ces problèmes ne trouvent pas des solutions de sitôt, ces tensions latentes seront entretenues des deux côtés et pourraient dégénérer plus tard en des crises ouvertes.

### **D. Les risques pour une instabilité politique pouvant entraîner des conflits politico-ethniques sur un fond identitaire sur le territoire camerounais**

Il est extrêmement difficile de situer la posture du Cameroun dans sa politique d'ouverture des frontières compte tenu de nombreuses questions d'insécurité frontalières et même à l'intérieur du territoire. S'il est clairement démontré plus haut que par le passé, il y'avait plusieurs raisons d'ouvrir les frontières du pays du fait des indicateurs spécifiques et des choix politiques favorables à une telle politique, aujourd'hui la situation est tout à fait différente. En effet, comment comprendre que cette ouverture des frontières apporte des maux dont on n'arrive pas à venir à bout tels que le

3-Dans la région de l'Adamaoua de nombreuses déclarations d'exactions commises par des réfugiés continuent de croître. L'exemple international des dérives auxquelles peut conduire une mauvaise gestion des statuts de réfugiés est celui du Kosovo. Au-

delà des massacres, la réalité demeure que les ambitions de partition de la Serbie et du Kosovo sont parties d'une revendication plus accrue de leurs droits par des réfugiés albanais habitant le Kosovo.

phénomène des coupeurs de route, les prises d'otages entraînant des demandes de rançons dans la partie septentrionale et l'Est du Cameroun? A cela s'ajoute l'insécurité grandissante et les actes de grand banditisme à l'intérieur du territoire camerounais. Partant des expériences d'ailleurs, nous voulons analyser l'impact possible de la politique d'ouverture des frontières du Cameroun sur la vie politique nationale.

### **a. Un risque de reconfiguration du jeu et des enjeux politiques**

Rappelons tout d'abord que les réfugiés et les personnes déplacées internes au Cameroun ont tous des référents ethniques ou claniques qui ont prévalu à leurs choix d'installation sur telle ou telle autre partie du territoire. La majorité des réfugiés à l'Extrême-Nord comme à l'Est, sont en quasi-totalité issus des groupes ethniques qui sont implantés sur le sol camerounais et jouissent depuis longtemps d'un assentiment d'autochtonie auprès des communautés sœurs. Par ailleurs, depuis l'amorce de la transition démocratique au Cameroun, la gouvernance du pays souffre du «syndrome ethnique et clanique» caractérisé par les regroupements à caractère culturel qui s'inscrivent dans la logique de démonstration du poids numérique pour influencer le jeu et les enjeux de politique intérieure au Cameroun.

Dans ce contexte, il est clair que les réfugiés (Arabes choa et Kanuri) dans le Département du Logone et Chari, (Mafa, Mandara, Glavda, Tourou,) pour ne citer que ceux-là pour le Mayo-Tsanaga et (Kanuri, Arabe Choa, Gamergou, Mafa, Glavda et Malgoua) dans le Mayo-Sava pour la Région de l'Extrême-Nord; les réfugiés (Gbaya, Pana, Sango, Mbororo et Peuls) à l'Est du Cameroun ont tous joué sur le facteur ethnique pour trouver un point de chute dans les localités d'accueil.

Tout compte fait, profitant des facilités d'intégration au Cameroun et la crise sociale qui sévit de manière continue au Nigeria et en RCA, de nombreux réfugiés centrafricains et nigériens ont laissé transparaître l'idée de s'établir au Cameroun pour une longue période voire définitivement. Leur poids numérique va certainement peser dans la mobilisation politique et influencer ainsi le jeu de politique interne qui s'appuie de plus en plus sur les connecteurs ethniques et sociologiques.

Il est rarement dit par les chercheurs et encore moins par les organisations et les institutions internationales que les réfugiés induisent des questions sécuritaires graves, pourtant dans l'imaginaire collectif, forcément, les réfugiés riment avec les risques d'insécurité majeures et même la rébellion au vu de ce que nous apprend la situation en RDC et à l'Ouest du Soudan. Les exemples ne manquent pas pour corroborer cette thèse.

Mais comment s'assurer de la mitigation de ces risques lorsqu'on doit en même temps satisfaire les engagements vis-à-vis du droit international (l'application du principe du non-refoulement) et en même temps prendre des mesures préventives à l'égard du risque d'insécurité? Dans le cas du Cameroun, l'observation de ce qui se passe à l'Est du Cameroun, et même à l'Extrême-Nord où les grands bandits des confins du Lac-Tchad ont des antécédents et considèrent la zone comme un no man's land, appelle à des mesures préventives. A cela, s'ajoute aujourd'hui l'insécurité causée par Boko-Haram, entretenant ainsi l'afflux des réfugiés nigériens dans les pays voisins et le déplacement interne des milliers de personnes vivant aux abords de ce Lac, principal nourricier de la région.

### **b. Une intégration difficile pour les réfugiés récents**

Si la politique de l'Etat camerounais en matière d'ouverture des frontières aux personnes demandant la protection internationale sur son sol n'a pas changé, on observe sur le terrain que les populations des localités qui accueillent les réfugiés quant à elles montrent de plus en plus d'hostilité vis-à-vis des réfugiés qu'elles considèrent non seulement comme des envahisseurs des maigres ressources dont elles disposent mais aussi comme des bandits ambulants. Ce sentiment xénophobe s'est nourri suite à de nombreuses infractions que les réfugiés commettent dans les régions de l'Est et du Centre. On y dénombre pour les années 2014 et 2015 plus de 50 actes de vandalisme dont les réfugiés sont les auteurs. Les infractions relevées ci-dessus ont été collectées de manière empirique dans les communautés. mais une position du HCR comme organisme mandaté par la communauté internationale pour conduire et coordonner l'action pour la protection internationale des réfugiés et la recherche de solutions à leurs problèmes aurait été souhaitable pour établir les faits.

Ainsi, au Nord comme au Sud du Cameroun, les réfugiés et personnes déplacées internes font face aux mêmes difficultés d'intégration et d'insertion sociale pouvant se résumer en difficultés économiques, sociologiques, socioculturelles et politiques. Sur le plan économique, la pauvreté endémique au Cameroun et l'absence d'opportunités économiques pour les réfugiés et personnes déplacées internes constituent les principales menaces à l'espoir du bien-être que ces derniers recherchent. A cela s'ajoutent les problèmes de terre, de la dépendance et du désœuvrement. Sur le plan sociologique et socioculturel, les réfugiés et les déplacés internes se sentent au quotidien, victimes de l'exclusion et de toutes formes d'injustices sociales qui les déshumanisent. Aussi, l'incompatibilité des us et

coutumes ainsi que les problèmes d'identification, de corruption, de violences à l'égard des femmes pèsent beaucoup sur l'état psycho-social des demandeurs d'asile sur le territoire camerounais.

A tout ceci s'ajoutent la méfiance, les perceptions négatives et l'intolérance qui se développent de plus en plus dans les zones de transit ou d'installation des familles en quête d'asile. Pour les réfugiés et les personnes déplacés internes, il manque de clarté sur la politique nationale en matière d'accueil et d'intégration sur le sol camerounais. Les réfugiés se font encadrer par plusieurs catégories d'acteurs dont ils ne peuvent distinguer les mandats. Dans ce cafouillage, ils pensent être espionnés et même pistés par des groupes qu'ils ne peuvent réellement distinguer. A cela s'ajoutent les questions d'ethnicité et de leadership entre les groupes qui encadrent les réfugiés hors camp et les personnes déplacées internes.

## Conclusion

En somme, il convient de noter que les réfugiés, les déplacés internes et d'autres types de migrants qui s'installent à long terme sur un territoire induisent forcément des incidences sociopolitiques et sécuritaires. Celles-ci structurent ou déstructurent le jeu et les enjeux politiques. Il ressort de notre réflexion que le Cameroun a une longue tradition d'ouverture de ses frontières pour

ceux qui demandent la protection internationale sur le territoire camerounais. Cependant, le contexte socio-économique a évolué sur la durée, au point de susciter des interrogations sur la capacité continue des autorités camerounaises à prendre en charge les réfugiés et les PDI et s'assurer du maintien de la paix et de la cohésion sociale dans un environnement complexe, où les questions identitaires sont hautement sensibles. Il est ressorti de cette réflexion qu'au vu du déroulement des événements qui ont précédé le départ des populations à l'extérieur comme à l'intérieur du pays, tout laisse à croire que l'afflux va continuer et que dans ce contexte de ressources limitées, les tensions vont continuer à s'accumuler entre les «bénéficiaires» et les populations hôtes. Il serait intéressant que les politiques publiques adressent ces risques en anticipant dans l'accompagnement de l'installation des réfugiés et PDI et susciter en même temps des actions de veille sur la cohésion sociale entre les réfugiés, les personnes déplacées internes et les populations hôtes.

GUSTAVE GAYE  
Université de Maroua



## Sources et références bibliographiques

- Aerts J. J et al, 2000, *L'économie camerounaise: un espoir évanoui*, Karthala.
- Azoh FJ, 2009, *Education, violences, conflits et perspectives de paix en Afrique*, Karthala.
- Bella J. N, 1998, *Les politiques de populations dans deux pays en développement: le Cameroun et la Thaïlande*, IFORD.
- Chouala Y. A, 2001, «Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun: éléments d'analyse anthropo politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise», *Polis, revue camerounaise de science politique*, vol. 8 (numéro spécial).
- Tobie-Kuoh, C., 1990, *Mon témoignage: le Cameroun de l'indépendance, 1958-1970*.
- Dzovinar K, 2004, *Réfugiés et diplomatie humanitaire: les acteurs européens sur la scène proche-orientale pendant l'entre-deux-guerres*, Publications de la Sorbonne.
- Guichaoua A., 2004, *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Karthala.
- [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO\\_Cameroon\\_Final\\_20141216.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO_Cameroon_Final_20141216.pdf).
- <http://www.grotius.fr/la-coexistence-pacifique-entre-les-populations-hotes-et-le-s-refugiés-au-cameroun-le-nouveau-defi-humanitaire/>
- Saibou Issa, 2014, «En guise d'introduction: des effluves au théâtre d'opérations, une région en récession», in Saibou Issa (éd), *Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun*, Kalio, num. spécial
- Mbarkoutou Mahamat H, 2014, «Réfugiés et personnes déplacées au Cameroun» in Kalio, *effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun*, Vol. Spécial
- Pérouse de Montclos M-A, 2010, «Réfugié ou déplacé ? Les enjeux d'une requalification: l'exemple de la Géorgie après la guerre de 2008», *Revue européenne des migrations internationales [En ligne]*, vol. 26 - n°3 | 2010, mis en ligne le 01 décembre 2013, consulté le 26 novembre 2015. URL: <http://remi.revues.org/5240>.
- Socpa A, 2001. «Clientélisme et ethnicité dans le jeu politique: réflexions sur quelques mouvements thuriféraires au Cameroun» in *Africa at Crossroads: Complex Political Emergencies in the 21st Century. Most ethno-net Africa publications*, UNESCO/ENA, disponible sur: [www.unesco.org/shs/most](http://www.unesco.org/shs/most).

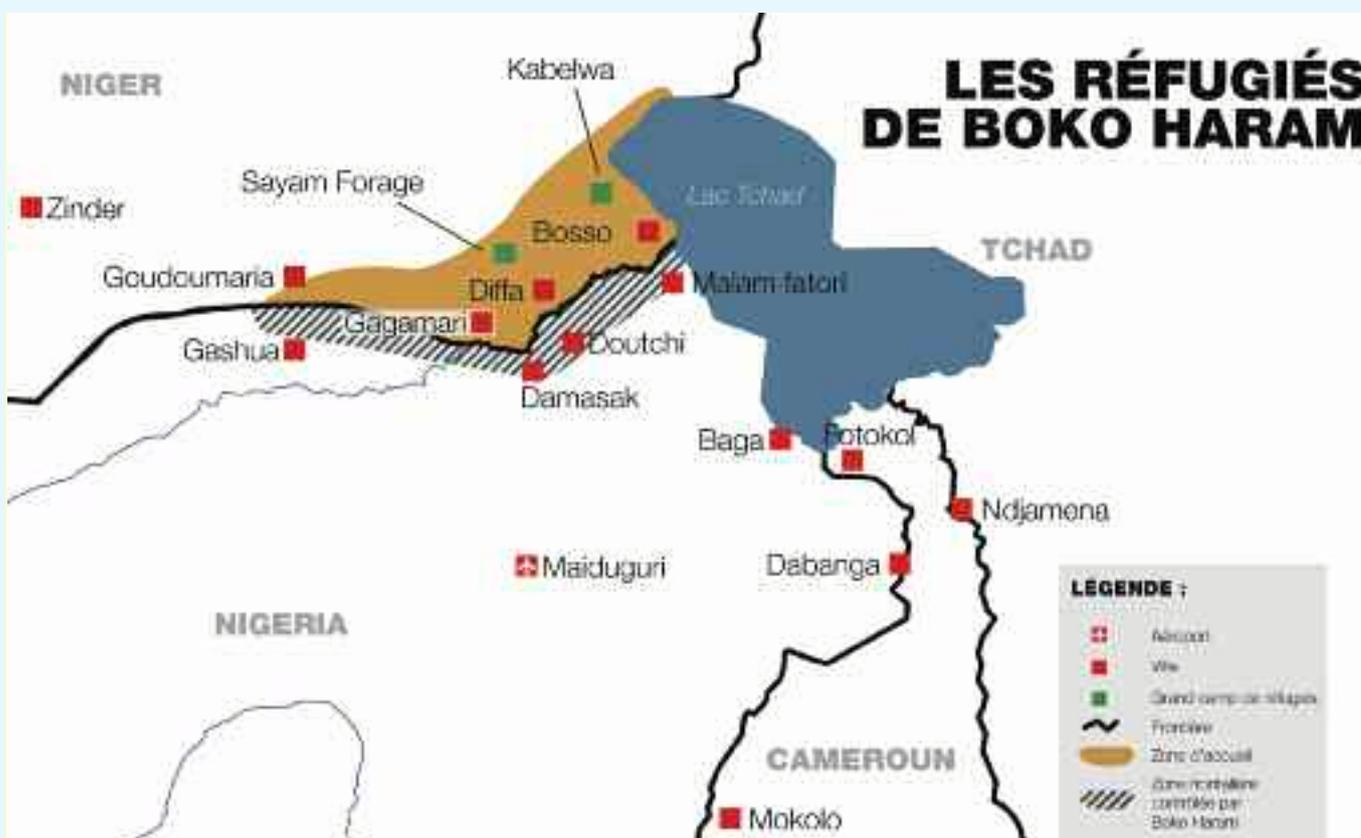
# DÉPLACÉS INTERNES ET QUESTION FONCIÈRE DANS LA RÉGION DE L'EXTRÊME NORD DU CAMEROUN

ARMEL SAMBO

*Cet article vise à étudier les problèmes d'accès à la terre par les Déplacés Internes (DPIs) de la région de l'Extrême Nord du Cameroun. Les multiples incursions des insurgés de cette secte au Cameroun depuis 2014 ont fait, en plus des réfugiés, des milliers de déplacés internes. Les différentes statistiques estiment entre 81 000 à plus de 100 000 déplacés internes. Précisément, l'intégration locale là où les personnes déplacées ont trouvé refuge soulève des problèmes liés à l'accès au foncier. Que deviennent les terres que ces derniers ont laissées ? Les déplacés internes ont-ils accès à la terre ? Cette recherche s'appuie sur des entretiens, les enquêtes, l'observation des activités foncières des déplacés internes de la région de l'Extrême Nord du Cameroun et l'exploitation des données écrites (archives, rapports des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Organisations internationales humanitaires, journaux, travaux scientifiques, etc. ).*

## Mots-clés :

Déplacés internes, foncier, terre, Boko-Haram, conflits, Extrême-Nord, Cameroun



Sur le plan mondial, l'Afrique est le continent qui compte le nombre le plus élevé de déplacés internes (DPI). Les déplacés internes sont «des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État» (Principes Directeurs relatifs au Déplacement de Personnes à l'Intérieur de leur Propre Pays, 1998). Les pays qui comptent le plus grand nombre des déplacés internes sont le Soudan, la République Démocratique du Congo (RDC) et la Somalie<sup>1</sup>. Depuis 2014, le Nigeria fait partie des États ayant un nombre élevé des déplacés internes. On parle d'au moins 975300 personnes qui ont été contraintes de fuir face aux violentes attaques menées par le groupe islamiste Boko Haram<sup>2</sup>. Ces attaques de Boko Haram ont touché les zones frontalières du Cameroun avec le Nigeria.

La question des déplacés internes au Cameroun prend de l'ampleur avec les attaques des rebelles centrafricains dans la région de l'Est, et depuis 2014, avec les incursions de Boko Haram dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun. Les différentes statistiques estiment entre 81 000 à plus de 100 000 le nombre de DPI. Les départements frontaliers avec le Nigeria, notamment les départements du Mayo Sava, du Mayo Tsanaga et du Logone et Chari sont les régions qui comptabilisent les déplacés internes, victimes des incursions de Boko Haram. Vu l'ampleur des affrontements entre l'armée et les insurgés de Boko Haram et les attentats terroristes, le nombre des déplacés risque de s'accroître. Bien plus, à côté de déplacés internes liés à cause des attaques de Boko Haram, on note aussi des déplacés à l'intérieur de leur propre pays en raison de catastrophes naturelles causées, en particulier par la sécheresse et la dégradation de l'environnement. Selon Lavigne Delville (1998), «face donc à la compétition croissante sur la terre et les ressources renouvelables, et face aux enjeux de la production agricole et sylvopastorale pour les économies africaines, la question de règles susceptibles de réguler cette compétition (limiter les conflits sur les droits, leur transmission, les limites de parcelles, etc.) et

d'assurer une allocation (répartition et circulation) efficace de la terre» se pose avec acuité.

La prise en charge des déplacés internes dans ce contexte soulève des défis de plus en plus inquiétants surtout en ce qui concerne les questions foncières. Précisément, l'intégration locale là où les personnes déplacées ont trouvé refuge est à l'origine de problèmes d'ordre foncier notamment en matière d'accès à la terre et aux ressources naturelles. Pourtant, les questions d'accès à la terre et au logement sont des éléments essentiels pour l'amélioration des conditions de vie des déplacés internes. Que deviennent les terres que ces derniers ont laissées ? Quelles sont les difficultés d'accès à la terre des déplacés internes ? Autrement, quelle est la situation foncière des déplacés internes dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Cet article entend étudier les problèmes fonciers en terme d'accès à la terre et de mise en valeur des terres (champs, pâturages, etc.) rencontrés par les déplacés internes dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun.

La phase de collecte des données a mobilisé des sources écrites, orales et iconographiques, étayées par des observations et entretiens de terrain. Les sources écrites ont été collectées dans plusieurs centres de Documentation et dans plusieurs dépôts d'archives (Maroua, Mora, Mokolo, etc.). Les sources orales sont les résultats des enquêtes que nous avons menées dans les zones où sont localisées les déplacés internes. Les informations ont été recueillies auprès des populations touchées par les déplacements, des autorités nationales et locales, des dirigeants communautaires, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales et internationales, des agences des Nations Unies et d'autres acteurs concernés. Le traitement de toutes ces sources a permis d'esquisser une analyse qui présente d'abord les facteurs ayant conduit aux déplacements des populations, ensuite leurs mouvements migratoires et les difficultés d'accès à la terre et aux ressources naturelles, et enfin de la gestion foncière des déplacés internes.

## I- Des déplacés environnementaux aux déplacés liés à l'insécurité et aux attaques de Boko Haram

La région de l'Extrême Nord du Cameroun fait depuis 2014 l'objet d'incursions régulières des islamistes de

1-Rapport l'IDMC (Observatoire des situations de Déplacement Interne), «Les déplacements internes en Afrique: Un obstacle au développement Comment faire en sorte que les initiatives de développement réduisent les déplacements internes dus aux conflits, à la violence et aux catastrophes naturelles?» in <http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2012/201210-af->

internal-displacement-in-africa-development-challenge-thematic-fr.pdf consulté 30 novembre 2015.

2-IDMC, 2015, «Vue d'ensemble des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les conflits et la violence», [www.ipu.org/PDF/publications/displacement-f.pdf](http://www.ipu.org/PDF/publications/displacement-f.pdf) consulté le 30 décembre 2015.

Boko Haram qui s'attaquent aux populations des zones frontalières avec le Nord Est du Nigeria. Cette situation explique en partie les flux des déplacés internes. Toutefois, il importe de préciser que cette zone est aussi en proie à des crises écologiques de toutes sortes qui ont aussi entraîné un mouvement des personnes.

La définition des déplacés internes prend aussi en compte les personnes qui ont fui leur lieu de résidence à la suite des catastrophes naturelles. La région de l'Extrême Nord présente le taux de pauvreté le plus élevé au Cameroun. A la pauvreté, viennent s'ajouter donc les chocs environnementaux qui ont un impact direct sur les moyens d'existence de 45% de la population qui travaille dans l'agriculture de subsistance. Située dans un espace semi-aride, la région de l'Extrême Nord est en proie aux caprices écologiques de toutes sortes (sécheresses, famines, inondation, etc.). Selon une étude, des milliers de personnes sont confrontées à des intempéries comme les inondations, la sécheresse, les épidémies, et l'insécurité alimentaire<sup>3</sup>. La dégradation de l'environnement peut être-on n'en parle pas

suffisamment à l'origine de l'appauvrissement des populations et de l'exode rural. D'ailleurs, la région de l'Extrême Nord est la plus exposée à l'insécurité alimentaire.

Les moyens d'existence des populations étant fragilisés, les populations ont par moment été amenées à se déplacer vers des zones un peu plus accueillantes. Les récentes inondations, par exemple, ont amené les populations dans les départements du Logone et Chari et du Mayo Danay à se déplacer abandonnant leurs champs. Selon une étude de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire, «depuis septembre 2014, environ 500 personnes ont été sinistrées par les inondations causées par la rupture d'une digue de la rivière Logone dans les localités de Dougui et Houmi à l'Extrême Nord, avec des dégâts matériels importants dont des champs dévastés et du bétail emporté par les eaux<sup>4</sup>». La forte migration des populations sur les rives et les îles du lac Tchad s'explique aussi par leur souci d'avoir accès à l'eau, au poisson et à des terres fertiles (Sambo, A., 2011).



Avec l'afflux des réfugiés, la sécurité dans les villes camerounaises est soumise à rude épreuve

3-Rapport l'IDMC (Observatoire des situations de Déplacement Interne), «Les déplacements internes en Afrique: Un obstacle au développement Comment faire en sorte que les initiatives de développement réduisent les déplacements internes dus aux conflits, à la violence et aux catastrophes naturelles?» in <http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2012/201210-af-internal-displacement-in-africa-development-challenge-thematic-fr.pdf> consulté 30 novembre 2015.

4-IDMC, 2015, «Vue d'ensemble des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par les conflits et la violence», [www.ipu.org/PDF/publications/displacement-f.pdf](http://www.ipu.org/PDF/publications/displacement-f.pdf) consulté le 30 décembre 2015. Equipe de pays chargée de l'action humanitaire, 2014, «Aperçu des besoins humanitaires du Cameroun, 2015» in [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO\\_Cameroon\\_Final\\_20141216.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO_Cameroon_Final_20141216.pdf) consulté le 27 novembre 2015.

Le phénomène de déplacés internes prend de l'ampleur avec la situation d'insécurité causée par les activités du groupe armé nigérian, Boko Haram. Les insurgés de cette secte, depuis 2014, multiplient des kidnappings, des attaques, des razzias des bétails, et la situation s'empire avec l'utilisation des armes lourdes, des mines anti-personnelles et des attentats kamikazes. Ces attaques s'accompagnent de meurtres et d'incendies des habitations. Ces incursions dans les villages frontaliers s'expliquent par le souci de ces insurgés de trouver des zones de replis, des corridors de ravitaillement, etc. De ce fait, les localités les plus touchées par cette insécurité sont Achigachia, Zevelet, Gossi, Mozogo, Kerewa, Limani, Doulo, Waza, Makari, Dabanga, Fotokol et Kousseri etc.

Des villages entiers se sont presque vidés de leurs populations suite aux attaques de ces islamistes (Mbarkoutou Mahamat H, 2014:29). D'autres personnes sont parties non seulement par crainte d'être agressées mais aussi pour éviter les attentats qui se multiplient dans les zones frontalières, précisément dans les localités de Fotokol, Kerewa et Waza. Les personnes déplacées n'ont en général pas le temps de se préparer et fuient en abandonnant pratiquement tous leurs biens (FAO, 2005). Elles fuient très loin pour trouver des zones sécurisées, abandonnant de ce fait leurs terres et biens (champs, maisons, etc.). A propos des déplacés internes de l'Extrême Nord du Cameroun, Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence (CSU), précise que «des communautés entières ont été déracinées de leurs maisons. Des dizaines de milliers de personnes ont perdu l'accès à leurs champs et à leurs pâturages à cause de l'insécurité<sup>5</sup>». Ces déplacés partent des différentes villes et villages frontaliers avec le Nigéria pour des localités mieux sécurisées à l'intérieur de la région de l'Extrême Nord du Cameroun.

## II- Flux migratoires et difficultés d'accès à la terre et aux ressources naturelles

Les exactions des extrémistes de la secte Boko Haram entraînent une multiplicité de mouvements spontanés

5-Rapport Reliefweb, «Au Cameroun, le Coordinateur des secours d'urgence appelle à plus de soutien pour les familles déplacées par les conflits et leurs hôtes in <http://reliefweb.int/report/cameroon/au-cameroon-le-coordonnateur-des-secours-durgence-appelle-plus-de-soutien-pour-les> consulté le 29 novembre 2015.

6-Djarmaila, G., 2015, «Plan Cameroun aux côtés des déplacées de la terreur Boko Haram», in [https://www.cameroun-tribune.cm/index.php?option=com\\_content&view=article&id=90714:plan-cameroon-aux-cotes-des-deplaces-de-la-terreur-boko-haram&catid=1:politique&Itemid=3](https://www.cameroun-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=90714:plan-cameroon-aux-cotes-des-deplaces-de-la-terreur-boko-haram&catid=1:politique&Itemid=3) consulté le 29 novembre 2015.

7-Rapport INTERSOS, «Rapport d'évaluation sur les conditions des déplacés dans le département du Mayo Sava (Protection, Abris et Non-vivres)»,

des populations des zones frontalières à l'intérieur du pays. La spécificité de ces mouvements est que «les déplacés se dispersent en s'intégrant dans les communautés voisines» (Mbarkoutou, 2014:29). Il s'agit pour ces personnes de trouver refuge dans des zones éloignées et sécurisées. Mora, Mokolo, Bourha, Kousseri sont les villes de prédilection pour les déplacés internes.

Selon les chiffres fournis par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le HCR, «le département du Mayo-Tsanaga compte à lui seul 33 900 déplacés internes ayant abandonné maisons et biens pour se retrouver en errance<sup>6</sup>». Selon une enquête menée par International Medical Corp (IMC), les arrondissements de Mogodé, Bourha et Mokolo ont accueilli un nombre important de ces déplacés. On les retrouve en petits groupes dans les villages de Kortchi, Rhumzou, Rhumsiki, Kossehona, Boukoula, Tchevu, Oura-Tada, Mougoumas, Zamay, etc. Plus de 1000 déplacés internes ont été identifiés, par exemple, dans les villages Kortchi, Rhumsi, Ouro Tada et Mougoumas. (Rapport IMC, 2015). Dans les départements du Logone et Chari et du Mayo Sava, on estimait en juin 2015 le nombre des Déplacés Internes entre 56 000 à plus de 60 000 personnes selon diverses sources. Dans le Mayo Sava les déplacés se sont installés dans les quartiers et les environs de la ville de Mora, et dans plusieurs villages du département du Mayo Sava (Mémé, Tokombéré, Kolofata, Kourgui, etc<sup>7</sup>).

A leur arrivée dans ces localités, bon nombre de déplacés se sont installés dans des familles d'accueil. D'autres ont été recasés dans des campements précaires, dans les écoles et dans les bâtiments publics. On l'a observé dans les villes de Mokolo et de Mora. Selon une étude de l'UNHCR et de l'OIM, 36% vivent dans les familles d'accueil, 28% dans les logements en location, 24% sur des sites improvisés, 7% dans les habitats inachevés, endommagés et 5% dans les abris collectifs (écoles, bâtiments publics, etc<sup>8</sup>). Il faut aussi préciser que l'essentiel des déplacés ont été accueillis par les familles hôtes dans les grands centres urbains (Mora, Mokolo, Maroua, etc.) et certains sont locataires. Dans le Mayo Sava par exemple, 56% des déplacés vivent à Mora et 40% des déplacés ont été accueillis dans une famille<sup>9</sup>.

<https://data.unhcr.org/SahelSituation/download.php?id=1315> consulté le 30 novembre 2015.

8-UNHCR et OIM, 2015, «Rapport Sommaire De L'exercice De Profilage Des Personnes Déplacées» <https://data.unhcr.org/SahelSituation/download.php?id=1320> consulté le 30 novembre 2015.

9-Rapport INTERSOS, «Rapport d'évaluation sur les conditions des déplacés dans le département du Mayo Sava (Protection, Abris et Non-vivres)», <https://data.unhcr.org/SahelSituation/download.php?id=1315> consulté le 30 novembre 2015

L'enjeu principal pour ces populations vulnérables est de disposer des terres pour cultiver, des zones pour la pâture, des logements, etc. Cette situation soulève toutes les difficultés que les déplacés internes ont pour leur insertion dans les villes et villages hôtes.

De façon générale, «les dynamiques migratoires sont toujours porteuses d'enjeux sociaux, tant pour les lieux d'émigration que pour les sociétés d'immigration. (...) L'appropriation de l'espace est au centre des enjeux de l'insertion chez ces migrants en quête de leur enracinement<sup>10</sup>», d'où notamment la question foncière. Les déplacés internes de la région sont confrontés à d'énormes problèmes d'accès au foncier. Bien plus, ils sont partis en abandonnant leurs terres, en emportant leur bétail. Désormais, la question de l'accès à la terre et aux pâturages se pose avec acuité. La situation se complexifie avec la recherche de pâturages et les risques de conflits fonciers sont réels.

La présence des réfugiés et des déplacés internes met aussi la pression sur les ressources locales, notamment l'eau, le pâturage, la nourriture, etc. La pression des déplacés sur les ressources naturelles déjà insuffisantes pour les populations hôtes débouche sur des tensions. Le besoin de mobilité s'accroît selon Winter (1988) «en

parallèle avec la rareté ou l'incertitude». Selon certains informateurs, on a enregistré l'entrée massive des cheptels en provenance des zones frontalières. Cet afflux des bétails a engendré de nombreuses difficultés liées à la gestion de l'espace. Des conflits surviennent régulièrement dans les départements du Mayo Sava et du Logone et Chari quant à l'accès aux pâturages entre les personnes déplacées et les hôtes.

Les déplacés internes pour la plupart, fuient avec leurs bétails pour se mettre à l'abri des razzias. Seulement, sur leur nouveau site de recasement, ils entrent en conflits avec les populations hôtes. Il arrive, selon nos informateurs, que les animaux des déplacés détruisent les champs et des disputes s'en suivent.

La recrudescence des conflits agriculteurs-éleveurs et éleveurs-éleveurs dans ces localités s'explique aussi par la violation de certains pâturages privés (MINEPAT, 2014). Une situation qui résulte pour certains DPI des mouvements incontrôlés du bétail lors de leur fuite. La gestion de l'espace, dans ce cas, résulte non seulement de la raréfaction des ressources naturelles mais aussi d'une mauvaise organisation des espaces agricoles et pastoraux. De plus, les mobilités pastorales subissent les effets des attaques de Boko Haram causant une



Fuyant Boko haram : des familles en route pour l'inconnu

10-Mimché, H., «Quand les immigrés se font autochtones : Immigration et dynamique d'appropriation de l'espace des réfugiés tchadiens au Nord

Cameroun», <http://www.ceped.org/cdrom/asile/cd/theme3/03.html> consulté le 26 novembre 2015

désorganisation de l'espace et des itinéraires pastoraux. Sur ce fait, Saibou Issa précise que «des zones de pâturages sont inaccessibles, de nombreux pasteurs désormais sont contraints de se sédentariser» (Saibou Issa, 2014). Ceux qui choisissent de se déplacer sont alors contraints de violer le respect des couloirs de transhumance parce que ne maîtrisant pas les pistes à bétail de leur localité d'accueil<sup>11</sup>.

Ainsi, des problèmes d'accès à la terre et aux pâturages sont observés par les déplacés internes dans la région de l'Extrême Nord. Mais à ce jour, très peu de conflits fonciers ont été notés. Dans l'analyse des problèmes de protection affectant les individus dans les communautés, l'UNHCR note qu'il y a seulement dans la région 7% des disputes de propriété et des terrains<sup>12</sup>. Toutefois, il reste à redouter que dans l'avenir, la situation s'amplifie et génère d'autres problèmes qui sont susceptibles de mettre en péril la paix dans ces localités.

L'une des questions fondamentales que l'on est en droit de se poser est celle de savoir ce que deviennent les terres abandonnées par les déplacés internes. Dans le cas des populations déplacées de la région de l'Extrême Nord, il importe de préciser que l'essentiel des villages frontaliers se vident de leurs populations. Toujours est-il que dans certaines localités, ces terres sont occupées par celles qui sont restées et d'autres terres restent inoccupées. Selon nos enquêtes, quelques personnes déplacées affirment que leurs terres ont été vendues ou louées, ce qui compliquera leur retour si jamais la situation de paix est rétablie dans leurs villages. Tel est le cas d'un déplacé qui rapporte que son frère, resté à Amchidé aurait vendu son terrain. Le problème foncier majeur qui surviendrait dans ce cas serait au moment du retour des déplacés dans leur village. L'occupation et la vente illégale de propriétés en l'absence des déplacés constitueront de grands défis fonciers à gérer. Ce sont des expériences vécues par plusieurs pays notamment la RDC, la Côte d'Ivoire, etc. A ce propos, l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne note que:

Les maisons, la terre et les biens laissés derrière eux par les déplacés internes dans leur fuite représentent souvent ce qu'ils ont de plus précieux et d'essentiel à leur subsistance et à leur identité. Ces biens restent souvent

sans protection, compromettant ainsi le droit des déplacés internes de ne pas être privés de leur bien de manière arbitraire. Leur perte contribue à l'appauvrissement des déplacés internes et crée un besoin de trouver un abri adéquat pendant et après le déplacement jusqu'à ce qu'ils puissent récupérer leurs biens<sup>13</sup>.

L'accès à la terre, au logement et aux biens sera l'un des principaux obstacles au retour durable des déplacés internes. Les pillages, les incendies, la destruction totale ou partielle des logements, cultures et greniers ont été généralisés dans les zones frontalières du Cameroun avec le Nigéria dans la région de l'Extrême Nord depuis le début des attaques de Boko Haram. C'est une dimension qu'il faut prendre en compte en ce moment pour éviter que la situation se complexifie dans les années à venir. Il est aussi vrai que ces déplacés internes font des efforts pour acquérir des terres pour l'agriculture, le logement, etc.

### III- Acquisition des terres et renforcement de la résilience des déplacés internes

Face aux difficultés sus-évoquées, «le foncier devient un enjeu crucial engendrant des stratégies diverses des populations qui réclament le droit à la différence et une meilleure intégration par la reconnaissance de leurs droits». Pour ce faire, les déplacés ont développé plusieurs modalités d'accès à la terre et au logement qui traduisent leur volonté d'intégrer leur communauté d'accueil. C'est dans ce sens que, Mimché Honoré affirme: «en faisant de l'accès à la terre et même à la propriété d'un logement un objectif ultime et surtout en décidant d'investir dans l'immobilier, les migrants montrent véritablement l'importance du foncier dans les dynamiques d'une insertion aux allures d'une autochtonisation<sup>14</sup>». L'amélioration de la sécurité foncière des déplacés internes et de leur accès aux terres et au logement intègre aussi le volet de renforcement de leurs conditions de vie et même de la productivité agricole et pastorale.

Dans certaines localités de la région de l'Extrême Nord, les populations hôtes quant à elles ont octroyé des parcelles de terrain pour la culture et quelques fois avec des semences aux déplacés internes. On l'a observé dans certaines localités du Mayo Tsanaga, notamment

11-Entretien avec Aboukar Mahamat, Maroua le 02 décembre 2015.

12-UNHCR et OIM, 2015, «Rapport Sommaire De L'exercice De Profilage Des Personnes Déplacées» <https://data.unhcr.org/SahelSituation/download.php?id=1320> consulté le 30 novembre 2015.

13-Rapport Observatoire des situations de Déplacement Interne, «Les déplacements internes en Afrique: Un obstacle au développement Comment faire en sorte que les initiatives de développement réduisent les déplacements internes dus aux conflits, à la violence et aux catastrophes

naturelles?» in <http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2012/201210-af-internal-displacement-in-africa-development-challenge-thematic-fr.pdf> consulté 30 novembre 2015.

14-Mimché, H., 2006, «Quand les immigrés se font autochtones : Immigration et dynamique d'appropriation de l'espace des réfugiés tchadiens au Nord Cameroun», <http://www.ceped.org/cdrom/asile/cd/theme3/03.html> consulté le 26 novembre 2015

à Hina, Mokolo, Mogodé, etc<sup>15</sup>. L'octroi de ces terres aux déplacés a pour objectif de leur permettre de pratiquer les activités agricoles auxquelles ils s'adonnaient auparavant. Bien plus, certains déplacés internes ont pu acheter des parcelles et environ 28% sont dans les logements en location<sup>16</sup>. Ce système d'affectation à un usage d'une parcelle de terrain sans acquisition du droit de propriété est l'expression de la solidarité légendaire face aux étrangers qui a toujours existé dans les sociétés de cette région.

Il faut aussi noter que ces déplacés s'installent très souvent dans des villages où ils ont de la famille en général. Leur accès à la terre est souvent facilité par ceux qui les accueillent. Ceux qui résident en ville notamment à Mokolo, Mora, Kousseri et Maroua. Pour la plupart, louent ces parcelles de terrain. Des statistiques sur le nombre des déplacés qui disposent des titres fonciers n'existent pas encore. De surcroît ces locations, pour l'essentiel, sont régies par le droit foncier coutumier. Elles donnent les droits d'utiliser la terre pour faire paître du bétail, cultiver des denrées vivrières, ramasser des produits forestiers, etc. Toutefois, les locataires n'ont pas le droit de propriété sur ces espaces. La sécurité à l'accès à la terre ou à une ressource dépend donc selon Lavigne Delville (1988:77) de plusieurs paramètres (droits d'usage, droit d'accès, de prélèvement, de gestion, limités dans le temps ou sans échéance définie, par

emprunt, acquis par défrichage, etc. ).

Parmi les critères des solutions durables pour évaluer si le déplacé jouit effectivement d'une solution durable, la moitié est liée à l'accès à la terre, aux pâturages et au logement. Il est évident qu'aujourd'hui, l'un des enjeux de développement et de l'avenir de la région demeure la prévention des conflits intercommunautaires par une intégration durable des déplacés internes et des retournés. Le droit à la terre et au logement qui résulte de titres officiels ou du droit coutumier doit prendre en compte toutes les couches sociales (déplacés internes, retournés, femmes, etc. ). L'accès à la terre est une stratégie de survie. Il peut de ce fait assurer de la nourriture, un abri et un accès à l'aide humanitaire pour les populations. L'accès sûr à la terre est un moyen déterminant d'éradiquer la pauvreté dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun.

## Conclusion

**A**u regard de cette analyse sur la situation foncière des déplacés internes dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun, l'on peut comprendre sans doute que l'un des défis majeurs, c'est l'accès aux ressources (terre, pâturages, eau, etc. ) qui demeure pour le moment la préoccupation essentielle. Dans un contexte où l'on observe une pression sur les ressources, l'effectif des

15-Entretien avec Fibané Christophe, Mokolo le 30 novembre 2015.

16-UNHCR et OIM, 2015, «Rapport Sommaire De L'exercice De Profilage Des

Personnes Déplacées»

<https://data.unhcr.org/SahelSituation/download.php?id=1320> consulté le 30 novembre 2015



Difficile accès à l'eau potable pour les familles de réfugiés

déplacés internes dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun ne fait que croître. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. À côté des déplacés internes environnementaux, les multiples kidnappings, attaques, razzias des bétails, etc. des insurgés de la secte Boko Haram dans les villages et villes frontaliers avec le Nigéria dans la région de l'Extrême Nord ne font que complexifier la situation des déplacés internes.

L'une des difficultés majeures de ces déplacés internes est l'accès à la terre et aux pâturages. Il n'est pas facile de sécuriser l'accès à la terre surtout dans un contexte où les ressources naturelles sont désormais comptées. Le foncier en ce moment devient un enjeu crucial entre les communautés hôtes et les déplacés internes. Quelques cas d'incidents sont relevés dans ces différentes localités; il est donc à craindre que les disputes foncières se multiplient avec le retour des personnes déplacées.

Dans tous les cas, le souci d'intégration des déplacés

internes est à noter à travers les différentes modalités d'accès à la terre qu'ils ont développées. L'appui des ONG locales et internationales, des institutions des Nations Unies, qui est louable doit désormais prendre en compte les enjeux fonciers qui demain, s'ils sont mal gérés, peuvent déboucher sur des conflits intercommunautaires. Le besoin essentiel des déplacés internes dans la région de l'Extrême Nord, c'est de disposer des terres sûres, des pâturages et des mares d'eau, ceci dans un contexte marqué par l'avancée du désert, la dégradation de l'environnement sous fond d'insécurité transfrontalière.

**SAMBO ARMEL,**  
Enseignant-Chercheur, Faculté des  
Lettres et Sciences Humaines  
Université de Maroua



## Références bibliographiques

- **FAO, 2005**, «Accès à l'espace rural et administration foncière après des conflits violents», Rapport 8, Etude sur les régimes fonciers, Rome.
- **Lavigne Delville P.**, 1998, «La sécurisation de l'accès aux ressources: par le titre ou l'inscription dans la communauté?», in Lavigne Delville P. (dir), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala, Paris, France
- **Lavigne Delville P.**, 1998, «Privatiser ou sécuriser» in Lavigne Delville P. (dir), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala, Paris, France.
- **Mbarkoutou Mahamat H.**, 2014, «Réfugiés et personnes déplacées au Cameroun» in Saibou Issa (dir), «Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême Nord du Cameroun», *Revue Kaliao, Volume spécial*, pp. 13- 34.
- **Mimché, H.**, 2006, «Quand les immigrés se font autochtones: Immigration et dynamique d'appropriation de l'espace des réfugiés tchadiens au Nord Cameroun», <http://www.cepel.org/cdrom/asile/cd/theme3/03.html> consulté le 26 novembre 2015
- *Rapport Ministère de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du Territoire, 2014, «Impact de la crise sécuritaire aux frontières sur l'économie camerounaise», Cameroun.*
- **Saibou Issa, 2014**, «En guise d'introduction: des effluves au théâtre d'opérations, une région en récession», in Saibou Issa (dir), «Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême Nord du Cameroun», *Revue Kaliao, Volume spécial*, pp. 7-11.
- **Sambo, A.**, 2011, «Entre zones exondées, Conflits intercommunautaires et pression sur les ressources» in *Passages, N° 166, actes du 8eme Forum Mondial du Développement Durable*, pp. 117-120.
- **Winter M.**, 1998, «La mobilité dans l'exploitation des ressources naturelles: un défi pour les régimes d'accès à la terre et aux ressources», in Lavigne Delville P. (dir), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala, Paris, France.

## RÉFUGIÉS, DÉPLACÉS ET RETOURNÉS DANS LA RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD DU CAMEROUN: COMMENT CONCILIER MESURES SÉCURITAIRES ET IMPÉRATIFS HUMANITAIRES ? CAS DU DÉPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

FREDERIC FOUMENA

*À l'abri de certaines agressions et menées déstabilisatrices depuis les indépendances, le Cameroun fait face depuis plus de 02 ans aux assauts de la secte islamiste Boko Haram. Les Camerounais de la Région de l'Extrême-Nord et plus particulièrement ceux des départements du Logone et Chari, du Mayo-Sava et du Mayo-Tsanaga, vivent dans le spectre quotidien des attaques terroristes dont les conséquences en pertes de vies humaines, en bouleversements économique et psychologique sont difficilement imaginables par des personnes limitées à suivre cette actualité à travers les medias. Cette agression venue du Nigeria et qui tend à s'installer au Cameroun de manière durable se complexifie chaque jour à travers des changements de méthodes que tardent à intégrer les Forces de Défense et de Sécurité camerounaises.*



Le corps des sapeurs pompiers s'assure des précautions

Mise à mal par les activités de Boko Haram, la Région de l'Extrême-Nord est aussi celle qui accueille, en dehors des victimes nationales déplacées, les réfugiés venus du Nigeria, pays à partir duquel cette organisation planifie ses actions. L'on se serait attendu à ce que le Cameroun fermât ses frontières en faisant prévaloir des raisons de sécurité comme cela s'est vu sous d'autres cieux. Pourtant, le pays se montre fidèle à sa tradition d'hospitalité et au respect des Conventions et Traités internationaux en offrant gracieusement de vastes étendues de son territoire pour accueillir les personnes en détresse, en dépit des menaces qui pèsent sur lui.

Dans la Région de l'Extrême-Nord et plus particulièrement dans le département du Mayo-Tsanaga, qui va le plus retenir notre attention, le camp des réfugiés de Minawao dans l'arrondissement de Mokolo a une superficie déclarée de 320 ha. Selon certaines sources, d'autres espaces sont en prospection pour faire

face à un flux plus important de réfugiés qui pourraient s'ajouter aux 53000 réfugiés du camp. A ces chiffres déjà considérables, il faut inclure près de 3 000 personnes vivant hors camp ainsi que les 200 000 déplacés et retournés camerounais disséminés à travers la Région. Ces derniers vivent dans des conditions précaires susceptibles d'entraîner des menaces humanitaires et sécuritaires.

Parce qu'il s'agit de personnes vulnérables, les réfugiés, retournés et déplacés ont retenu l'attention des instances internationales qui leur ont attribué des définitions spécifiques.

De la lecture combinée des textes pertinents en la matière<sup>1</sup>, il ressort qu'est considéré comme réfugiée:

a)- Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social et de ses opinions politiques se trouve hors du



Plus de 74 000 réfugiés arrivés au Cameroun d'un coup

1-II s'agit notamment: de la Convention Générale du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, adoptée au cours de la Conférence des Nations-Unies sur le Statut des réfugiés et des apatrides (Genève, 2-25 juillet 1951); de la Convention de l'OUA sur les réfugiés en Afrique adoptée à l'issue de sa 6e Session ordinaire (Addis-Abeba, 6-10 septembre 1969); la loi N°2005/006

du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun et la Convention de Kampala adoptée au cours du Sommet spécial de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (22 Octobre 2009).

pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays ou elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner;

b)- le terme «refugié» s'applique également à toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité.

Les personnes déplacées quant à elles se définissent comme «des personnes ou groupes de personnes ayant été forcées ou obligées de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence en particulier après ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisées, des violations des droits de l'Homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et qui n'ont pas traversé une frontière d'Etat internationalement reconnue.»

Au cours de la Conférence de Paris tenue en mai 2014 sur l'insécurité au Nigéria, le Cameroun est officiellement entré en guerre contre Boko Haram par la voix de son Chef de l'Etat. En effet depuis mai 2013, le pays a dû prendre des dispositions sécuritaires au niveau de ses frontières après la déclaration de l'Etat d'Urgence dans la région Nord-est du Nigeria et l'arrivée dès juillet 2013 des premiers réfugiés nigériens transportés par le HCR vers le camp de Minawao. La forte présence des réfugiés, des retournés et des déplacés a entraîné une charge de menaces qui a fait naître des préoccupations auxquelles le Cameroun doit apporter des réponses humanitaires et sécuritaires.

La présente analyse se propose de réfléchir sur les contraintes induites par la nécessité de concilier le double impératif de respect par le Cameroun du principe d'hospitalité à travers l'accueil et la protection des réfugiés et déplacés (I) et la mise sur pied des méthodes sécuritaires à même de garantir la paix, la sûreté et l'intégrité territoriale (II).

## **I- Réfugiés, retournés et déplacés dans le Mayo-Tsanaga: impératif d'hospitalité dans un contexte de fortes menaces**

**A**gressé par un ennemi aux techniques de combat asymétriques multiformes usant d'infiltration, empoisonnement des points d'eau, bombes humaines

ou kamikazes, pose des mines, exécutions sommaires, le Cameroun fidèle à sa renommée accueille des milliers de personnes vulnérables qui le soumettent à des contraintes d'hébergement tout en l'obligeant à réfléchir sur les types de menaces que peut contenir un tel élan de solidarité.

## **A- Contraintes et enjeux de l'accueil des migrants de crise**

L'afflux soudain d'un nombre impressionnant de migrants de crise au Cameroun impose à ce dernier un certain nombre de réajustements. Dans l'urgence, il s'agissait avant tout d'assurer le recasement des personnes concernées en vue de pallier le risque de leur dissémination dans la population; une perspective susceptible d'augmenter la vulnérabilité de cette dernière tout en complexifiant la formulation de réponses aux différentes contraintes d'hospitalité.

### **1) Localisation des réfugiés**

Plusieurs sites sont actuellement connus et servent d'abris aux réfugiés nigériens vivant dans certains départements de l'Extrême-Nord.

## **LE CAMP DE MINAWAO: SITE PRINCIPAL**

Construit par le HCR et ses différents partenaires humanitaires sur une étendue de 320 ha offerts par l'Etat, ce camp est ouvert aux réfugiés le 02 juillet 2013. Si sa capacité d'accueil selon les normes internationales est de 20 000 personnes, le camp compte selon des statistiques évolutives près de 52 000 réfugiés. Considérant la précarité des conditions de vie au sein dudit camp, ce dernier apparaît comme un potentiel incubateur d'insécurité dont l'ébranlement serait de nature à porter un sérieux coup à l'image et à la stabilité de notre pays.

## **LES SITES SECONDAIRES DE RECASEMENT DES REFUGIES**

Des milliers de réfugiés nigériens se ruent vers les zones frontalières camerounaises afin d'y trouver asile. Nombreux sont ceux qui ne se font pas identifier par les équipes du HCR et conduire vers un site où ils pourront bénéficier de la surveillance et de la protection internationale requise. Leur situation juridique est d'autant plus fragile que leur présence qui suscite des méfiances est de nature à contraindre l'Etat qui pourrait,

pour des raisons de sécurité, être amené à prendre contre eux des mesures contraignantes. Le tableau ci-après représente de façon non exhaustive les lieux et nombre de refugies disséminés dans la région de l'Extrême-Nord (Tableau 1).

**Tableau 1: Localisation et nombre des refugies hors camp**

Département	Arrondissement	Nombre refugies hors camp
Diamaré	Gazawa	6
<b>Total 1</b>		<b>6</b>
Logone et Char i	Fotokol	886
	Kousseri	10000
	Makari	2136
10	Waza	2078
<b>Total 2</b>		<b>15100</b>
Mayo-Sava	/	/
Mayo-Tsanaga	Koza	16
	Hina	152
	Mayo-Moskota	3345
	Mogodé	261
<b>Total 3</b>		<b>3774</b>
<b>Total 1, 2 et 3</b>		<b>18880</b>

Source (HCR, Préfecture Mayo-Tsanaga)

## 2) Les déplacés et retournés

Alors que les déplacés internes ont été obligés de quitter leurs localités d'origine pour des lieux plus propices à leur accueil, les retournés sont essentiellement des camerounais ayant résidence au Nigeria qui ont été contraints à cause des exactions de Boko Haram de revenir au Cameroun après avoir tout perdu au Nigeria. Le tableau synoptique ci-après dont les nombres ne sont pas exhaustifs fait ressortir leur localisation.

**Tableau 2: Localisation et nombre des déplacés et retournés**

La contrainte d'hébergement des refugies et déplacés présente des enjeux liés aux différentes formes de menaces qui, mal diagnostiquées et cernées peuvent plonger le pays dans une profonde instabilité qui menacerait les acquis de stabilité de notre pays.

Département	Arrondissement	Nombre de déplacés	Nombre des retournés
Diamaré	Gazawa	67	/
	Peté	2310	/
<b>Total 1</b>		<b>2377</b>	<b>0</b>
Logone et Char i	Blangoua	1247	/
	Darak	1450	1400
	Fotokol	8000	1723
	Goulfey	350	0
	Hilé-Halifa	2500	5750
	Kousseri	810	0
	Logone Birni	2769	0
	Makari	3955	1871
	Waza	5186	2730
<b>Total 2</b>		<b>33467</b>	<b>13474</b>
Mayo-Sava	Mora	13119	1900
	Tokomberé	562	0
	Kolofata	3085	0
<b>Total 3</b>		<b>16766</b>	<b>1900</b>
Mayo-Tsanaga	Bourha	4053	0
	Hina	523	328
	Koza	8513	791
	Mayo-Moskota	30000	1541
	Mogodé	4489	565
	Mokolo	18069	9000
	Soulédé-Roua	158	7
<b>Total 4</b>		<b>65805</b>	<b>12232</b>
<b>Total 1, 2, 3 et 4</b>		<b>118415</b>	<b>27606</b>

## 2) LES CONTRAINTES

Accueillir est louable, mais subvenir aux besoins de ceux qu'on accueille entraîne un certain nombre de contraintes. Ainsi, le Cameroun est obligé de trouver des moyens pour répondre aux questions du genre:

- Comment nourrir toutes ces populations ?
- Comment scolariser et éduquer tous ces jeunes en âge scolaire et dont le manque de suivi risque dans le futur grossir les rangs de Boko Haram ?
- Comment occuper les adultes qui ont tout perdu et qui croupissent dans l'oisiveté, à même de les rendre violents ?
- Comment prendre en charge psychologiquement les meurtris des exactions de Boko Haram ?
- Comment faire comprendre aux uns et aux autres que la tolérance reste et demeure la première arme pour qui veut gagner un combat ?

La prise en compte de tous ces questionnements fait naître un certain nombre de menaces auxquelles il faut apporter des réponses.

### B- TYPOLOGIE DES MENACES LIEE A LA FORTE PRESENCE DES REFUGIES, DEPLACES ET RETOURNES DANS LA REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Héberger sur une superficie restreinte et dans des conditions fragiles des personnes devenues vulnérables et atteintes psychologiquement présente dans la région de l'Extrême-Nord en général et plus particulièrement dans le département du Mayo-Tsanaga deux grands types de menaces dont l'un est humanitaire(1) et l'autre sécuritaire(2).

#### 1- LES MENACES HUMANITAIRES

L'arrivée massive de milliers de personnes en détresse n'ayant ni abris, ni nourriture, parfois malades et contraintes de subir les intempéries contraint le Cameroun à faire face à certaines menaces humanitaires parmi lesquelles:

##### a)- MENACES SANITAIRES

La région de l'Extrême-Nord est la plus touchée par les épidémies. La forte population venue du Nigeria au moment où ce pays était touché par le virus Ebola, la non vaccination des populations contre certains fléaux continuent de constituer pour le département du Mayo-Tsanaga une grande préoccupation sanitaire. L'épidémie

du cholera plane toujours dans un environnement où l'hygiène corporelle du fait du manque d'eau est un luxe.

Plusieurs autres maladies dues à la promiscuité sont à redouter telles les maladies sexuellement transmissibles dont le taux de prévalence selon les statistiques confidentielles n'est pas négligeable. L'insuffisance de l'approvisionnement en eau fait peser le risque de déclenchement des maladies hydriques.

##### b)- MENACE ALIMENTAIRE

La famine étant le premier adversaire de l'homme en détresse, elle constitue une grande menace pouvant conduire à plusieurs autres menaces comme l'augmentation du taux de la criminalité. Il faut absolument résoudre le problème alimentaire pour espérer s'attaquer avec succès aux autres menaces.

##### c)- MENACE ECOLOGIQUE

La concentration des personnes démunies dans un environnement a forcément des effets négatifs surtout lorsqu'on se trouve dans un écosystème fragile comme celui du Mayo-Tsanaga.

Depuis l'arrivée des réfugiés, les réserves forestières de cantons de Gawar et Zamai ont été presque qu'entièrement dévastées. Cette situation est source de nombreuses tensions entre les autochtones, les réfugiés et déplacés qui pour se nourrir sont obligés soit de couper des arbres protégés des forêts ou alors de chasser le gibier qui s'y trouve. Dans l'un ou l'autre cas, la présence de toutes ces personnes pourra à terme conduire à une catastrophe écologique dans un environnement pas très favorable.

##### d)- MENACE DES CONFLITS AGRO-PASTORAUX

Les Nigériens et déplacés dans leur fuite ont emporté avec eux leur bétail qui doit comme eux vivre dans une zone aride où la disponibilité de l'herbe est largement insuffisante pour les bêtes des populations autochtones. Paitre leurs bêtes est toujours mal apprécié par les locaux qui voient disparaître leurs réserves. En plus, les réfugiés et déplacés étrangers dans leur nouvel espace ne sont pas toujours au courant des habitudes et conventions traditionnelles en matière de circulation des bêtes, ce qui provoque des conflits entre les agriculteurs et les propriétaires de bêtes.

D'autres menaces humanitaires sont liées à la forte présence des réfugiés et déplacés dans le Département du Mayo-Tsanaga.

e)- ACCROISSEMENT DE LA VULNERABILITE DES POPULATIONS LOCALES

Initialement estimé à 320 ha dans l'une des rares zones cultivables de l'Arrondissement de Mokolo (Zone de la plaine), la superficie du camp subie chaque jour une augmentation du fait des arrivées des réfugiés. A ce jour, le camp a atteint la superficie de 554 ha et est susceptible d'augmenter.

Cet agrandissement accroît au même moment la vulnérabilité de la population autochtone qui, agricole

par essence, voit ses espaces cultivables s'amenuiser. Cette situation les installe progressivement dans la précarité car non seulement leurs terres sont prises sans indemnités, le reste cultivable subit les assauts des réfugiés qui s'y approvisionnent soit en pillant les champs ou alors détruisant les arbres.

Dans tous les cas, la forte concentration des réfugiés à Minawao au-delà des standards internationaux a un impact sérieux sur la capacité de résilience des populations riveraines au moment où l'hymne à l'autonomisation pour un Cameroun émergent est entonné.



## 2) LES MENACES SECURITAIRES

Très au courant des mouvements de leurs victimes et soucieux d'étendre son action dans une grande partie du Cameroun, l'ennemi Boko Haram, parce que connaissant très bien l'environnement dans lequel il agit et ayant dans ses rangs des enfants issus des différentes localités d'action, l'entrée sur le territoire camerounais des réfugiés et déplacés au delà de l'aspect humanitaire constitue l'un des points faibles de la guerre du Cameroun contre Boko-Haram. Plusieurs menaces sécuritaires peuvent ainsi être relevées:

### a) INFILTRATION DES ADEPTES DE BOKO-HARAM

Maitrisant le mode de vie des populations, faisant corps avec elles et changeant chaque fois de mode opératoire, Boko-Haram dans le souci de faire plus de victimes procède par des infiltrations.

A ce jour, seulement dans le camp de Minawao, plusieurs dizaines des adeptes de Boko Haram qui se sont mélangés à leurs victimes ont déjà été interpellés à l'intérieur du camp, dénoncés par les réfugiés de bonne foi. D'autres bénéficiant de complicités s'y trouvent encore. Dissimulés parmi les victimes, ces terroristes, certainement présents dans le camp en éclaireurs et jouant le rôle de cellules dormantes attendent le bon moment pour poser des actes retentissant d'effroi.

Dans plusieurs autres localités de la région se trouvent des combattants de cette secte dont l'infiltration a été rendue facile par la possession des cartes nationales d'identité camerounaise et d'autres actes d'état civil. Ce phénomène rend fragile le système de défense du Cameroun.

### b) CIRCULATION D'ARMES LEGERES

La présence et les mouvements des réfugiés et déplacés exposent le pays au danger de la circulation et au trafic d'armes. L'existence des pistes de passage des marchandises non réglementées accentue la contrebande. Des cargaisons entières de marchandises non soumises à un contrôle rigoureux par les différents services de sécurité et de douane offrent des opportunités aux trafiquants d'armes pour introduire sur le territoire national des personnes et objets dangereux pouvant affecter durablement la recherche de la sûreté dans notre pays.

Continuer à accueillir la marchandise nigériane partie des zones acquises ou ayant des sympathies pour l'idéologie terroriste sans renforcer le système de contrôle représente une réelle menace sécuritaire pour le Cameroun. De même, la faible tenue des frontières ne permet pas toujours de fouiller, d'identifier et

d'enregistrer les populations qui entrent. Cette carence peut également faciliter l'entrée d'armes.

### c) RECRUESCENCE DE LA CRIMINALITE

Le Mayo-Tsanaga jadis département paisible paie aujourd'hui le prix de la surpopulation qui a créé un déséquilibre dans le ratio des effectifs des Forces de Sécurité.

Ce déséquilibre ne permet pas toujours de mener à bien certaines missions et laisse champ libre à certains comportements. Il ne se passe plus de semaine sans qu'on ne signale des cas d'agression, de viol ou de vol dans le département.

### d) RISQUE DE LA BRADERIE DE LA NATIONALITE CAMEROUNAISE

Bénéficiant des complicités et de l'esprit peu citoyen de nombreux responsables chargés de la délivrance des actes d'état civil ou des pièces d'identité, plusieurs nigériens adeptes de la secte Boko Haram sont détenteurs des cartes nationales d'identité camerounaises délivrées après qu'ils aient présenté un acte de naissance et un certificat de nationalité.

Ces documents qui ne doivent se retrouver qu'entre les mains des nationaux sont allègrement brandis par des étrangers qui circulent librement sur le territoire national en repérant des cibles potentielles.

## II- POUR UNE PRISE EFFECTIVE ET EFFICACE DES MESURES SECURITAIRES: NECESSITE DE LA COMBINAISON DES ACTIONS HUMANITAIRES ET SECURITAIRES.

La guerre contre Boko-Haram a généré une crise d'une réelle ampleur dans la région de l'Extrême-Nord en général et plus particulièrement dans le département du Mayo-Tsanaga considéré comme l'un des départements les plus peuplés du Cameroun.

Pour répondre aux désagréments causés, plusieurs actions conjointes Etat-Communauté internationale sont menées pour endiguer le spectre de la catastrophe humanitaire souhaitée par l'ennemi.

Garant de la Sécurité de ses populations et de l'intégrité de son territoire, l'Etat déploie des stratégies en vue de contenir les assauts de l'ennemi et de l'anéantir au besoin. Toutes ces réponses à la crise amènent à suggérer certaines perspectives.

## A- LES ACTIONS COMMUNES SUR LE PLAN HUMANITAIRE

Répondre à la détresse humaine nécessite la prise d'un certain nombre de mesures urgentes par le Cameroun. Aidé par la communauté internationale à travers le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), plusieurs actions ont été entreprises sur le plan humanitaire.

### 1) ACTIONS PROPRES A L'ETAT CAMEROUNAIS

Plusieurs volets non exhaustifs ont été observés:

#### a) ACCUEIL ET LOGEMENT DES REFUGIES

En identifiant un site et en déposant la population autochtone de ses droits coutumiers sur cette parcelle, l'Etat a offert un espace de plus de 320 ha dans le Mayo-Tsanaga pour caser les réfugiés. Des investigations sont en cours pour qu'un deuxième site soit trouvé pour pallier à la saturation du camp de Minawao.

#### b) PRISE EN CHARGE SANITAIRE

Entrés en territoire camerounais alors que le Nigeria faisait face à plusieurs épidémies telle celle liée au virus Ebola, à la méningite, à la poliomyélite, les ressortissants nigériens ont chaque fois reçu une prise en charge sanitaire à leur arrivée. L'Etat du Cameroun a mobilisé ses agents de santé à Mokolo et ses environs. Le plateau technique de l'hôpital de district de Mokolo a été relevé et des soins gratuits sont administrés à ces nécessiteux victimes des affres de Boko-Haram.

#### c) INTERVENTION DANS LE DOMAINE EDUCATIF ET SOCIAL

Soucieux d'un devenir meilleur pour les victimes actuelles de Boko Haram, un plan d'urgence dans le domaine éducatif a été mis en place. Au delà de la construction des salles de classes en urgence dans les écoles accueillant les élèves déplacés, le Cameroun a créé au sein du camp de Minawao plusieurs écoles dont;



Promiscuité extrême dans les espaces de préparation des repas

- 01 lycée;
- 03 établissements primaires;
- 02 écoles maternelles
- des centres de formations professionnelles sont en cours.

Ces actions sur le plan éducatif visent à attaquer le fléau Boko Haram par travail de socialisation, d'éveil et d'éducation civique et citoyenne afin de rendre les jeunes plus résistants et moins vulnérables aux doctrines obscurantistes.

Sur le plan social et particulièrement concernant des actes d'état civil, un centre spécial a été créé dans le canton de Gawar, afin de délivrer à chaque nouveau né un acte de naissance.

#### **d) PRISE EN CHARGE ALIMENTAIRE**

Loin de leurs terres, déplacés et réfugiés ont dans toute la Région de l'Extrême-Nord bénéficié de la grande attention du Cameroun. Ainsi, poursuivant le dessein d'apporter réconfort et sollicitude à ces populations, le Gouvernement concernant les réfugiés a à plusieurs occasions dépêché des ministres et autorités administratives pour apporter des denrées alimentaires au camp de Minawao. Les déplacés ne sont pas en reste. Ils bénéficient également d'une distribution gratuite de denrées alimentaires.

- En dehors des dons spéciaux du Chef de l'Etat entrés dans leur 3e phase de distribution, la solidarité nationale s'est manifestée en faveur des frères obligés de quitter les localités camerounaises plongées dans l'insécurité.

#### **2) ACTIONS DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES**

Principal acteur dans le dispositif de gestion des réfugiés sur le plan international, le HCR et les différents partenaires humanitaires ont à ce jour donné dignité aux réfugiés. Plusieurs actions sont menées dans les volets cités ci-dessus. Le chef de la sous Délégation du HCR dans l'Extrême-Nord, Mamady Fatta Kourouma et ses collaborateurs ont depuis l'arrivée des réfugiés fait plaidoyer, qui a conduit à l'intervention de la communauté internationale dans plusieurs domaines en vue d'assister les réfugiés et collatéralement les déplacés et populations riveraines.

Si l'Etat a créé des écoles et affecté le personnel, le HCR a pris en charge la construction de celles-ci. Des abris, des points d'eau, des latrines ont également été construits.

Soucieux de la bonne santé des réfugiés, l'alimentation et les soins de santé sont les priorités du HCR. Des actions en vue de la prise en charge psychologique, la prévention des violences et l'instauration du dialogue entre les différents groupes religieux font également partis de l'agenda de ces organismes internationaux.

Au-delà de ces actions, d'autres sont menées conjointement avec l'Etat du Cameroun. Le représentant du Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés au Cameroun M. Khassim Diagne, lors de son séjour à Mokolo le 21 Octobre 2015 a annoncé à la suite d'un accord avec la CAMWATER la construction d'une adduction d'eau qui partira de Mokolo pour le camp des réfugiés de Minawao. Cette adduction d'eau qui non seulement va augmenter substantiellement l'approvisionnement du camp, permettra aussi aux populations situées sur son passage d'avoir accès à l'eau potable et impulsera à coup sûr le développement de ces localités.

## **B- LES ACTIONS SUR LE PLAN SECURITAIRE**

Pour parvenir à sécuriser les réfugiés, les retournés et les déplacés du Mayo-Tsanaga, l'Etat a mis en place un certain nombre de dispositifs opérationnels, qui interpellent d'autres actions futures pour une résolution globale des problèmes nés de la présence de ces personnes vulnérables.

### **1) ACTIONS DE DEFENSE OPERATIONNELLE**

Ces actions sont la réponse aux différents enjeux liés au nombre important de réfugiés et déplacés susceptibles de faire perdurer à l'intérieur du pays, une menace que l'Etat voudrait limiter à la frontière. Pour circonscrire le phénomène de l'avancée de Boko Haram et protéger les populations, plusieurs actions sont menées sur le plan sécuritaire.

#### **a) LA REDYNAMISATION DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS**

Principal poumon dans la lutte asymétrique imposée par le terrorisme, l'Etat pour ne pas être surpris par les actions d'infiltration au sein des réfugiés et déplacés, a tenu à faire jouer aux services de renseignement le rôle véritable qui est le leur: celui de l'écoute, l'observation, l'isolement des individus dangereux et de propositions aux différents échelons supérieurs les mesures idoines à prendre. Dans ce chapitre, les Forces de Sécurité, Sûreté Nationale et Gendarmerie Nationale s'investissent pour garantir sécurité et réconfort aux réfugiés.

## **b) LA MISE EN PLACE D'UNITÉS DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE.**

Le camp de Minawao véritable volcan latent dont on ne souhaite pas son entrée en activité bénéficie des attentions de l'Etat. Un poste de Gendarmerie y est installé et un autre de police est en projet. Des Unités de renseignements dans un avenir très proche verront aussi leur apparition dans ce camp pour mieux sécuriser les bons réfugiés et les mettre à l'abri d'éventuelles cellules dormantes de Boko-Haram.

## **c) L'ENTRÉE EN ACTION DES COMITÉS DE VIGILANCE**

Pour mieux surveiller et dénicher, des comités de vigilance ont été déployés dans toutes les zones où sévit Boko-Haram et où se trouvent réfugiés et déplacés. Cette action a permis à ce jour de mettre en déroute les terroristes et à épargner au Cameroun une effusion de sang à grande échelle.

Au camp de Minawao plus d'une centaine de personnes est déployée jour et nuit. Le même dispositif est visible dans toutes les localités du Mayo-Tsanaga. Afin de mieux cerner la menace due à la forte présence des réfugiés et déplacés, d'autres actions utiles sont à suggérer.

## **2) LES ACTIONS SECURITAIRES ET HUMANITAIRES A MENER**

Pour être plus efficace, la minimisation des menaces causée par la forte présence des réfugiés et déplacés dans le Mayo-Tsanaga nécessite:

### **a) UNE REPONSE MULTI SECTORIELLE AUX PROBLEMES POSES**

Mieux cerner et apporter des réponses aux différentes menaces nées du flux important de réfugiés et déplacés dans le département du Mayo-Tsanaga, impose une

approche globale du problème ainsi:

La diversité des menaces qui sont tant matérielles que morales recommande une réflexion multisectorielle. Les services de Sécurité, de l'Education, de la Santé de l'Education civique, des Affaires sociales devraient se mettre ensemble pour une intervention efficace. Cette approche globale doit intégrer non seulement la préoccupation de l'insertion et de la réinstallation des déplacés mais aussi accélérer le processus d'autonomisation des réfugiés en vue de diminuer leur oisiveté source de criminalité.

L'approche multi sectorielle devrait aussi agir sur le psychique en amenant les réfugiés et déplacés à être plus tolérants et à comprendre que l'idéologie prônée par Boko Haram est sans intérêts dans un monde moderne où l'acquisition du savoir technologique pour l'amélioration des conditions de vie de l'Homme est primordial.

### **b)- SUR LE PLAN SECURITAIRE**

L'on devrait assister à un véritable renforcement des capacités de tous les responsables de sécurité et surtout de ceux en charge du renseignement en service dans les zones d'action de Boko Haram, afin qu'avec la mise sur pied et le dévouement des comités de vigilance des actions de neutralisation et de détection des adeptes de la secte terroriste soient plus efficaces.

La création et l'implantation des Unités de renseignement et de Sécurité devraient aussi être à l'ordre du jour et voir leurs effectifs renforcés en nombre et en qualité. /.

**FREDERIC FOUMENA**  
Commissaire de Police diplômé  
d'Etat-major de l'EIFORCES



## LA PROTECTION SOCIALE DES FEMMES ET DES ENFANTS REFUGIES DANS LA REGION DE L'EST CAMEROUN

Sah Chiara Ndumanu

*Le Cameroun demeure une terre d'accueil et une destination privilégiée pour les réfugiés de la sous-région Afrique centrale et de l'Afrique en général. Les femmes et les enfants constituent une partie très importante de cette population. Ils se retrouvent parmi les personnes vulnérables, celles qui souffrent le plus souvent des situations dangereuses, risquées et particulièrement difficiles. En mettant en exergue la question des femmes et des enfants réfugiés, il est possible non seulement d'illustrer leurs différentes expériences, mais également de mieux comprendre leur dynamique et les nombreux défis auxquels ils font face dans les situations de conflit et dans les communautés de réfugiés-combattants. Les structures de soutien communautaire se décomposent et les systèmes traditionnels ou formels de justice ne défendent pas toujours efficacement les droits des femmes et des enfants. Par ailleurs, les femmes et les filles non accompagnées, les femmes chefs de familles, les femmes enceintes, handicapées ou âgées pourraient faire face à des défis particuliers.*



La prise en charge médicale est un gage de sécurité dans les camps

**D**u fait qu'ils sont confrontés au quotidien à un ensemble d'épreuves, ces personnes affaiblies font l'objet de préoccupation dans la plupart des sociétés, surtout en Afrique. Leur vie devient plus difficile lorsqu'elles quittent leur zone de confort en raison de l'instabilité et du désordre. Ces populations sont alors contraintes par de telles circonstances à migrer pour vivre dans des pays inconnus, où ils sont non seulement vulnérables, mais aussi dans l'incertitude face à l'inconnu.

La question centrale qui vient alors à l'esprit est: considérant que le Cameroun est un pays hôte pour les réfugiés, quelles mesures sociales ont été prises pour protéger les femmes et les enfants réfugiés dans la région de l'Est ? Pour mieux répondre à cette question, il serait intéressant de comprendre la situation sociale des femmes et des enfants réfugiés dans la région de l'Est du Cameroun.

La situation sociale des femmes et des enfants réfugiés dans la région de l'Est du Cameroun

Grâce à sa position géostratégique et sa stabilité relative, le Cameroun a attiré un grand nombre de personnes fuyant les conflits et étant à la recherche d'un asile. Le Cameroun a signé des conventions et des protocoles internationaux et régionaux sur la protection de ces réfugiés (y compris les femmes et les enfants), tels que la Convention de Genève et le protocole de New-York, respectivement de 1951 et 1967, la Convention de 1969 de l'OUA sur les réfugiés, et le Protocole de Maputo, relatif à la CADFE(???) et portant sur les droits des femmes.

Le gouvernement du Cameroun a abrité des milliers de femmes et d'enfants réfugiés, ainsi que des personnes déplacées, chassées de leurs pays par des conflits intra-étatiques. La sérénité de cet environnement a transformé le pays en un pôle d'attraction majeur et un paradis pour ces groupes de personnes dont le nombre est en constante croissance dans la sous-région. Selon le rapport de l'UNICEF de décembre 2014, l'explosion de la violence en République Centrafricaine (RCA) en décembre 2013 a donné lieu à de nouvelles vagues d'arrivée de réfugiés dans la région de l'Est du Cameroun: un total de 134. 611 personnes dont 62. 284 sont actuellement dans les sites de réfugiés suivants: Gado, Lolo, Borgop, Timangolo, Mbile, Ngam, Garoua-

Boulaï, Timangolo, Mbile, Yokadouma dans la région de l'Est, tandis que d'autres vivent en dehors de ces sites, dans les villes et villages tels que Meiganga, Bétaré Oya et Bertoua. Ainsi, 67% de ces réfugiés, soit 41. 666 personnes, sont des enfants de moins de 17 ans; et 20% d'entre eux soit 12. 457 réfugiés, sont des femmes. L'on estime à 40% le nombre d'enfants qui sont arrivés souffrant de malnutrition<sup>1</sup>.

A leur arrivée dans la région de l'Est du Cameroun, et selon les circonstances, les réfugiés pouvaient être logés dans des camps. D'autres<sup>2</sup> a contrario, sont autorisés à s'intégrer dans la communauté locale<sup>3</sup>, comme c'est le cas pour certains des ressortissants centrafricains présents dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua au Cameroun.

La présence de ces Centrafricains en détresse au Cameroun continuera à entraîner la surexploitation des ressources dans les sites de réfugiés existants, les communautés hôtes et les zones urbaines. Il faudra une action humanitaire coordonnée pour répondre aux besoins de toutes les populations affectées de la RCA, et à ceux des communautés hôtes. Les mesures visant à faciliter la coexistence pacifique et la cohésion sociale seront intégrées tout au long des opérations. Tous les acteurs humanitaires ont été sensibilisés à la nécessité d'intégrer les communautés hôtes dans les interventions d'assistance et de protection, le cas échéant. Le HCR coordonne l'action globale en faveur des réfugiés au Cameroun, appuie les efforts des autorités, et travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que les ONGs. Ces manœuvres cherchent à identifier et à répondre aux besoins des femmes et des enfants réfugiés. Cette situation a du reste conduit le gouvernement du Cameroun, le HCR et les parties prenantes à entreprendre des interventions humanitaires d'urgence afin d'apporter une assistance<sup>4</sup>. Ce triste état de choses fait donc du sujet de «la protection sociale<sup>5</sup> des femmes et des enfants réfugiés dans la région de l'Est du Cameroun» une préoccupation très importante qui doit être abordée dans le cadre des études des relations internationales.

1-Statistiques tirées du rapport de l'UNICEF de décembre 2014

2-Les camps de réfugiés sont des espaces humanitaires mis à disposition par le gouvernement du Cameroun pour accueillir les réfugiés. Ces camps sont des abris provisoires, mais pourraient devenir permanents. En cas d'urgence, ces camps de réfugiés ont pour objectif de subvenir aux besoins fondamentaux de la population déplacée en termes de nourriture, d'hygiène, de sécurité et d'abri.

3-Dans ce contexte, cette expression désigne également le fait de s'installer par ses propres moyens, c'est-à-dire hors du cadre de l'assistance du HCR.

4-Il s'agit de la réponse que la communauté internationale apporte sous forme de nourriture, d'abris, de médicaments et de logistique, entre autres, aux victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme avec l'objectif principal de sauver des vies, soulager les souffrances, et préserver la dignité humaine lorsque ces catastrophes sont au-delà de la capacité de l'autorité nationale.

5-L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social considère que la protection sociale couvre: la prévention, la gestion et la suppression des situations qui affectent négativement le bien-être des gens.

## LE CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE LA PROTECTION SOCIALE DES FEMMES ET DES ENFANTS REFUGIES AU CAMEROUN

La protection sociale des femmes et des enfants réfugiés dans la région de l'Est du Cameroun est régie par un cadre légal et institutionnel. Le cadre légal (constitué des textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux) est important car il énonce des principes et des critères pour la protection sociale des femmes et des enfants réfugiés au Cameroun. Sans ces normes légales, il n'y aurait pas de base pour la protection sociale. Les institutions jouent généralement un rôle essentiel dans l'application des instruments légaux. Le cadre institutionnel, pour sa part, consiste en des organes ou organismes qui supervisent ou contrôlent la mise en œuvre des normes en matière de protection sociale. Le cadre institutionnel inclut autant les institutions internationales et régionales que nationales puisque sans elles, le cadre légal serait sans valeur. L'on peut citer au niveau international: le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); au niveau régional: la Commission de

l'Union africaine (CUA), la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP); et comme institutions nationales: les départements ministériels suivants: le Ministère des relations extérieures, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL) et les institutions ad hoc au Cameroun: les commissions de recours et de l'éligibilité sous tutelle du MINREX.

En ce qui concerne le cadre légal, le Cameroun est signataire des principaux instruments internationaux et régionaux qui réglementent les questions relatives aux réfugiés dans le monde. Il a adhéré à un large éventail d'instruments internationaux: la Charte internationale des droits de l'homme (la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, DUDH), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 (CDE) qui garantit la protection de tous les êtres humains (y compris les femmes et les enfants réfugiés) en général, et la Convention des



Instantané dans un camp de réfugiés

réfugiés de 1951, ainsi que leur Protocole additionnel de 1967 relatifs au statut de réfugié, qui portent de façon spécifique sur la protection des réfugiés.

L'Afrique et les autres régions du monde ont des problèmes de réfugiés qui sont spécifiques à leurs dynamiques structurelles respectives. L'Afrique a toujours été et demeure un bon exemple à cet égard c'est-à-dire en ce qui concerne le cadre légal régional pour la protection des réfugiés. Elle a élaboré des instruments légaux propres au continent pour répondre aux problèmes des réfugiés. En effet, il existe de nombreux textes en Afrique sur les droits de l'homme qui énoncent des principes implicites ou contraignants en matière de protection des réfugiés. C'est dans cette optique que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples dispose en son article 12 (3) que «Toute personne a le droit, en cas de persécution, de rechercher et d'obtenir l'asile dans d'autres pays, conformément aux lois de ces pays et aux conventions internationales». D'autres instruments légaux africains qui protègent les réfugiés sont le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique, la Charte

africaine des droits de l'homme et des peuples, le Protocole de Maputo, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) de 1990 et la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Au Cameroun, la protection sociale des femmes et des enfants réfugiés est assurée par la loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 sur le statut des réfugiés au Cameroun. Avant l'adoption de celle-ci, le Cameroun n'avait pas de texte législatif traitant des questions relatives aux réfugiés. Ces derniers étaient traités conformément à la loi n° 1997/012 du 10 janvier 1997 relative à la condition de recevabilité, de séjour et de retour des étrangers au Cameroun. La seule disposition de cette loi qui fait référence aux réfugiés est l'article 27 de la section IV. Cet article précise les catégories de personnes pouvant prétendre à une carte de réfugié, la durée de validité d'une carte de réfugié, et annonce qu'un texte d'application précisera les conditions et les modalités de délivrance et de renouvellement d'une carte de réfugié.



Dans un camp de réfugiés chacun s'occupe comme il peut

## MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DU CAMEROUN POUR LA PROTECTION SOCIALE DES REFUGIES, PRINCIPALEMENT LES FEMMES ET LES ENFANTS

La présence de la population réfugiée au Cameroun en général, et dans la région de l'Est en particulier, a entraîné des modifications substantielles du paysage économique, social et culturel. A leur arrivée, les réfugiés étaient confrontés à des problèmes relatifs à leurs besoins sociaux tels que: l'abri, l'alimentation, l'accès à l'eau potable et l'accès aux soins de santé élémentaires. Alors qu'ils prolongent leur séjour sur le sol camerounais, ces besoins ne font que s'accroître en dépit de l'hospitalité spontanée de la population locale qui a fourni à ceux-ci des abris, de la nourriture et des terres pour la culture et le pâturage. Le gouvernement du Cameroun reconnaît la gravité du phénomène et la nécessité d'agir de toute urgence. L'Etat, agissant dans la limite de ses ressources, offre un minimum de services aux réfugiés en sécurisant les frontières et en subvenant à leurs besoins essentiels. A l'initiative de la plus haute autorité de l'Etat, le Président de la République, une loi et un décret relatifs aux réfugiés ont vu le jour. Sur la base de cette loi et d'autres conventions relatives à ces personnes vulnérables et dont le Cameroun est signataire, ces réfugiés bénéficient d'une protection sur le territoire national. L'Etat du Cameroun est le principal organe responsable de la protection de ces populations au Cameroun en général, et des femmes et des enfants réfugiés en particulier; charge qu'il assume à travers le développement d'un cadre légal pour la protection physique des réfugiés et des travailleurs humanitaires. Il est toutefois assisté dans cette mission par d'autres organes tels que le MINREX, le MINAS, le MINPROFF, les CNDHL et ceci, dans des domaines comme: la protection des femmes, des enfants et de la famille; la prévention de la violence sexuelle et sexiste (SGBV); l'emploi et la sécurité sociale: la sécurité des personnes: la liberté de circulation.

## MESURES PRISES PAR LE COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (HCR) ET LES PARTENAIRES

Conformément aux paragraphes 1 et 8 de son Statut, le HCR assume la fonction première de garantir la protection internationale des réfugiés. La protection des femmes et des enfants réfugiés est un élément central des responsabilités du HCR depuis très longtemps. Elle a un caractère très dynamique et découle essentiellement de la pratique opérationnelle

du HCR, ainsi que de la pratique des Etats qui consiste à assurer une protection à des millions de femmes et d'enfants réfugiés. Afin d'assurer la protection sociale effective des femmes et des enfants réfugiés dans la région de l'Est du Cameroun, le HCR et ses partenaires ont entrepris un certain nombre d'activités dans les domaines suivants: la nutrition; l'hébergement, les soins de santé, l'éducation, le secours et aide d'urgence et, enfin, la liberté d'association et de réunion.

### 1. De la nutrition

Première Urgence travaille avec le HCR dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'eau dans la région de l'Est du Cameroun qui accueille des réfugiés centrafricains. Elle distribue des semences vivrières et végétales. Elle soutient également l'autoproduction agricole en prenant des dispositions pour la mise en place de parcelles individuelles pour la culture vivrière et maraichère. A cet égard, elle appuie les femmes réfugiées en particulier, dans leurs efforts pour accéder à des terres cultivables et organise des campagnes de sensibilisation, ciblant les autorités traditionnelles et les populations hôtes.

Par ailleurs, elle réhabilite et crée des points d'eau protégés, pour que cette denrée soit potable dans des zones telles que Gado, Lolo, Borghop, Timangolo, Garoua-Boulaï, Kentzou. En collaboration avec les communautés d'accueil des réfugiés, l'Organisation mène des campagnes de sensibilisation sur l'hygiène afin de réduire le risque d'épidémie de choléra. Elle offre également des formations aux comités de gestion de l'eau pour rendre les bénéficiaires responsables et garantir une gestion durable des points d'eau.

Les programmes de l'IRD (International Relief and Development) au Cameroun, quant à eux, s'intéressent à la fois aux réfugiés et aux autochtones camerounais, les aidant à développer davantage d'opportunités économiques et à nourrir leurs familles. L'IRD contribue à améliorer la situation de sécurité alimentaire par la formation des femmes réfugiées à l'agriculture bio-intensive, afin de permettre la disponibilité, tout au long de l'année, des aliments nutritifs, de reconstituer les cheptels, et d'améliorer les systèmes d'eau potable. Alors que le Corps Médical International aide à résorber la prévalence de la malnutrition chez les femmes et les enfants réfugiés dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua, en distribuant des suppléments alimentaires aux mères et aux jeunes enfants, la Croix-Rouge du Cameroun et la FICR interviennent principalement dans le domaine de la nutrition pendant les situations d'urgence.

## 2. Du logement

Comme dans le cas de la nutrition, les femmes et les enfants réfugiés sont personnellement responsables de leurs frais de logement dans les zones urbaines. Malheureusement, ces conditions de logement dans cet environnement ne sont pas idéales. A titre d'exemple, de nombreux réfugiés à Yaoundé vivent dans de petits abris insalubres et inachevés. A l'inverse, dans les zones rurales, notamment dans des camps, des abris sont fournis par le HCR sur place: des tentes provisoires. Le HCR offre également de l'aide sous forme de matériaux de construction pour permettre aux réfugiés de construire leurs maisons suivant les pratiques habituelles de leurs pays et communautés d'origine. Certaines femmes et enfants réfugiés installés dans la région de l'Est vivent dans des villages, mais mènent des activités génératrices de revenus qui leur permettent de se débrouiller par eux-mêmes, y compris de payer leur logement.

Les besoins en abri représentent généralement un immense problème pour le HCR et ses partenaires, au cours des périodes d'urgence. Par exemple, en décembre 2013, alors que plus de 134. 611 personnes avaient fui la flambée de violence en RCA pour se réfugier au Cameroun, la plupart des familles avaient été regroupées dans des tentes de fortune au camp de Garoua-Bouläi. Pendant ce temps, d'autres dormaient dans les lieux publics, les écoles, les églises, les salles paroissiales, les mosquées et les musées.

## 3. Des soins de santé

A propos des soins de santé, une poignée de partenaires travaillent avec le HCR: les Services de Secours Catholiques (SSC), Médecins Sans Frontières (MSF), le Corps Médical International (CMI), la FICR, l'Action Humanitaire Africaine (AHA), FAIRMED, etc. Le HCR met un accent majeur sur les soins de santé primaires des femmes et des enfants. Il n'existe actuellement aucune unité de soins de santé permanente créée tout spécialement pour les réfugiés, contrairement à ce qui se faisait par le passé, lorsque des mesures spéciales étaient mises en place pour offrir une assistance médicale à ces personnes nécessiteuses. Le HCR pour sa part encourage les réfugiés à suivre les politiques gouvernementales nationales en matière de santé, à l'instar des campagnes de vaccination.

Le Corps Médical International (CMI) travaille en collaboration avec le Ministère de la santé publique le long de la frontière Est du Cameroun, où des milliers de réfugiés centrafricains se sont installés, pour assurer les services de santé de base, y compris les soins de santé

maternelle et infantile, la vaccination et les services d'alimentation supplémentaires dans les districts de Djohong, Meiganga et Tibati. Ils procurent également des soins de santé par l'intermédiaire d'unités médicales mobiles (UMM), qui rendent des services à environ 12. 000 réfugiés, principalement les femmes et les enfants, dans toute la région.

Quant à AHA, elle a pour principal objectif d'améliorer la qualité des soins de santé primaires. Elle a apporté de l'assistance à plus de 30 000 réfugiés centrafricains qui sont intégrés dans les villages et les campements de la région de l'Est. Pour atteindre son objectif, elle collabore avec les systèmes nationaux de santé, étant donné que les réfugiés et les populations hôtes utilisent les mêmes centres de santé. Elle fournit des médicaments, du matériel médical et des équipements à douze centres de santé dans les districts de Kette, Batouri et Ndelele. Cette action devrait s'accroître car AHA est en train de construire de nouveaux centres de santé dans les villages Toktoyo et Mboumama. Elle réfère les cas délicats aux hôpitaux de district et couvre leurs dépenses. Dans le but de mieux coordonner ses activités, elle a mis en place des équipes médicales complètes dirigées par des médecins qualifiés, qui visitent leurs centres de santé respectifs au quotidien.

## 4. De l'éducation

Bien que les étudiants réfugiés soient éligibles au financement alloués par le gouvernement, le HCR, par l'intermédiaire de ses partenaires de mise en œuvre, aide les enfants réfugiés pendant les cycles primaire, secondaire et universitaire, ainsi que ceux qui font une formation professionnelle. Dans le cadre de l'enseignement primaire, le HCR intervient auprès de ses partenaires pour veiller à ce que ces enfants âgés de 6 ans et plus fréquentent l'école primaire. Ceci est également le cas en ce qui concerne le premier cycle de l'enseignement secondaire et se fait grâce à une aide financière directe aux parents. Cependant, le soutien pour le second cycle de l'enseignement secondaire et le cycle universitaire, de même que pour les écoles professionnelles, prend la forme de bourses d'études pour certains instituts, à l'instar de la "Deutsche Akademische Flüchtlings Initiative Albert Einstein" (DAFI). Lequel peut être traduit par «l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés». Entre 2004 et 2015, ce programme a permis à environ 1. 300 étudiants réfugiés au Cameroun de poursuivre des études supérieures, et une formation professionnelle d'une valeur d'environ 800 millions (800. 000. 000) Francs CFA.

Pour s'assurer que les enfants réfugiés reçoivent une

attention particulière, le programme ADRA/HCR a conclu des accords de partenariat avec des chefs d'établissements scolaires. Il existe également des accords avec les délégués régionaux et départementaux des enseignements secondaires qui visent à faciliter la scolarisation des enfants réfugiés dans les établissements publics. Compte tenu du fait que les admissions dans ces écoles se font par voie de concours et sont par conséquent limitées, ces accords permettent à l'ADRA/HCR d'obtenir des facilités permettant la scolarisation des enfants réfugiés dans les établissements d'enseignement secondaire publics.

## 5. Des secours et de l'assistance d'urgence

Dans ce domaine, le HCR ne noue que des partenariats ad hoc en fonction de la situation d'urgence dont il est saisi. La FICR est le principal partenaire du HCR et s'implique prioritairement dans les secours d'urgence suivant un afflux massif sans précédent des femmes et des enfants réfugiés sur le territoire camerounais. La raison fondamentale en est que les secours d'urgence font partie du mandat officiel de la FICR qui en a également l'expertise nécessaire.

Le HCR travaille en collaboration avec la FICR dans les programmes de formation en premiers soins pour les situations de crise, aux côtés des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans le cadre du mandat du HCR, en cas d'urgence, le personnel et les bénévoles de la Croix-Rouge Cameroun distribuent de la nourriture, de l'eau, du matériel de secours. Ils pourvoient aussi en soins de santé et en soutien psychosocial aux personnes vulnérables telles que les femmes enceintes et les enfants. Tel est le cas dans la région de l'Est, où la Croix-Rouge Cameroun est en charge de la distribution des denrées alimentaires, du ravitaillement en eau et de l'assainissement, ainsi que des abris aux réfugiés.

## DEFIS ET CONSIDERATIONS POLITIQUES POUR LA PROTECTION SOCIALE DES FEMMES ET DES ENFANTS REFUGIES DANS LA REGION DE L'EST DU CAMEROUN

La protection sociale des femmes et des enfants réfugiés en Afrique et au Cameroun en particulier est un sujet de plus en plus préoccupant dans ce contexte d'insécurité croissante, en particulier dans la région de l'Est. Les parties prenantes et les pouvoirs publics qui

interviennent dans le domaine de la vie sociale sont souvent confrontés à des défis et des contraintes dans la réalisation de leurs objectifs en tant que défenseurs des droits sociaux, tel qu'expliqué ci-dessous.

Au sujet des soins de santé, la communication est difficile et rend ainsi le travail des partenaires comme SSC compliqué dans la mesure où ils reçoivent des réfugiés qui ne comprennent ni le français, ni l'anglais, qui ne parlent que leurs langues vernaculaires (le fulfulde et le sango) et, en conséquence, ne tiennent pas compte des instructions ou des directives reçues<sup>6</sup>. Il est fréquent d'entendre que des réfugiés ayant reçu la consigne d'aller à un laboratoire de l'hôpital ont compris plutôt qu'ils devraient rentrer chez eux.

Ce phénomène est courant avec les réfugiés centrafricains dont la plupart sont analphabètes.

Par ailleurs, la malnutrition constitue une autre contrainte liée à la santé que rencontrent les partenaires de mise en œuvre parmi les réfugiés malades, en particulier les enfants et les femmes enceintes. Alors que l'alimentation demeure une exigence essentielle pour les malades, particulièrement ceux qui sont placés sous des médicaments très puissants, la plupart des femmes et des enfants réfugiés souffrent de malnutrition vu que la majorité d'entre eux sont pauvres et n'ont pas d'activités génératrices de revenus. Il existe également des difficultés liées à la transfusion sanguine. Le problème de malnutrition dans les familles de réfugiés rend difficile la transfusion sanguine entre frères et sœurs.

En outre, sur le plan éducatif, des partenaires comme ADRA font face à l'insuffisance de moyens financiers devant permettre aux réfugiés de faire des études secondaire et universitaire. ADRA n'a pas d'autre source de financement que le HCR pour l'éducation des enfants réfugiés puisque plusieurs parents réfugiés sont peu enclins à prendre des dispositions pour l'éducation de leurs enfants. Quelques uns sont motivés mais ne veillent pas à ce que leurs enfants révisent et fassent leurs devoirs à la maison. Au contraire, parce que la plupart d'entre eux sont issus de milieux très pauvres, ils doivent participer à des activités génératrices de revenus après les heures d'école; une situation qui a un impact négatif sur leur rendement scolaire<sup>7</sup>. En conséquence, plusieurs ne réussissent ni aux examens semestriels ni à ceux de passage en classe supérieure. Il arrive aussi que certaines femmes réfugiées sélectionnées pour la formation professionnelle reçoivent l'aide financière nécessaire à cette formation, mais ne l'utilisent pas aux fins pour lesquelles elle a été octroyée<sup>8</sup>. Lorsque cet état

6-Joel Marinos, TEGUIA. Op. cit.

7-ibid.

8-ibid.

de fait est constaté, les réfugiées concernées sont exclues du programme ADRA; ce qui peut augmenter, dans le long terme, leur niveau de vulnérabilité.

De plus, les infrastructures scolaires sont très limitées dans la région de l'Est. Le problème s'est posé à la suite de l'afflux de la population M'bororo en 2008; la fréquentation scolaire avait alors presque doublé dans cette partie du pays, remplissant des classes déjà surchargées d'enfants venant des familles de réfugiés. Pour illustrer l'ampleur du problème, en dépit de l'accroissement, environ deux tiers des 28. 000 enfants réfugiés n'étaient pas inscrits à l'école. Vu le nombre accru d'enfants désireux d'aller à l'école, les infrastructures en place ne sont pas suffisantes.

Au sujet de la protection des femmes contre la violence basée sur le genre, le travail des partenaires comme ALVF devient difficile dans les cas où les agresseurs sont des étrangers qui retournent définitivement dans leurs pays d'origine. ALVF trouve pratiquement difficile, voire impossible, de traquer ces individus et de les traduire en justice. Fonctionner dans un pays en développement comme le Cameroun avec des contraintes financières est tel qu'il est généralement coûteux d'engager des procédures d'extradition.

Les départements ministériels du gouvernement camerounais, en tant que partenaires à la protection sociale des femmes et des enfants réfugiés, ont également leur part de responsabilité.

Le Cameroun dispose de ressources limitées; environ 40 pour cent de la population du pays vit en dessous du seuil de pauvreté<sup>9</sup>. D'un point de vue logique, avec ces ressources limitées, le gouvernement a du mal à répondre aux besoins de ses propres citoyens et, par conséquent, aux besoins d'étrangers désespérés. Cela explique pourquoi le gouvernement facilite seulement la mise en œuvre des activités du HCR à travers l'élaboration des politiques. Cette situation pose un problème car le HCR est contraint d'assumer l'essentiel, pour ne pas dire la totalité de la charge que représente la protection des femmes et des enfants réfugiés.

Par ailleurs, les forces de l'ordre posent des problèmes, particulièrement en ce qui concerne la sécurité des réfugiés. Du fait qu'ils ne maîtrisent pas la législation nationale et internationale en matière de droits de l'homme en général et de ceux des réfugiés en particulier, notamment celle relative aux droits des femmes et des enfants, ils sont enclins à violer les droits de cette catégorie de personnes. Alors que les autorités

dans les zones urbaines reconnaissent généralement des pièces d'identité et les certificats de réfugiés, des policiers et des gendarmes dans les zones rurales n'y parviennent parfois pas mais arrêtent plutôt leurs détenteurs<sup>10</sup>. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les réfugiés ne reçoivent que des cartes de rationnement qui ne sont pas des papiers d'identification et ne procurent donc aucune protection. Dans de telles circonstances, les droits des femmes et des enfants réfugiés à la protection physique et la sécurité sont souvent violés.

Le Cameroun peut également être critiqué pour n'avoir pas inclus les réfugiés dans quelques rapports annuels tels que le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, les rapports du Ministère de la justice sur les droits de l'homme au Cameroun et le Plan d'action national pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Cela peut être interprété comme une négligence des droits et du bien-être des femmes et des enfants réfugiés.

Même si l'accueil des réfugiés dans les villages et les communautés camerounaises se déroule généralement sans heurts majeurs, les habitants des zones reculées de la région de l'Est doivent faire face à une pression accrue sur les ressources limitées telles que la terre et l'eau. L'afflux de femmes et d'enfants réfugiés qui exacerbe la pression démographique rend donc l'accès à ces ressources et aux formations sanitaires difficile. En d'autres termes, l'augmentation soudaine de la population a pour effet d'obérer sérieusement les approvisionnements alimentaires et les systèmes de soins de santé qui sont généralement déjà surchargés par les sollicitations locales. Dans le contexte de la région de l'Est Cameroun, ceci constitue le principal défi pour les populations hôtes.

## **EXAMEN DES POLITIQUES PORTANT SUR LA PROTECTION SOCIALE DES FEMMES ET DES ENFANTS REFUGIES DANS LA REGION DE L'EST DU CAMEROUN**

**S**ur fond de défis rencontrés par les parties prenantes pendant qu'elles œuvrent à la protection sociale des réfugiés au Cameroun, des solutions sont proposées en vue d'un statut social idéal pour les femmes et les enfants.

Le HCR doit trouver les moyens d'atteindre les femmes et les enfants réfugiés. Cela peut se faire à travers des campagnes de sensibilisation au cours desquelles ces réfugiés sont informés de leurs droits

9-Corps Médical International, «Notre Travail au Cameroun» op. cit.

10-Enquête Mondiale sur les réfugiés 2008 – Cameroun. op. cit.

d'être enregistrés et des avantages de la protection internationale. Ces visites occasionnelles sur le terrain peuvent également servir de plateformes pour procéder «sur place» à la détermination du statut de réfugié.

En collaboration avec le gouvernement du Cameroun, le HCR pourrait également avoir à offrir des services de traduction à certains de ses partenaires de mise en œuvre. Car ceux-ci font face à des difficultés de communication avec les réfugiés en raison des barrières linguistiques, notamment ceux des réfugiés qui ne parlent que leurs langues maternelles. Ceci est propre aux Centrafricains qui constituent un énorme souci pour les partenaires du HCR, dans des domaines tels que les soins de santé. Une telle démarche pourrait rendre leurs opérations plus efficaces.

A l'échelle nationale, afin de mieux atteindre les réfugiés, notamment les femmes et les enfants, ainsi que d'autres personnes relevant de la compétence de la CNDHL, des bureaux de la Commission devraient être ouverts dans toutes les régions du pays, où ils ne sont pas encore présents, comme les régions de l'Extrême-Nord, l'Est et l'Ouest. Sans doute, un site a été choisi pour la construction de la délégation régionale de la Commission pour l'Extrême-Nord. Des efforts doivent également être faits pour que la Commission puisse avoir des bureaux départementaux dans tous les départements des différentes régions du Cameroun, en particulier les départements qui accueillent les réfugiés dans les zones frontalières du pays. Cela contribuera grandement à accroître l'efficacité de la Commission en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme en général, et les droits de réfugiés en particulier.

Le gouvernement du Cameroun est également invité à étendre l'assistance légale aux réfugiés demandeurs d'asile, en particulier ceux qui sont détenus par les autorités locales à leur arrivée<sup>11</sup>. Les ONGs devraient également être autorisées à représenter les réfugiés dans des litiges devant les tribunaux<sup>12</sup>, tandis que les tribunaux ordinaires devraient être autorisés à examiner les décisions des commissions de recours et d'éligibilité sur le statut des demandeurs d'asile. Toutes ces mesures peuvent aider à améliorer le soutien légal des réfugiés dans les procédures judiciaires.

Par ailleurs, concernant la difficulté liée aux financements insuffisants qu'ont présentée les partenaires éducatifs du HCR, il serait judicieux pour le HCR d'augmenter les fonds qu'il met à leur disposition.

En vue de respecter ses engagements internationaux en faveur du bien-être des réfugiés, le gouvernement du Cameroun pourrait, à travers les ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires et de l'enseignement supérieur, faire des dotations financières aux ONGs impliquées dans la promotion de l'éducation des réfugiés. Le gouvernement peut aussi bien prendre des mesures au niveau des politiques pour réduire le coût de l'éducation de ces personnes dans les collèges, les lycées et les universités. En effet, loin de leurs pays d'origine, la plupart des réfugiés sont pauvres et vulnérables et ne peuvent pas toujours faire face au coût de l'éducation au niveau universitaire. Leur appliquer un traitement préférentiel est donc encouragé.

Une fois encore, le nouveau cadre organisationnel du MINREX offre une lueur d'espoir. Le décret présidentiel du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des relations extérieures a annoncé la création de deux nouvelles directions, dont celle des «Camerounais à l'étranger, des étrangers au Cameroun, des questions liées aux migrations et aux réfugiés<sup>13</sup>.» Entre autres, cette direction est chargée du suivi des questions concernant les réfugiés et des activités du HCR.

Un autre moyen essentiel de toucher les populations hôtes consiste en des campagnes de sensibilisation qui ciblent les chefs traditionnels; car en tant que leaders d'opinion dans leurs diverses communautés locales, ils sont un maillon important de la chaîne que le HCR pourrait mettre en place pour le développement et la consolidation des politiques d'acceptation des réfugiés. Ce serait l'opportunité de leur expliquer que ces populations sont des êtres humains en détresse. Par conséquent, ont besoin de leur soutien; de celui de l'Etat, ainsi que celui des ONGs nationales et internationales car aucune communauté n'est à l'abri des troubles pouvant conduire à des déplacements massifs à travers les frontières internationales. Surtout que la facilitation de l'intégration locale des réfugiés est une solution durable importante. Un moyen fondamental d'y parvenir consiste à impliquer les populations hôtes dans les projets d'assistance aux réfugiés tels que ceux analysés ci-dessus.

Les campagnes de sensibilisation dans les communautés hôtes des réfugiés ne doivent pas seulement être dirigées vers les populations autochtones, mais également vers les réfugiés eux-mêmes. Ceux-ci ont en effet besoin d'être constamment sensibilisés sur

11-Mukete TAHLE ITOE, «Afrique de l'Ouest : les Réfugiés au Cameroun: Une vue d'ensemble.» Op. cit. L'auteur est un juge en fonction au Cameroun et un activiste de la société civile. Il est également le directeur fondateur / directeur général de l'Association pour la protection des réfugiés (REWAC).

12-Ibid.

13 Chapitre X du décret N° 2013/112 du 22 avril 2013.

leurs droits afin d'être mieux préparés lorsqu'ils sont confrontés à des forces de l'ordre sans scrupule, et à des éléments hostiles dans les communautés d'accueil.

Bien que, de façon générale, il soit nécessaire de réviser certains instruments de protection sociale et réexaminer les politiques des institutions et des parties prenantes relatives à la protection des femmes et des enfants réfugiés, tous sont quelque peu limités par le fait qu'ils demeurent des réponses réactives. Pourtant, la solution la plus pertinente et durable à la situation des femmes et des enfants réfugiés réside dans les mesures préventives, à savoir la prévention des troubles civils et politiques qui entraînent le déplacement massif de personnes. Cela signifie que ceux qui détiennent la clé pour résoudre la crise des réfugiés ne sont pas nécessairement au Cameroun, ni directement impliqués dans la tâche de protection internationale. La solution ne réside pas seulement au niveau des acteurs politiques des pays dont sont issus les réfugiés, mais aussi de ceux qui sont impliqués dans le rétablissement, le renforcement et la consolidation de la paix.

## Conclusion

En ce qui concerne cette étude, l'on peut conclure qu'il y a eu d'énormes progrès dans le développement des cadres légaux internationaux, régionaux et nationaux de protection, notamment dans les domaines de l'éducation; des secours et de l'assistance d'urgence, de la protection des femmes, des enfants et de la famille; de la sécurité des personnes; et de la liberté d'association et de réunion. Ceci se justifie probablement par le fait que le coût ou la charge des solutions apportées à ceux-ci est très infime. Toutefois, beaucoup reste à faire dans les domaines tels que la nutrition, l'abri, les soins de santé, la liberté de circulation (pour les réfugiés des camps) et, plus sérieusement, l'emploi et la sécurité sociale.

**SAH CHIARA NDUMANU**  
M.Sc en Relations Internationales  
(Action Humanitaire)



## BIBLIOGRAPHIE

**1. ALBORZI M. R.**, (2006), *Evaluating the Effectiveness of International Refugee Law: The Protection of Iraqi Refugees*, MartinusNijhoff Publishers, p. 333

[*Evaluation de l'Efficacité du Droit International des Réfugiés: Protection des Réfugiés Irakiens*]

**2. BAYEFSKY A. Fruma**, (2006), *Human Rights and Refugees, Internally Displaced Persons and Migrant Workers: Essays in Memory of Joan Fitzpatrick and Arthur Helton*, MartinusNijhoff Publishers, p. 540

[*Droits de L'homme et Réfugiés, Déplacés Internes et Travailleurs Emigrés: Essais en Mémoire de Joan Fitzpatrick et Arthur Helton*]

**3. BEYANI Chaloka**, (2013), *Protection of the Right to Seek and Obtain Asylum under the African Human Rights System*, MartinusNijhoff Publishers, p. 284

[*La Protection du Droit de Demander et D'obtenir l'Asile dans le Cadre du Système Africain des Droits de l'Homme*]

**4. ERIKSON L, MELANDER G, NOBEL P**, (1981), *An Analysing Account of the Conference on the African Refugee Problem: Arusha, May 7, 1979*, Uppsala: Scandinavian Institute of African Studies, p. 233

[*Rapport d'Analyse de la Conférence sur le Problème des Réfugiés Africains: Arusha, le 7 mai 1979*]

**5. FELLER E, TURK V, NICHOLSON F**, (2003), *Refugee Protection in International Law: UNHCR's Global Consultations on International Protection*, Cambridge: Cambridge University Press, p. 757

[*De la Protection des Réfugiés en Droit International: Consultations Mondiales du HCR sur la Protection Internationale*]

**6. JASTRAM K, ACHIRON M, UNHCR (2001)**, *Refugee Protection: A Guide to International Refugee Law*, Geneva: Inter-Parliamentary Union (IPU), p. 225

[*La Protection des Réfugiés: Guide sur le Droit International des Réfugiés*]

## PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS DÉPLACÉS INTERNES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE: DEFIS ET PERSPECTIVES

Melvis M. Ndiloseh (PhD)

*Depuis 1960, la République centrafricaine (RCA) a souffert de déplacements internes récurrents, provoqués par des décennies de coups d'Etat, de conflits armés internes, de violence généralisée, de violations des droits de l'homme et de catastrophes naturelles. L'un des exemples les plus patents et les plus récents a eu lieu à la suite du conflit de 2013, qui avait provoqué des déplacements de grande ampleur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de la RCA. En décembre 2015, l'on estimait encore à plus de 453. 000 le nombre de personnes déplacées internes (PDI) vivant dans des conditions épouvantables, soit environ 10% de la population du pays. En plus de la persécution et des violations des droits humains qui affectent généralement toutes les personnes déplacées, les risques sont disproportionnellement élevés pour les femmes et les enfants, qui en représentent la majorité (70 - 80%).*



Campagne de vaccination dans un camp de réfugiés

En RCA, les femmes et les enfants déplacés internes sont confrontés à un ensemble unique de défis horribles tels que la violence sexuelle, l'exploitation, l'insécurité généralisée, la malnutrition et la mortalité infantile élevée, ainsi que l'accès limité à l'éducation, à la santé et à la justice. Cela exige que l'on porte une attention particulière aux besoins de protection et défis ventilés par tranche d'âge et par sexe. Dans ce contexte, le présent article est une étude de la situation des femmes et des enfants déplacés internes en RCA. Il s'ouvre sur l'arrière-plan et les causes des déplacements, le cadre légal et statistique de la protection des personnes déplacées internes (PDI) en RCA, et se concentre rapidement sur les difficultés des femmes et des enfants déplacés. Il soutient le postulat selon lequel à moins que la réponse à la crise des personnes déplacées en RCA tienne compte des sexes et des âges, les perspectives de paix durable resteraient un vœu pieux.

## A. CONTEXTE ET CAUSES DES DÉPLACEMENTS EN RCA

Depuis son indépendance en 1960, la RCA a connu au moins cinq coups d'Etat réussis, 16 mutineries de l'armée, et une série de conflits armés internes, ainsi que la violence généralisée qui ont déclenché des déplacements répétés au cours des décennies. Cette instabilité endémique a été aggravée par un contexte sous-régional de coopération transfrontalière très instable – caractérisé par les incursions meurtrières de l'Armée de résistance du Seigneur en Ouganda, la violence intercommunautaire, le vol, les conflits de ressources entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires, et les effets des catastrophes naturelles<sup>1</sup>. Ceux-ci seront largement analysés ici en tant que causes des déplacements induits par les conflits et l'environnement.

Les déplacements liés aux conflits: les conflits armés constituent le plus grand facteur de déplacement en RCA. La crise de déplacement actuelle a commencé en décembre 2012 avec l'émergence de la Séléka; et a atteint son apogée en mars 2013, lorsque le mouvement a renversé le président du pays, François Bozizé, dans une campagne nationale de violence, qui s'est à nouveau intensifiée à la suite de la dissolution de la Séléka en décembre 2013, provoquant de nouveaux déplacements<sup>2</sup>. En décembre 2015, la situation était

instable et imprévisible dans de nombreuses régions du pays. Des combats sporadiques se poursuivent entre les groupes armés pour le contrôle des populations, du territoire et des ressources naturelles telles que le diamant et l'or. Toutes les parties en conflit ont commis des violations des droits de l'Homme, notamment des massacres, des meurtres, des pillages et la violence basée sur le genre (VBG)<sup>3</sup>. Chaque affrontement, attaque ou représaille a pour conséquence directe le déplacement de la population, dont la plupart sont des femmes et des enfants. Les éleveurs et les bandits armés, connus localement sous l'appellation coupeurs de route, ont également, et de plus en plus, attaqué les civils, provoquant ainsi de nouveaux déplacements<sup>4</sup>.

Les déplacements causés par les catastrophes naturelles: Chaque année, de fortes pluies provoquent des inondations et la destruction des maisons et des terres agricoles en RCA. À la fin de la saison des pluies en 2014, au moins 1. 500 personnes avaient perdu leurs maisons à Bangassou, Bozoum et Bangui<sup>5</sup>. Les pluies et les inondations affectent également les personnes déjà déplacées par les conflits et la violence et qui vivent dans des sites de déplacement, endommageant leurs abris temporaires et poussant certains à rentrer chez eux plus tôt que prévu, et ce, en dépit de l'insécurité persistante.

Le pastoralisme et les déplacements en RCA: Le pastoralisme en RCA est de plus en plus inhérent aux déplacements de plusieurs façons. Alors que les escarmouches entre les éleveurs majoritairement musulmans et les agriculteurs chrétiens ne sont pas une nouveauté, le conflit engagé en 2012 a sans aucun doute aggravé les tensions entre eux et intensifié la violence intercommunautaire, causant des déguerpissements<sup>6</sup>. En raison de ce qui est perçu comme allégeance à certains groupes armés ou de vieilles rancunes, les minorités nomades du pays ont été de plus en plus ciblées par les parties en conflit. Elles ont été par conséquent contraintes d'abandonner leurs itinéraires migratoires habituels pour trouver refuge dans les zones Est et Nord du pays, ou de l'autre côté des frontières, au Cameroun et au Tchad. À la fin de 2014, l'Ouest de la RCA a été largement vidé de ses pasteurs; les quelques-uns qui restaient ont été piégés dans des enclaves telles que Boda et Yaloké<sup>7</sup>; tandis que les zones autour de Batangafo et Kabo sont devenues surpeuplées, une conséquence directe de ces déplacements.

1-HRW, 7 mars 2014; HRW, 11 novembre 2010, GCI, 11 juin 2013.

2-HCDH, 19 février 2014

3-IA, 10 décembre 2014.

4-HCR, 27 avril 2015; ICG, 12 décembre 2014.

5-IDMC, Données sur les déplacements causés par les désastres, mai 2015.

6-ICG, 12 décembre 2014; FAO, 6 mai 2015.

7-RDC, avril 2015.

Les facteurs ci-dessus, principalement les conflits, permettent d'expliquer les tendances épouvantables de déplacement en cours dans le pays.

## B. LE TABLEAU DES DEPLACEMENTS DE LA RCA

Depuis décembre 2013, environ 25% de la population de la RCA a été déplacée à l'intérieur du pays par les conflits armés. Au plus fort des troubles du début de 2014, plus de 930.000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Lorsque les tensions ont diminué, le nombre de personnes déplacées est descendu à plus de 560.050 en mai 2014, puis à environ 508.000 en août de la même année. Toutefois, de violents affrontements quotidiens continuent à disloquer des milliers de personnes qui vivent déjà dans des conditions désastreuses. La situation demeure instable et imprévisible du fait que les factions rivales contrôlent de vastes zones et les groupes armés se divisent. En décembre 2015, le nombre de personnes déplacées en RCA s'élevait à plus de 453 000, dont environ 58 000 dans la capitale Bangui.

En ce qui concerne spécifiquement les femmes et les enfants, les données ventilées par sexe et par âge sur les PDI en RCA sont presque inexistantes. Ce qui reste incontestable est que, comme ailleurs en Afrique, les femmes et les enfants représentent plus de 70% de ces déplacés. Lors de la crise de 2014, environ 2,3 millions d'enfants ont été brutalement affectés, tandis que près d'un demi-million d'enfants ont fui leurs maisons. En décembre 2015, plus de 1,2 millions d'enfants étaient dans le besoin aigu d'une aide humanitaire. Eu égard à l'importance de leur nombre, la protection des personnes déplacées, pour plus d'efficacité, doit s'axer prioritairement sur la collecte et l'analyse des données ventilées par âge et des mesures adaptées aux besoins des femmes et des filles. Une telle protection est non seulement quantitative, mais également une obligation légale.

## C. CADRE LEGAL DE PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS PDI EN RCA

Le cadre légal de protection des PDI, en général et des femmes et des enfants en particulier, s'est

considérablement amélioré au cours des deux dernières décennies, avec l'élaboration d'un nombre appréciable de normes et de principes directeurs relatifs aux femmes et aux enfants déplacés, couvrant des questions telles que la santé de reproduction, la violence sexuelle et sexuelle, le recrutement d'enfants, l'éducation et d'autres questions transversales<sup>8</sup>. Le cadre légal ci-dessous est applicable à la RCA.

Les Principes Directeurs de l'ONU relatifs aux déplacements Internes offrent un cadre normatif global qui applique les lois humanitaires et les droits de l'Homme aux personnes déplacées. Ce document est le premier cadre international à octroyer des droits spécifiques aux femmes faisant victimes de déplacements internes, à l'instar de: la non-discrimination et le droit des femmes enceintes, des mères de jeunes enfants et des femmes chefs de famille à une protection et à une assistance qui «tiennent compte de leurs besoins particuliers<sup>9</sup>» tels que: la protection contre les violences sexuelles basées sur le genre et d'autres formes de violence et d'exploitation; l'accès à tous les documents, l'éducation et la formation nécessaires; la participation active des femmes déplacées à la prise de décision à tous les stades du déplacement. Ces Principes directeurs ont également posé des jalons importants pour l'élaboration d'instruments et de cadres supplémentaires qui répondent aux besoins des femmes déplacées, comme la Convention de Kampala, le cadre du Comité permanent inter-organisations (CPIO) sur les solutions durables pour les personnes déplacées, et des résolutions des Nations Unies (CSNU 1325, 1820, 1822).

La Convention de Kampala sur la protection et l'assistance des personnes déplacées internes, qui a été ratifiée par la RCA le 03 août 2011 et est entrée en vigueur en Décembre 2012, contient les dispositions suivantes intégrant une approche sexo-spécifique de la protection et de l'assistance:

Sur la VSBG: «protéger les droits des personnes déplacées internes, quelle que soit la cause de leurs déplacements, en s'abstenant et en empêchant» divers actes tels que: «La violence sexuelle et sexuelle sous toutes ses formes, notamment le viol, la prostitution forcée, l'exploitation sexuelle et les pratiques qui leur sont préjudiciables, l'esclavage, le recrutement d'enfants et

8-Voir, par exemple: le HCR, Manuel pour la protection des femmes et des filles (2008 ); Le HCR, la violence sexuelle et sexuelle contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées: internes: Principes directeurs pour la prévention et la réponse (2003); IASC, Principes directeurs pour les interventions contre la violence basée sur le sexe en contextes humanitaires: Mettre l'accent sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations d'urgence (2005 ); Groupe de travail inter-institutions sur la santé de reproduction en cas de crise, Manuel de

terrain inter-organisations sur la santé reproductive dans les situations humanitaires (2010); Conclusion 105 du Comité exécutif du HCR (LVII) de 2006; les Principes des Nations Unies sur le logement et la restitution des biens des réfugiés et des personnes déplacées; le Protocole sur les droits de propriété des rapatriés dans la région des Grands Lacs; recommandations générales no 24 (1999 ) sur la question des femmes et santé et n° 27 (2010 ) sur les droits fondamentaux des femmes âgées du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

leur utilisation dans les hostilités, le travail forcé, le trafic humain et la contrebande "(article 9. 1. d);

Sur la protection et l'assistance générales: «offrir une protection et une assistance spéciales aux déplacés internes ayant des besoins spéciaux, y compris les enfants séparés et non accompagnés, les femmes chefs de familles, les femmes enceintes, les mères ayant des enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes handicapées ou souffrant de maladies contagieuses; (Article 9. 2. c).

Sur la santé sexuelle et reproductive: «Prendre des mesures spéciales pour protéger et assurer la santé sexuelle et reproductive des femmes déplacées internes ainsi que le soutien psychosocial approprié pour les victimes d'abus sexuels et associés» (article 9. 2. d).

Sur l'enregistrement et la documentation personnelle: «Les femmes et les hommes, de même que les enfants séparés et non accompagnés, jouiront des droits égaux d'accès aux documents d'identité nécessaires et auront le droit de se les faire délivrer en leurs noms propres» (article 13).

La Charte africaine sur les droits et le bien-être des enfants: interdit l'utilisation active des enfants comme soldats pendant les conflits armés et le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que chaque enfant soit protégé et que l'aide humanitaire lui soit apportée (article 22). Cette charte a été signée par la RCA le 04 Février 2003, en attendant la ratification.

Le Protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, adopté le 25 mai 2000, stipule que les Etats signataires doivent prendre toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les membres de leurs forces armées qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans ne prennent pas directement part aux hostilités (art. 1); interdit l'enrôlement obligatoire des personnes de moins de 18 ans dans les forces armées (art 2); relève l'âge minimum pour le recrutement volontaire de 15 à 18 ans. Cette règle ne s'applique pas aux académies militaires (article 3); des groupes armés distincts des forces armées nationales ne devraient en aucune circonstance enrôler (que ce soit sur une base obligatoire ou volontaire) ou utiliser dans les hostilités des personnes âgées de moins de 18 ans, et les États signataires doivent prendre des mesures légales pour interdire et sanctionner pénalement de telles pratiques (art. 4). La RCA a franchi la première étape louable vers l'adhésion

9- Voir les Principes directeurs de l'ONU sur les déplacements internes Article 4 (2) «Certaines personnes déplacées internes, comme les enfants, en particulier les mineurs non accompagnés, les femmes enceintes, les mères ayant de jeunes enfants, femmes chefs de famille, les personnes handicapées et les personnes âgées, bénéficient de la protection et de l'assistance exigées par leurs conditions et ont droit à un traitement qui tienne compte de leurs besoins particuliers.»

en signant cet instrument le 27 Septembre 2010.

Le cadre institutionnel de protection des PDI: les Etats signataires ont la responsabilité première de protéger les PDI. Toutefois, étant donné que la capacité de l'Etat centrafricain d'assurer une telle protection est souvent entravée, en l'occurrence par des conflits armés, la communauté internationale intervient souvent pour fournir une assistance humanitaire à travers trois réseaux: l'ONU et les agences des Nations Unies (ONU Femmes, l'UNICEF, le HCR, le FNUAP, etc. ), le Rapporteur spécial de la Commission africaine des droits de l'homme et des droits des peuples (la Commission africaine) sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les PDI en Afrique; le CICR, le CIS, et d'autres ONGs locales et internationales, notamment MSF, Save the Children [sauvons les Enfants], et War Child [Enfant de la guerre].

Bien que les lois et les institutions ci-dessus posent une base légale et politique solide pour la protection des femmes et des enfants déplacés internes en RCA, la réalité sur le terrain fait fortement contraste. Les femmes et les enfants continuent à faire les frais d'un grand nombre de défis particuliers de protection qui nécessitent une analyse scientifique.

#### D. LES DÉFIS DE PROTECTION ET LES BESOINS D'ASSISTANCE DES FEMMES ET DES ENFANTS PDI

Une action de protection menée en connaissance de cause doit découler d'une bonne compréhension des risques de protection auxquels font face les populations, et d'une analyse de la situation fondée sur des faits probants. Les PDI de la RCA font face à une série de problèmes graves de protection, dont certains existaient déjà avant la crise actuelle, mais ont été aggravés à la suite de son déclenchement. Bien que les défis soient transversaux, les femmes et les enfants PDI sont les plus touchés, notamment par un ensemble de difficultés singuliers<sup>10</sup>.

Les défis de protection et les besoins des femmes et des filles

En plus de la persécution et des violations graves des droits humains qui affectent toutes les PDI, les femmes, déplacées internes sont exposées à un risque accru de violence sexuelle et sexiste. Par conséquent, elles doivent

10-CICR, les enfants les plus sévèrement touchés par la violence en cours en République centrafricaine. Publié le 8 décembre 2014 10h56 HEC; disponible en ligne à: <file:///C:/Users/melvis/Desktop/idp/Children%20hardest%20hit%20by%20ongoing%20violence%20in%20Central%20African%20Republic%20-%20IFRC.html>; consultée le 6 février, 2016.

bénéficier de soins de santé spécifiques et un accès illimité aux programmes WASH, PLH, etc.

A propos de la violence sexuelle: Les femmes et les filles déplacées en RCA sont souvent victimes de violences sexuelles, notamment le viol, la torture, la mutilation, et l'esclavage sexuel. En décembre 2013, l'Évaluation initiale rapide groupée et multisectorielle avait identifié le viol comme la forme la plus courante de violence subie par 44% des femmes et 40% des filles qui avaient déclaré des incidents violents. Entre janvier et mars 2014, le CIS, grâce à ses activités dans 7 sites de déplacés à la périphérie de Bangui, a fourni des services directs à 238 femmes et filles victimes de violence sexuelle et physique, la plus jeune étant âgée de cinq ans seulement. 82% de ces femmes et filles avaient été violées et 73% d'entre elles avaient signalé avoir été violées par plusieurs hommes. Les femmes avaient également rapporté des attaques physiques horribles pendant lesquelles de nombreux hommes armés les frappaient, violaient les enfants devant elles et donnaient des coups de pied aux abdomens de femmes enceintes.

Au sujet de la santé de reproduction et des carences nutritionnelles: Les femmes PDI en RCA ont des besoins de santé spécifiques qui sont souvent insatisfaits. Certains de ces besoins proviennent de la violence sexuelle dont elles ont souffert, notamment: des blessures aiguës et des problèmes gynécologiques, des infections sexuellement transmissibles et le VIH SIDA, des complications liées à la grossesse et à l'accouchement et des conséquences psychosomatiques et psychologiques. La situation est aggravée par l'accès limité aux soins médicaux. Les carences nutritionnelles sont également communes aux femmes en raison de la privation prolongée dans les camps/milieus de PDI où l'accès insuffisant à l'eau

potable et aux aliments nutritifs pourrait causer à long terme des carences en vitamines et en minéraux. Les menstruations et l'allaitement augmentent également les besoins nutritionnels des femmes.

L'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH): En raison de la surpopulation des sites de déplacement en RCA, mettre en place les infrastructures WASH adéquates demeure un défi. Sur les sites où vivent les déplacés internes, les latrines et les toilettes à usage exclusif des hommes ou des femmes sont très peu nombreuses, ce qui entraîne une situation de privauté et de dignité limitée autant pour les hommes que pour les femmes. Même lorsque les toilettes sont disponibles, elles débordent rapidement et ont un éclairage de nuit faible, ce qui accroît le risque de harcèlement, de viol et d'autres formes de violence basée sur le genre. En outre, étant donné que les réserves d'eau sont limitées dans les camps de PDI, les femmes de tous les âges sont obligées de parcourir de longues distances pour chercher de l'eau, ce qui n'est pas de nature à les prémunir de certaines violences.

Concernant les moyens de subsistance et la stabilisation communautaire: Les conflits continuent de dépouiller les femmes de leurs sources de revenus déjà maigres, et d'exposer celles qui sont extrêmement pauvres aux mécanismes d'adaptation négatifs, tels que la prostitution de survie et ECFM. Les cas de drogues, d'abus d'alcool, d'adhésion à des groupes armés et d'engagement dans des activités criminelles, y compris la VBG, sont à la hausse, en particulier chez les hommes. En ce qui concerne précisément les femmes, les conflits ont restreint leurs opportunités de commerce et leur capacité à se mouvoir pour exercer leurs activités. À cause des routes dangereuses où leur sécurité n'est pas toujours garantie, il est difficile à celles qui



La gestion des réfugiés, un vrai challenge

dépendent du petit commerce de reprendre leurs activités économiques. Pour les commerçants qui ont leurs activités hors de Bangui, la mobilité est davantage restreinte par l'insuffisance d'infrastructures et le manque de moyens de transport. Pendant la saison des pluies, la faible capacité des agricultrices à acheter des semences, des engrais, des outils agricoles (pour celles qui ont perdu leurs outils suite à la crise), a un impact préjudiciable sur leur capacité à nourrir et à répondre aux besoins élémentaires de leurs familles. En plus du caractère restreint des possibilités économiques accessibles aux femmes, la participation de ces dernières aux activités de cohésion et d'adaptation sociale à Bangui et dans les zones rurales reste faible et, dans certaines communautés telles que Mb'aiki, Carnot, Boda et Kaga Bandoro, en particulier, elle est presque imperceptible.

Au sujet des droits au PLH et des femmes déplacées: Les PDI de la RCA rencontrent de nombreuses difficultés dans l'exercice de leurs droits au PLH. Comme dans de nombreux pays, les femmes déplacées sont de celles qui ont le plus de peine à le faire, à cause des pratiques discriminatoires, du manque de compréhension de leurs droits et des possibilités réduites de demander réparation quand ceux-ci ne sont pas respectés. Les femmes centrafricaines ont tendance à dépendre de leur relation avec un homme pour être propriétaires foncières. Cette situation n'est pas de nature à s'améliorer compte tenu du présent conflit et de ces incidences (des déplacements, séparation des familles) qui réduisent toute opportunité aux femmes déplacées internes d'acquérir des biens fonciers. Une étude menée par le Conseil norvégien pour les réfugiés (CNR) à la fin de l'année 2014 a révélé que ces dernières courraient le risque d'être expulsées de leurs maisons. En effet à la mort de leurs maris ou partenaires, les familles des défunts leur demandent souvent de partir. Cette pratique a été observée à travers tout le pays, mais plus fréquemment dans les communautés non-musulmanes. Aussi, les femmes déplacées qui ont perdu ou ont été séparées de leurs partenaires ou maris pourraient considérer que le retour à leurs lieux habituels ou d'origine est devenu impossible, ce qui créerait des obstacles supplémentaires à leur recherche de solutions durables.

11-CIRC, 18 mars 2015; ONU, décembre 2014; sous-groupe de protection infantile, 20 juillet 2014.

12-War Child [Enfant de guerre], «Un Cycle Vicieux pour les Enfants: en République Centrafricaine» mars 2014

13-En 2012, l'Organisation Mondiale de la Santé a placé le taux de mortalité des moins de cinq ans à 129 pour mille cas de naissances normales.

## Les défis de protection des enfants PDI en RCA

Selon le directeur de pays de War Child en RCA, «les enfants sont vraiment au centre de tout - au centre de la criminalité, de la tuerie, même dans les rues, parce que les gens sont abattus dans les rues. Les enfants sont témoins de tout cela. Quand vous pensez à l'impact psychosocial, c'est énorme. Il est immédiat et à long terme». Au-delà des défis généraux des PDI, les enfants déplacés sont exposés aux risques: de séparation de la famille, d'érosion des liens communautaires, de perte de l'identité, de perturbation de la scolarité, de stigmatisation (certains jeunes déplacés sont considérés avec suspicion dans leur nouvel environnement), d'insécurité physique, de détresse psychosociale, d'exposition constante à la maladie, de malnutrition, aux abus sexuels, et de recrutement forcé par les groupes armés rebelles.

La séparation de la famille: la violence et les déplacements ont forcé des familles à se séparer, laissant de nombreux enfants non accompagnés en RCA<sup>11</sup>. Sans les soins de leurs parents, ils sont davantage exposés aux mauvais traitements, à la négligence, l'exploitation et au recrutement forcé. Selon un rapport de War Child, des atrocités ont été commises contre des enfants d'à peine trois ans; 42% des enfants déplacés ont perdu leurs pères dans l'effusion de sang; 11% des enfants déplacés sont orphelins; 95% des filles et 75% des garçons ont indiqué qu'ils avaient besoin de soutien pour faire face au traumatisme psychologique<sup>12</sup>.

La mortalité élevée: Classé 180e sur 187 pays dans l'indice de développement humain de 2013, la RCA a la réputation d'être l'un des endroits les plus difficiles au monde pour les enfants<sup>13</sup>. Même avant les combats les plus récents, en moyenne un enfant sur huit dans le pays mourrait avant son cinquième anniversaire<sup>14</sup> et l'espérance de vie était seulement de 49,34 ans.

La malnutrition est étroitement liée à la mortalité élevée<sup>15</sup>. La moitié de toutes les personnes déplacées en RCA ne dispose pas assez à manger. Pendant que la crise alimentaire se détériore, l'on estime à plus de 100.000 le nombre d'enfants qui souffriront de malnutrition en 2014. Le développement physique et mental de 41% des enfants a été retardé par le manque de nourriture.

14-Indice de Développement Humain, 2014, «République Centrafricaine: Indicateurs de Développement Humain». Disponible à: <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/CAF>

15-Un garçon déplacé à Yaloké est mort de malnutrition en février 2015, après avoir refusé de manger jusqu'à ce que sa famille (frères, sœurs et parents) et lui aient été réunis (HCR, 17 février 2015).

L'on s'attend à ce que les résultats scolaires de ces enfants soient moins bons et qu'ils gagnent moins au cours de leur vie que s'ils avaient reçu assez à manger.

La conscription forcée: Plus de 6. 000 enfants auraient été recrutés par les forces armées et des groupes armés - une violation grave de leurs droits<sup>16</sup>.

L'accès à l'éducation: En raison de la crise, toutes les écoles de Bangui ont été fermées pendant plusieurs mois et ce, à partir de décembre 2014. La plupart des enfants en RCA ont été peu ou pas instruits et sont incapables de lire ou d'écrire. 42% des jeunes femmes et 28% des jeunes hommes en RCA sont analphabètes. Les adultes en RCA ont reçu une moyenne de 3,5 années de scolarité seulement<sup>17</sup>.

La violence sexuelle: L'ONU a confirmé 1. 186 cas de violences sexuelles en un mois – l'absence de déclaration signifie que ceci représente probablement une fraction du chiffre réel. La violence sexuelle aurait été commise non seulement par les rebelles, mais aussi par les casques bleus (2014) et les forces de maintien de la paix de l'ONU (2015).

À la lumière de ce qui précède, il devient impératif de s'interroger sur les réactions du gouvernement et de la communauté internationale par rapport au sort des femmes et des enfants PDI en RCA.

## E. REPONSE NATIONALE ET INTERNATIONALE

### i. La réponse nationale

Le gouvernement centrafricain s'est efforcé de jouer son rôle de principal responsable de la protection et de l'assistance aux PDI. Cependant, il s'est trouvé freiné par l'instabilité, ainsi que par l'insuffisance des ressources et des compétences. Il a créé une Unité d'appui technique à l'action humanitaire en avril 2014, mais jusqu'à présent, la communication et la collaboration avec les secouristes ont été limitées.

Promotion du retour volontaire: Le gouvernement centrafricain a indiqué à plusieurs reprises sa préférence pour le retour des PDI. En janvier 2015, il a annoncé son intention de fermer le site de déplacement installé à l'aéroport, qui fut autrefois le plus grand du pays. Il a

évoqué des raisons de sécurité et de développement et a exprimé son espoir que les personnes déplacées retournent dans leurs foyers<sup>18</sup>. La plupart de ceux qui y vivent sont cependant peu enclins à le faire pour le moment, et le site de remplacement que le gouvernement a identifié est à la fois inadapté et trop exigu<sup>19</sup>.

Le cadre légal: la RCA est signataire de plusieurs conventions internationales qui définissent le cadre dans lequel elle doit répondre à la question de déplacement. Celles-ci comprennent le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, largement connu sous l'appellation Pacte des grands lacs, et ses protocoles additionnels sur le déplacement; la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, communément appelée la Convention de Kampala. L'appropriation locale de la convention a reçu un coup de pouce en juillet et août 2014, lorsque l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a aidé le gouvernement à établir une feuille de route et mettre en place un groupe de travail pour le développement de la législation nationale en matière de protection et d'assistance aux personnes déplacées<sup>20</sup>. En décembre 2014, après plusieurs mois de retard pendant lesquels le gouvernement était en cours de restructuration, un nouveau point focal a été nommé pour coordonner le processus. Un comité technique composé d'experts nationaux et internationaux a également été mis en place pour conduire la rédaction des documents.

### ii. La réponse internationale

Plusieurs agences de l'ONU et Organisations/ONGs internationales ont travaillé sans relâche pour apporter une assistance ciblée aux femmes et aux enfants déplacés en RCA. Cette section examine clairement les réponses de ONU femmes, l'UNICEF, du CICR / CIS et des organisations régionales qui ont un mandat spécifique concernant les femmes et les enfants.

L'UNICEF: En 2015, l'UNICEF et ses partenaires se sont focalisés sur les interventions de sauvetage des populations affectées et déplacées à l'intérieur du pays. En conséquence, plus de 850. 000 personnes dans le besoin d'assistance ont eu accès aux services de santé et aux médicaments essentiels. Près de 20. 000 enfants

16-UNICEF, février 2014, «l'UNICEF 'horrifiée' par la cruauté contre les enfants pendant les conflits de la République Centrafricaine». Disponible à: <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=47144&Cr=central+african+republic&Cr1=#.UwXCC66QdVI>

17-PNUD, 2013, «Valeurs de l'IDH et changements de rang dans le Rapport de

Développement Humain de 2013», pp 2. Disponible en ligne à: <http://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/CAF.pdf>

18-UNICEF, 19 janvier 2015.

19-UNICEF, 19 janvier 2015.

20-Feuille de route non publiée, classée dans les archives de CMID.

souffrant de malnutrition aigüe ont reçu un traitement conformément aux protocoles en vigueur. Quelques 350. 000 personnes ont maintenant un meilleur accès à l'eau potable et plus de 191. 000 PDI ont accès à un système d'assainissement amélioré. Plus de 130. 000 enfants ont reçu un soutien psychosocial dans des espaces adaptés aux enfants. Près de 2500 femmes et enfants identifiés comme victimes de violence sexuelle ont eu droit à une prise en charge intégrale. Avec le soutien de l'UNICEF, plus de 2200 enfants associés à des groupes armés – dont un quart de filles - ont été libérés. Plus de 40. 000 enfants âgés de 3 à 17 ans, dont près de la moitié étaient des filles, ont reçu une éducation temporaire dans des environnements d'apprentissage sûrs et sécurisés. Dans le cadre des malles pédagogiques d'urgence de l'UNICEF, des fournitures scolaires ont été distribuées à 241. 000 enfants dans les zones sinistrées. Nonobstant les défis sécuritaires et l'accès humanitaire difficile, le MRR a approvisionné plus de 40. 000 ménages en infrastructures WASH d'urgence et en denrées non alimentaires (DNA). Le MRR a également soutenu la communauté humanitaire avec un total de 171 alertes sur des situations humanitaires nécessitant une intervention rapide. Bien que les progrès aient été entravés par l'insécurité et l'impossibilité d'accéder aux zones touchées, l'UNICEF est en voie d'atteindre de nombreux objectifs de 2015<sup>21</sup>.

ONU Femmes: ONU Femmes WCARO a relevé le défi d'apporter le soutien psychosocial aux femmes et aux filles en facilitant la mise en œuvre d'un mécanisme

de soutien psychosocial itinérant innovant et efficace communément appelé en RCA le «DIAP» (dispositif Itinérant d'Appui psychosocial). Le DIAP repose sur un expert en psychothérapie et sur le Comité national Centrafricain contre les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants. Il offre une gamme de services répondant aux besoins et conditions spécifiques des survivants, notamment les soins médicaux, le soutien psychologique, l'autonomisation économique et l'assistance juridique. Mme Gbaguidi, coordinatrice de WCARO, révèle que «grâce au DIAP, ONU Femmes WCARO a répondu avec succès aux besoins de 2. 096 survivants qui ont pu bénéficier d'un soutien psychosocial; 60 fournisseurs de soins de santé et de services sociaux ont été formés en gestion du stress post traumatique, en écoute respectueuse et constructive, en orientation juridique et réhabilitation». Une bénéficiaire du DIAP a déclaré: «ONU Femmes et les fournisseurs de DIAP m'ont offert un soutien psychologique indéfectible et ont même inscrit ma fille au cycle secondaire à Bangui. Ma fille de 13 ans et moi avons été violées en même temps dans la même maison par trois soldats des groupes rebelles. Aujourd'hui, j'ai une activité génératrice de revenus et je vis en paix». De plus, Mme Gbaguidi, rapporte qu'«à ce jour, le DIAP a été déployé avec succès dans 30 centres disséminés dans les 8 districts de Bangui. Parmi les 2. 096 survivants, 746 ont bénéficié de soins médicaux, 114 de l'assistance juridique, 601 de l'autonomisation économique et 30 ont repris leurs études<sup>22</sup>».



Camp de Timangolo, des femmes centrafricaines particulièrement préoccupées

21-Voir les informations supplémentaires à: <http://www.unicef.org/appeals/car.html#sthash.oGtgPYFe.dpuf>.

22-Voir davantage à: <http://www.empowerwomen.org/en/news/un-women-supporting-vawg-survivors-in-central-african-republic#sthash.2rBkwcUN.dpuf>.

La promotion de l'hygiène et de l'assainissement par la Croix-Rouge: Pendant les saisons de pluie, les risques de détérioration de la situation sanitaire dans les camps sont élevés parce que l'exposition aux maladies d'origine hydrique et au paludisme augmente. Pour prévenir toute épidémie, la Croix-Rouge de l'Afrique centrale a, à ce jour, construit 802 latrines dans les camps et les écoles de Bangui, et déployé 50 volontaires pour sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques d'hygiène, ainsi que la gestion des déchets ménagers. La Croix-Rouge approvisionne également en eau potable les sites ayant une forte demande<sup>23</sup>.

Le Comité International de Secours: a déjà distribué 9000 kits hygiéniques, qui comprennent également des vêtements, des articles d'hygiène, du savon et des chaussures. Les seaux sont une pièce essentielle des «kits hygiéniques» qu'ils reçoivent dans les camps de déplacés, et qui leur permettent d'éviter la marche périlleuse vers les salles de bains communes après la tombée de la nuit. Christian Lubanzadio, un coordinateur du programme/CIS d'autonomisation et de protection des femmes en RCA, a souligné que «les femmes ont adopté un mécanisme de protection par lequel elles utilisent ces seaux pour aller aux toilettes, au lieu d'aller à l'extérieur pendant la nuit. Cela réduit les risques auxquels elles sont exposées<sup>24</sup>». En outre, la distribution de 200 fourneaux économes en combustible par le CIS a également réduit de moitié le temps que les femmes étaient contraintes de passer à la recherche du bois de chauffage, souvent dans des zones isolées qui augmentaient les risques auxquels elles étaient exposées.

Le FNUAP apporte également une aide humanitaire, en termes de matériels de santé reproductive tels que des trousseaux d'accouchement, des contraceptifs masculins et féminins, et des équipements médicaux<sup>25</sup>.

La CEEAC, l'UA et l'ONU ont également déployé des missions de maintien de la paix avec des mandats spécifiques pour la protection des civils, dont la plupart sont les femmes et les enfants déplacés.

## F. PERSPECTIVES POUR LA PROTECTION DES FEMMES ET LES ENFANTS PDI EN RCA

Les perspectives d'une protection plus efficace et plus renforcée des femmes et des enfants reposent sur une combinaison de facteurs.

Tout d'abord, il est nécessaire de conduire une analyse quantitative approfondie des femmes et des enfants déplacés en RCA. Jusqu'à présent, il manque toujours des données succinctes reparties par âge et par genre. Une présentation statistique de la situation des femmes et des enfants déplacés en RCA permettrait d'insister sur l'urgence, et contribuerait à atteindre l'objectif de planification efficace et aiderait à apporter des réponses ciblées aux besoins.

La protection est déclarée efficace lorsque les PDI se sentent suffisamment en sécurité pour retourner dans leurs foyers. Il est donc important de travailler à l'amélioration du contexte global de sécurité dans le pays.

La plupart des situations qui affligent les femmes et les enfants déplacés sont des questions relatives à la violation des droits humains, à l'instar de la violence sexuelle. ONU Femmes fait le plaidoyer en faveur de la création d'un Tribunal spécial qui va juger les forces de maintien de la paix de l'ONU accusées d'abus sexuels. Des mécanismes efficaces pour la répression des auteurs contribueraient grandement à susciter la confiance des victimes et à créer une atmosphère favorable à la reconstruction d'après conflit. Déjà, l'ONU, à la suite d'une mission d'enquête, a ordonné le rapatriement de 120 soldats congolais qui avaient été déployés à Bambari du 17 Septembre au 14 Décembre 2015, suite aux allégations d'abus sexuels, en faisant la remarque que: «les abus et l'exploitation sexuels sont une violation grave des règlements de l'ONU et des droits de l'homme; un double crime qui affecte les femmes et les enfants vulnérables que vous avez été envoyés ici pour protéger<sup>26</sup>». Des mesures similaires sont préconisées contre les troupes françaises, accusées d'avoir commis des crimes similaires.

Enfin, les perspectives pour une protection optimale des femmes et des enfants déplacés dépendent du traitement des causes profondes du conflit, et de la promotion du développement des infrastructures (écoles et hôpitaux, etc.)

Par ailleurs, en raison de la persistance du conflit et de ses impacts sur les institutions de l'Etat, le gouvernement centrafricain n'a pas la capacité de garantir suffisamment la protection des femmes et des enfants déplacés. Une aide soutenue de la communauté internationale et d'autres ONGs est donc nécessaire,

23-Voir des informations supplémentaires à: <http://www.ifrc.org/en/news-and-media/news-stories/africa/central-african-republic/access-to-medical-care-in-central-african-republic-a-major-challenge-for-the-internally-displaced-65689/#sthash.KtizWU6J.dpuf>

24-CIS, «Protection des Femmes et des Filles en RCA», <http://eudevdays.eu/news-views/protecting-women-and-girls-central-african-republic>

25-Voir davantage à: <http://www.unfpa.org/transparency-portal/unfpa-central-african-republic#sthash.DWZbcKcd.dpuf>

26-Centre d'informations de l'ONU, «De nouvelles allégations de violence sexuelle apparaissent contre les soldats de la paix des Nations Unies en République centrafricaine», disponible en ligne à: <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=53163#.Vrfz4twSzIU>, accessibles le 06 Février, 2016

pour une assistance qui tient compte des différences de sexe et d'âge, mais aussi en vue de la reconstruction des institutions étatiques compétentes qui ont été gravement touchées par le conflit.

## Conclusion

À partir de ce qui précède, il semble juste d'affirmer que les défis auxquels sont confrontés les femmes et les enfants déplacés ne peuvent pas être efficacement traités dans le cadre de vastes interventions politiques ne tenant compte ni des sexo-spécificités ni des différences d'âge. Les femmes et les enfants ont des besoins de protection distincts. En RCA, les femmes et les filles font face à la violence sexuelle systématique. Souvent négligées et privées de la protection qui leur était précédemment assurée par leurs familles et leurs communautés, leur besoin en soins particuliers en matière de santé de reproduction est criard. Les enfants déplacés sont souvent mal nourris, séparés des personnes qui s'occupaient naturellement d'eux, et exposés aux risques d'agression sexuelle, d'exploitation, de mortalité et de recrutement forcé par les forces armées. Toute leur enfance a été bouleversée par l'insécurité prolongée et les déplacements incessants, par peu ou pas d'accès à l'éducation, et par la limitation des possibilités d'atteindre finalement, et moins encore d'assumer, les responsabilités de l'âge adulte. Bien que tous ces problèmes touchent également les réfugiés et les PDI en général, cet article démontre que la situation des femmes et des enfants déplacés de la RCA est disproportionnellement excessive et exige de toute

urgence une attention particulière. Ne serait-ce que pour le poids démographique que leur supériorité numérique leur donne, ainsi que les obligations légales et morales, les spécificités de leurs défis et de leurs besoins ne peuvent pas être négligées.

Bien qu'un effort considérable ait été fait par le gouvernement centrafricain, entre autres la ratification des instruments légaux pertinents pour la protection de PDI, leur effectivité demeure entravée par la capacité amoindrie du gouvernement, laquelle se justifie par le conflit en cours. La communauté internationale à travers les organisations humanitaires et les agences spécialisées des Nations unies, notamment ONU Femmes, l'UNICEF, la Croix-Rouge, le FNUAP, n'ont ménagé aucun effort pour déployer diverses formes d'aides humanitaires en vue de soulager les souffrances des femmes et des enfants déplacés. Cela devrait être encouragé et inlassablement priorisé dans la mesure où les perspectives de paix durable en RCA demeurent étroitement liées au niveau et à la qualité de la protection réservée aux femmes et enfants déplacés.

MELVIS M. Ndiloseh (PhD)  
Chargé de cours, IRIC



Groupe de femmes réfugiées en quête de base



# Ecole Internationale des Forces de Sécurité



*«Un outil au service de  
la Paix et la Sécurité du Continent Africain»*

